



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Special
Senate Committee on the*

*Délibérations du Comité
sénatorial spécial sur la*

Anti-terrorism Act

Loi antiterroriste

Chair:

The Honourable JOYCE FAIRBAIRN, P.C.

Présidente :

L'honorable JOYCE FAIRBAIRN, C.P.

Monday, May 9, 2005

Le lundi 9 mai 2005

Issue No. 10

Fascicule n° 10

Twenty-first and twenty-second meetings on:

Vingt et unième et vingt-deuxième réunions concernant :

A comprehensive review of the provisions and operation of
the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c.41)

Un examen approfondi des dispositions et de l'application
de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE SPECIAL COMMITTEE ON
THE ANTI-TERRORISM ACT

The Honourable Joyce Fairbairn, P.C., *Chair*

The Honourable John Lynch-Staunton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Joyal, P.C.
* Austin, P.C.	Kinsella
(or Rompkey, P.C.)	* Kinsella
Day	(or Stratton)
Fraser	Smith, P.C.
Jaffer	

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR
LA LOI ANTITERRORISTE

Présidente : L'honorable Joyce Fairbairn, C.P.

Vice-président : L'honorable John Lynch-Staunton

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Joyal, C.P.
* Austin, C.P.	Kinsella
(ou Rompkey, C.P.)	* Kinsella
Day	(ou Stratton)
Fraser	Smith, C.P.
Jaffer	

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, May 9, 2005
(22)

[*English*]

The Special Committee on the Anti-terrorism Act met at 10 a.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joyce Fairbairn, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Fairbairn, P.C., Fraser, Jaffer, Joyal, P.C. and Lynch-Staunton (7).

Other senators present: The Honourable Senators Christensen, Losier-Cool, Mercer and Prud'homme, P.C. (4).

In attendance: Benjamin Dolin and Jennifer Wispinski, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, December 13, 2004, the committee continued its comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c.41). (*For complete text of the Order of Reference, see Issue No. 1 of the proceedings of the committee.*)

WITNESSES:

Royal Canadian Mounted Police:

Giuliano Zaccardelli, Commissioner;

Wayne Hanniman, Inspector.

The Chair made a statement.

Mr. Zaccardelli made a statement and answered questions.

At 12:02 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Heather Lank

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 9 mai 2005
(22)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd'hui, à 10 heures, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présence de l'honorable Joyce Fairbairn, C.P. (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, C.P., Fairbairn, C.P., Fraser, Jaffer, Joyal, C.P., et Lynch-Staunton (7).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Christensen, Losier-Cool, Mercer et Prud'homme, P.C. (4).

Également présents : Benjamin Dolin et Jennifer Wispinski, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 13 décembre 2004, le comité poursuit l'examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41). (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Gendarmerie royale du Canada :

Giuliano Zaccardelli, commissaire;

Wayne Hanniman, inspecteur.

La présidente fait une déclaration.

M. Zaccardelli fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 2, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 9 mai 2005
(23)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd'hui, à 12 h 35, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joyce Fairbairn, C.P. (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, C.P., Fairbairn, C.P., Fraser, Jaffer, Joyal, C.P., Lynch-Staunton, Smith, C.P., et Stratton (9).

OTTAWA, Monday, May 9, 2005
(23)

[*English*]

The Special Committee on the Anti-terrorism Act met at 12:35 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joyce Fairbairn, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Fairbairn, P.C., Fraser, Jaffer, Joyal, P.C., Lynch-Staunton, Smith, P.C. and Stratton (9).

Other senator present: The Honourable Senator Carstairs, P.C. (1).

In attendance: Benjamin Dolin and Jennifer Wispinski, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, December 13, 2004, the committee continued its comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c.41). (*For complete text of the Order of Reference, see Issue No. 1 of the proceedings of the committee.*)

WITNESSES:

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Jennifer Stoddart, Privacy Commissioner;

Raymond D'Aoust, Assistant Privacy Commissioner;

Patricia Kosseim, General Counsel, Legal Services.

Canada Border Services Agency:

Alain Jolicoeur, President;

David Dunbar, A/Head of Legal Services;

Claudette Deschênes, Vice-President, Enforcement Branch;

Candice Breakwell, Director, Legislative Affairs and ATIP.

The Chair made a statement.

Ms. Stoddart submitted a brief, made a statement and, with Mr. D'Aoust and Ms. Kosseim, answered questions.

At 2:00 p.m. the committee suspended.

At 2:10 p.m. the committee resumed.

Mr. Jolicoeur made a statement and, together with Mr. Dunbar, answered questions.

At 3:36 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Carstairs, C.P. (1).

Également présents : Benjamin Dolin et Jennifer Wispinski, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 13 décembre 2004, le comité poursuit l'examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41). (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée;

Raymond D'Aoust, commissaire adjoint à la protection de la vie privée;

Patricia Kosseim, avocate générale, Services juridiques.

Agence des services frontaliers du Canada :

Alain Jolicoeur, président;

David Dunbar, chef des services juridiques par intérim;

Claudette Deschênes, vice-présidente, Direction générale de l'exécution de la loi;

Candice Breakwell, directrice, Affaires législatives et Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

La présidente fait une déclaration.

Mme Stoddart présente un mémoire, fait une déclaration et, avec l'aide de M. D'Aoust et de Mme Kosseim, répond aux questions.

À 14 heures, la séance est suspendue.

À 14 h 10, la séance reprend.

M. Jolicoeur fait une déclaration et, avec l'aide de M. Dunbar, répond aux questions.

À 15 h 36, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 9, 2005

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met this day at 10 a.m. to undertake a comprehensive review of the provisions and operations of the Anti-terrorism Act, (S.C.2001, c.41).

Senator Joyce Fairbairn (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: This is the twenty-first meeting with witnesses of the Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act.

For our viewers, I will explain the purpose of the committee. In October 2001, as a direct response to the terrorist attacks in New York City, in Washington D.C. and Pennsylvania, and at the request of the United Nations, the Canadian government introduced Bill C-36, the Anti-terrorism Act. Given the urgency of the situation then, Parliament was asked to expedite our legislation, and we agreed. The deadline for the passage of this bill was mid-December of 2001.

However, concerns were expressed that it was very difficult to thoroughly assess the potential impact of the legislation in such a short period of time. For that reason, it was agreed that three years later Parliament would be asked to examine the provisions of the act and its impact on Canadians with the benefit of hindsight and a much less emotionally charged public.

The work of this special committee represents the Senate's efforts to fulfill that obligation. When we have completed this study we will make a report to the Senate that will outline any issue that we think should be addressed and allow the results of our work to be available to the Canadian public and, of course, to the government. The House of Commons is undergoing a similar process at this time.

So far, the committee has met with government ministers and officials, international and domestic experts on the threat environment and legal experts, as well as those involved in enforcement and intelligence gathering.

On April 11 we heard from the Commissioner of the RCMP, Giuliano Zaccardelli. Time constraints and a great deal of interest within the committee prevented us from having a thorough discussion, and the commissioner has agreed very cheerfully to come back and sit with us again to follow up on that initial conversation.

Colleagues, he is accompanied at the table today by Inspector Wayne Hanniman. We always tend to run overtime here, so please keep the questions and answers as brisk as they can be.

Have you got an opening statement?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 9 mai 2005

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd'hui à 10 heures pour procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41).

Le sénateur Joyce Fairbairn (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, il s'agit de la 21^e séance au cours de laquelle le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste accueille des témoins.

Pour le bénéfice de nos spectateurs, je vais expliquer l'objectif du comité. En octobre 2001, en réponse directe aux attaques terroristes menées contre les villes de New York et de Washington et l'État de la Pennsylvanie, et à la demande des Nations Unies, le gouvernement canadien a déposé le projet de loi C-36, Loi antiterroriste. Compte tenu de l'urgence de la situation à l'époque, le Parlement a été invité à accélérer l'étude du projet de loi. Nous avons accepté, et la date limite pour l'adoption du projet de loi a été fixée à la mi-décembre 2001.

Toutefois, pour apaiser les craintes de ceux qui estimaient qu'il était difficile d'en évaluer pleinement les répercussions en si peu de temps, il a été décidé que le Parlement reverrait au bout de trois ans les dispositions de la loi et ses répercussions sur les Canadiens, en ayant un peu plus de recul et dans un contexte un peu moins chargé d'émotion.

Les travaux de notre comité spécial représentent la concrétisation de cet engagement au niveau du Sénat. Quand nous aurons terminé notre étude, nous présenterons au Sénat un rapport dans lequel nous exposerons les problèmes dont il faudra s'occuper à notre avis, et nous mettrons le résultat de nos travaux à la disposition du gouvernement et du grand public. Par ailleurs, la Chambre des communes se livre actuellement à un exercice analogue.

Le comité a rencontré jusqu'ici des ministres et des fonctionnaires, des juristes et des experts canadiens et étrangers qui connaissent bien les menaces terroristes ainsi que des organismes de renseignement et d'application de la loi.

Le 11 avril, nous avons entendu le commissaire de la GRC, M. Giuliano Zaccardelli. Des contraintes de temps et le vif intérêt des membres du comité nous ont empêchés d'avoir une discussion complète, et le commissaire a accepté volontiers de revenir pour que nous puissions poursuivre cette conversation initiale.

Collègues, le commissaire est accompagné aujourd'hui par l'inspecteur Wayne Hanniman. Comme nous avons toujours tendance à dépasser le temps qui nous est imparti, je vous invite à poser des questions et à donner des réponses le plus concises possible.

Avez-vous une déclaration liminaire?

Giuliano Zaccardelli, Commissioner, Royal Canadian Mounted Police: Madam Chairman, I have a very short statement that I would like to start off with.

[Translation]

Madam Chairman, I thank you very much for the opportunity to be here today to continue the review of Canada's Anti-terrorism Act.

[English]

When I was here on April 11, I had with me the OPP Commissioner Gwen Boniface and the Chief of Ottawa Police Service Vince Bevan. During that discussion we highlighted three things from our perspective. First, that law enforcement's integrated and measured response to terrorism is consistent with the Anti-terrorism Act that respects the rule of law. Second, law enforcement fully respects the equality, rights and freedoms of all individuals while pursuing the goal of ensuring safe homes and safe communities in Canada. Third, law enforcement in this country views the Anti-terrorism Act as a Canadian solution to a global problem that aims to prevent, deter and disrupt terrorist acts from happening, and provides consequences for those who commit these criminal acts.

[Translation]

I believe that our responsibility here today is to ensure that we as a country and as police organizations have the legislative tools to protect the safety and security of all Canadians, to prevent and deter terrorist activity in Canada and to assist our international partners to do the same in their countries.

[English]

That is my very short statement, Madam Chairman, and I would be glad to answer all questions from the senators this morning.

Senator Lynch-Staunton: When you were last here I brought up the question of closing detachments in Quebec. I was tempted to bring that up again but in a different form. The matter was pretty well discussed in the house and in the committee, which made a report recommending the reopening of the detachments. That report was adopted by the House of Commons and supported by a number of police associations, mayors, Regional County Municipalities, MRCs, and so forth.

What disturbs me is during the discussion in the House of Commons, the parliamentary secretary to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness said, regarding the motion of the committee recommending the reopening of the detachments:

M. Giuliano Zaccardelli, commissaire, Gendarmerie royale du Canada : Madame la présidente, j'ai une brève déclaration d'ouverture.

[Français]

Madame la présidente, tous mes remerciements pour m'avoir donné cette occasion de témoigner sur la révision de la Loi antiterroriste canadienne.

[Traduction]

Lors de ma dernière comparution devant vous, le 11 avril, j'étais accompagné de Mme Gwen Boniface, commissaire de la Police provinciale de l'Ontario et de M. Vince Bevan, chef du Service de police d'Ottawa. À cette occasion, nous avons insisté sur trois aspects importants dans notre optique. Premièrement, la réponse intégrée et mesurée des forces policières au terrorisme en vertu de la Loi antiterroriste respecte la primauté du droit. Deuxièmement, les autorités policières respectent pleinement l'égalité et les droits et libertés individuels dans leurs efforts pour garantir des foyers et des collectivités sûrs au Canada. Troisièmement, les autorités policières sont d'avis que la Loi antiterroriste est une solution canadienne à un problème mondial, une solution qui vise à empêcher la perpétration d'actes terroristes, à en perturber l'exécution, à dissuader les terroristes potentiels et à imposer des conséquences à ceux qui se rendent coupables de ce genre d'actes criminels.

[Français]

Je pense que notre devoir est de nous assurer qu'en tant que pays et que service de police, nous disposons de législation utile, nous permettant d'assurer la protection de tous les Canadiens, de prévenir et dissuader les activités terroristes au Canada et d'aider nos partenaires mondiaux à en faire de même chez eux.

[Traduction]

C'était là ma brève déclaration, madame la présidente. Je répondrai maintenant volontiers à toutes les questions que pourraient vouloir me poser les sénateurs ce matin.

Le sénateur Lynch-Staunton : Lorsque vous avez comparu ici la dernière fois, j'ai soulevé la question de la fermeture de détachements au Québec. Je suis tenté d'y revenir encore une fois, mais sous une forme différente. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions à la Chambre et au comité, ce dernier ayant recommandé dans son rapport la réouverture des détachements en question. Ce rapport a été adopté par la Chambre des communes et il a reçu l'appui d'un grand nombre d'associations de policiers, de maires, de municipalités régionales de comté, de MRC, et ainsi de suite.

Ce qui me dérange, c'est qu'au cours de la discussion à la Chambre des communes, le secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a déclaré ce qui suit au sujet de la motion du comité recommandant la remise en service des détachements :

In addition to challenging the legislated authority of the commissioner of the RCMP, the passage of this motion would have a detrimental impact on Canadians. There would be a serious impact on public safety and the ability of the RCMP to deal with current and emerging priorities in Québec; namely organized crime, terrorism and the protection of our shared border with the United States.

Honourable members who support the motion put at risk the ability of the RCMP to address these priorities and are jeopardizing not only the safety of Quebec and Quebecers, but of all Canadians.

That is quite an accusation. The minister herself chimed in the following day when in answer to a question from one of her colleagues regarding the motion, she said:

More concerning is the fact that members of his own party, —

She meant a member of the Conservative party who happened to be the justice critic:

— with a separatist Bloc, are the ones asking the House to overturn the RCMP's deployment plan. They want to reverse an independently made operational decision of an agency which must and does operate at arm's length from the government of the day.

The member's outrageous comments are undermining the integrity of our national police force.

My question to you, commissioner, is do you agree with the minister and her parliamentary secretary that anyone, and that includes a member of this committee, who questions an RCMP operational decision is undermining the integrity of our national police force, putting at risk the ability of the RCMP to address priorities and jeopardizing the safety of all Canadians? This is not meant to be a sarcastic trick question. It is meant to determine fundamentally what the role of a parliamentarian is when it comes to questioning senior officials of our national police force. Must they be limited in questioning, particularly, the day-to-day operations of the force? If so, I have no more questions.

Mr. Zaccardelli: Thank you for that very important question, senator. As a public servant, as the commissioner of the RCMP, under the parliamentary system I am accountable to the minister and, through the minister, to Parliament. I have never had any question or any doubt about that, and that is 100 per cent of the time. That is why I am here today, and as the chair has said, I actually look forward to these sessions because these sessions allow me to exchange ideas and to hear from the elected officials of this country in terms of what is going on.

I agree with the parliamentary secretary and with the minister when it comes to the issue of deploying the resources of the RCMP in the most effective and efficient way. From the very beginning of our existence, we have been constantly deploying

Outre qu'elle remettrait en cause le pouvoir que la loi confère au commissaire de la GRC, l'adoption de cette motion aurait des effets néfastes pour les Canadiens. Elle aurait de sérieuses répercussions sur la sécurité publique et sur la capacité de la GRC de s'attaquer aux priorités actuelles et nouvelles au Québec, à savoir, les organisations criminelles, le terrorisme et la protection de la frontière que nous partageons avec les États-Unis.

Les députés qui appuient la motion mettent en péril la capacité de la GRC d'appliquer ces priorités et nuisent à la sécurité non seulement du Québec et des Québécois, mais aussi de tous les Canadiens.

La ministre elle-même en a rajouté le lendemain lorsqu'en réponse à une question de l'un de ses collègues au sujet de la motion, elle a déclaré :

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que c'est son propre parti...

Elle voulait dire un député du Parti conservateur qui se trouvait être le porte-parole en matière de justice :

... de concert avec le Bloc séparatiste, qui demande à la Chambre d'annuler le plan de redéploiement de la GRC. Ces deux partis veulent faire renverser la décision opérationnelle indépendante d'un organisme qui fonctionne et doit fonctionner de manière autonome, séparément du gouvernement.

Les commentaires scandaleux du député sapent l'intégrité de notre force de police nationale.

Voici ma question, monsieur le commissaire. Souscrivez-vous aux propos de la ministre et de son secrétaire parlementaire voulant que quiconque — et cela inclut un membre de notre comité — remette en question une décision concernant le fonctionnement de la GRC porte atteinte à l'intégrité de notre force de police nationale, mine la capacité de la GRC de réaliser ses objectifs prioritaires et compromet la sécurité de l'ensemble des Canadiens? Ne prenez pas cela pour une question piège sarcastique. En la posant, je souhaite déterminer quel est le rôle des parlementaires qui interrogent des hauts fonctionnaires de notre force de police nationale. Doivent-ils limiter leurs questions, particulièrement en ce qui concerne les opérations quotidiennes de la force? Si tel est le cas, je n'ai pas d'autres questions.

M. Zaccardelli : Je vous remercie de cette question très importante, sénateur. En tant que fonctionnaire, en tant que commissaire de la GRC, dans le contexte du système parlementaire, je suis tenu de rendre des comptes au ministre et, par l'entremise du ministre, au Parlement. Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il doit en être ainsi en tout temps. Voilà pourquoi je suis ici aujourd'hui et, comme la présidente l'a dit, je suis toujours enthousiaste à l'idée de participer à ces séances car elles me permettent d'échanger des idées avec les représentants élus du pays et d'entendre leurs opinions sur ce qui se passe.

Mais pour ce qui est de déployer les ressources de la GRC de la façon la plus efficace et efficace possible, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire et la ministre. Depuis sa création, la GRC a constamment déployé et redéployé ses ressources partout

and redeploying resources throughout this country to meet the threats that we face. In 1876, our headquarters and our resources were at Fort Macleod, Alberta. Those resources were transferred to Fort Walsh, Saskatchewan, to meet the threat that was coming from the American side of the border. It has been going on ever since. Every day we do that.

We analyze and study to the best of our ability the intelligence and threats we face, and we try to align our limited resources to deal with them in the most effective way. In our common law system, it has been very clear that the commissioner takes his general direction from the government. However, the deployment of resources, how we deal with operational matters, the threats, whether they be criminal threats or terrorist threats, are then left to the commissioner to decide how best to deploy resources.

I do not do that in isolation. I do that with great consultation, and I listen to a huge variety of people. I have more advisory committees, I think, than any other public official in this country. I have an advisory committee that deals with visible minority issues. I have a national advisory committee that helps me deal with Aboriginal issues. We have a multitude of community groups, and they all give me information. However, at the end of that day, as the commissioner, I am charged under the act to make the best decision possible in terms of deploying resources.

Obviously, if my minister loses confidence in me, he or she has every right to ask that I leave that post. I would willingly do that, if that was the case; but that is my responsibility.

In this particular situation, I have consulted extensively. I believe, given the limited resources that we have and given the threats as we understand them to the best of our ability, the redeployment in Quebec at this time is the best thing to do.

I am not only doing this in Quebec, senator. I am doing this in a number of areas throughout the country. This is the challenge we face. I am giving my best opinion.

I appreciate the feedback I have received. I have appeared before the parliamentary committee several times, but after taking all that information into consideration, I, as the commissioner, truly believe this is the best thing to do.

We have been talking about border detachments an awful lot, and I think sometimes we misuse certain terms. If you will notice geographically, most of these detachments are not near the border, senator. That is almost irrelevant to the point. The point is, in my view, the regrouping of these resources actually is making Quebec safer, and indeed the rest of Canada safer.

au pays pour contrer les diverses menaces auxquelles nous faisons face. En 1876, notre quartier général et nos ressources étaient concentrés à Fort Macleod, en Alberta. Ces ressources ont ensuite été transférées à Fort Walsh, en Saskatchewan, pour contrer la menace en provenance du côté américain de la frontière. C'est ainsi que l'on procède depuis ce temps-là. Nous nous livrons à cet exercice tous les jours.

Nous étudions et analysons au meilleur de nos connaissances les renseignements et les menaces et nous tentons de déployer nos ressources restreintes pour y faire face le plus efficacement possible. Dans notre système de common law, il est très clair que le commissaire reçoit des directives générales du gouvernement. Cependant, c'est au commissaire qu'on laisse le soin de décider comment il convient de déployer de façon optimale les ressources, de décider des opérations pour contrer toutes les menaces, qu'elles soient de nature criminelle ou terroriste.

Je ne prends pas ces décisions seul. Je fais énormément de consultations et je sonde l'opinion d'un vaste éventail de personnes. Je crois avoir plus de comités consultatifs que tout autre haut fonctionnaire au pays. Un comité consultatif m'aide à traiter les questions relatives aux minorités visibles. Un autre m'aide à traiter les questions autochtones. Nous avons des échanges avec une myriade de groupes communautaires et ils me fournissent tous de l'information. Cependant, en bout de ligne, en tant que commissaire, la loi me confère la responsabilité de prendre la meilleure décision possible en ce qui concerne le déploiement des ressources.

Évidemment, si mon ministre perd confiance en moi, il ou elle a tout à fait le droit d'exiger que je quitte mes fonctions. Si tel était le cas, je le ferais volontiers; mais c'est ma responsabilité.

Dans le cas qui nous occupe, j'ai mené de vastes consultations. Compte tenu des ressources limitées dont nous disposons et des menaces telles que nous les comprenons, au meilleur de notre capacité, je suis convaincu que le redéploiement des ressources au Québec à ce stade-ci est la meilleure chose à faire.

D'ailleurs, sénateur, je n'agis pas ainsi uniquement au Québec. De nombreuses autres régions un peu partout au pays sont dans le même cas. C'est le défi que nous devons relever. Je fais de mon mieux dans tous les cas.

J'apprécie la rétroaction que j'ai reçue. J'ai comparu devant le comité parlementaire à plusieurs reprises, mais après avoir pris en compte toute cette information, en ma qualité de commissaire, je suis convaincu que c'est la meilleure chose à faire.

Nous avons parlé énormément des détachements frontaliers, et je pense qu'il arrive parfois qu'on utilise mal certains termes. Au plan géographique, vous constaterez, sénateur, que la plupart de ces détachements ne sont pas à proximité de la frontière. Ce facteur n'a pratiquement rien à voir avec la discussion. L'important, à mon avis, c'est que le regroupement de ces ressources fait du Québec, et du reste du Canada, un endroit plus sûr.

Conversely, for me to leave those resources the way they were previously deployed heightens the threat that we face. As the commissioner, I cannot live with that. That is the reason I have come to this decision after several years of study and maybe the most extensive consultation, senator.

I hope I have given you a comprehensive answer.

Senator Lynch-Staunton: Far be it for me to interfere in the day-to-day decisions of any police authority. I was on the public safety commission of the Montreal urban community years and years ago, and the last thing I want to do is exactly that. I think what many of us are looking for is reassurance that this was the right decision, and that reassurance has yet to permeate.

There are other, equally broad questions to be brought up, and let me stop on this one question.

As I understand it, border service guards are unarmed. We discussed that when you were last here, and you indicated quite strongly you were against arming them. We will talk about that another time. I understand they are limited, when they see someone running the border or they want to go after someone suspicious, to about 100 feet from their posts. They cannot go any further than that. For that reason, they have to call in the RCMP.

The RCMP, by closing certain detachments, is further away from the border than they were before, so it would take them longer to get there. Is that correct? If so, where is the increased security to those along the border, if my conclusion is correct?

Mr. Zaccardelli: Senator, I am not certain about the 100 feet from the border.

Senator Lynch-Staunton: There is a limit, I think.

Mr. Zaccardelli: They are responsible at the border. The policy is that it is not just the RCMP. It is the police of local jurisdiction that is called to respond — whoever is the closest police force. In Quebec, for example, or in Ontario, often that will be the Sûreté de Québec or the Ontario Provincial Police.

Senator Lynch-Staunton: They are no closer.

Mr. Zaccardelli: That is right; but again, I have to weigh all this. My challenge in weighing is where I deploy my resources to get the most effective results in terms of providing public safety and security. I have serious organized crime threats and I have serious terrorist threats, so I have to try and put them where I can best respond to that.

Where possible, whenever we can, we also respond to calls from the border. We do that; but even now, even before we made these changes, it was difficult at times to respond immediately.

À l'inverse, si je maintenais le déploiement de ces ressources tel qu'il était auparavant, la menace qui plane s'en trouverait renforcée. En tant que commissaire, je ne peux accepter cela. Voilà pourquoi, après plusieurs années d'études et une consultation des plus vastes, sénateur, j'en suis venu à cette décision.

J'espère vous avoir fourni une réponse exhaustive.

Le sénateur Lynch-Staunton : Loin de moi l'idée de m'ingérer dans les décisions concernant les opérations quotidiennes de n'importe quelle autorité policière. Il y a des années de cela, j'ai siégé à la commission sur la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal et la dernière chose que je veux faire, c'est bien de m'ingérer dans le processus décisionnel. À mon avis, bon nombre d'entre nous souhaitent être rassurés qu'il s'agissait là de la bonne décision. Or, ce message rassurant n'a pas encore été diffusé.

Comme il y a d'autres questions, tout aussi vastes, qui méritent d'être soulevées, je n'irai pas plus loin sur le sujet.

Si j'ai bien compris, les gardes affectés au service frontalier ne sont pas armés. Nous en avons discuté lorsque vous êtes venu ici la dernière fois. Vous avez déclaré sans ambages que vous ne voyiez pas l'utilité de les armer. Nous en reparlons une autre fois. Je comprends que leur champ d'action est limité. Lorsqu'ils voient quelqu'un franchir illégalement la frontière ou qu'ils veulent appréhender quelqu'un qui est suspect, ils ne peuvent aller plus loin qu'à 100 pieds de leur poste. Ils ne peuvent pas aller plus loin que cela. Et c'est pour cette raison qu'ils doivent faire appel à la GRC.

À cause de la fermeture de certains détachements, les agents de la GRC se trouvent plus loin de la frontière qu'ils ne l'étaient auparavant. Par conséquent, il leur faut plus de temps pour s'y rendre. Est-ce exact? S'il en est ainsi, si ma conclusion est juste, comment pouvez-vous dire que la sécurité est accrue le long de la frontière?

M. Zaccardelli : Sénateur, je ne suis pas certain que leur intervention soit limitée à 100 pieds à partir de la frontière.

Le sénateur Lynch-Staunton : Il y a une limite, je pense.

M. Zaccardelli : Ils sont responsables à la frontière. Selon la politique en vigueur, la GRC n'est pas la seule force policière qui peut être appelée à la rescousse. On demande à la police locale de répondre — en fait, à la force policière la plus près. Au Québec, par exemple, ou en Ontario, bien souvent ce sera la Sûreté du Québec ou la Police provinciale de l'Ontario.

Le sénateur Lynch-Staunton : Leurs agents ne sont pas plus près.

M. Zaccardelli : C'est juste, mais encore là, je dois pondérer tout cela. Le défi que je dois relever consiste à peser tous ces facteurs pour décider où je devrais déployer mes ressources pour assurer de la façon la plus efficace possible la sécurité publique. Comme je fais face à des menaces sérieuses de la part du crime organisé et d'éléments terroristes, il faut que j'essaie de les déployer aux endroits où je pourrai fournir la meilleure réponse.

Quand c'est possible, chaque fois que nous le pouvons, nous répondons aussi à des appels en provenance de la frontière. Nous le faisons, mais même maintenant, même après avoir apporté ces

I did not have that capacity to respond. I would literally need a detachment of members dedicated full time by the customs office to respond to 100 per cent to those concerns.

I have never had those resources. I have never been given those resources, so I try to place them strategically so I can best respond to calls from the border and also deal with some of the other priorities. It is a risk assessment issue. Policing is very much doing risk assessments against the greater threats, and deploying to the best of your ability.

Senator Lynch-Staunton: I think you have given the answer, or a part answer, and that is the resources.

In the second round, I want to talk about the integrated border enforcement teams, IBETs. Maybe we will have some reassuring news.

Senator Jaffer: Again, thank you for appearing before the committee, Commissioner Zaccardelli. On behalf of all, I thank your men for the exceptional work they do in protecting our communities. As a young lawyer, I worked with the RCMP and I found the officers to be very sensitive to community issues.

My first question concerns oversight. When Ms. Shirley Heafy, Chair of the Commission for Public Complaints Against the RCMP, appeared before the committee, she talked about an oversight process for national security modeled on the Arar inquiry, which would give to all departments and agencies of government that touch on national security the power to investigate. Certainly, the RCMP would be involved in that. When the Privacy Commissioner appeared before the committee, she recommended in her brief to the committee that judicial oversight be reinstated over the surveillance powers granted in the Anti-terrorism Act. Mr. Zaccardelli, you have stated that you would be open to some kind of oversight. I would be interested in your views on the kind of oversight you would recommend.

Mr. Zaccardelli: Obviously, the issue of review or oversight is a popular discussion these days. As you know, in respect of the Arar inquiry, Justice O'Connor has been given two questions fundamentally to answer. The first is to look into the activities of Canadian officials in terms of what happened to Mr. Maher Arar and, of course, the RCMP is included in that review.

The second speaks to the issue of oversight in respect of the RCMP. Obviously, it would be wise for me not to state my view or my position publicly at this time, given that Justice O'Connor is actively looking at that issue with a team of researchers. He will make recommendations to the government on that.

changements, il s'est avéré difficile, à l'occasion, de répondre immédiatement. Je n'avais pas la capacité de répondre. J'aurais littéralement besoin d'un détachement d'agents qui se consacraient entièrement aux appels du bureau des douanes pour répondre à 100 p. 100 à ces préoccupations.

Je n'ai jamais eu les ressources pour le faire. On ne m'a jamais donné ces ressources. Par conséquent, j'essaie de les déployer stratégiquement de façon à répondre le mieux possible aux appels en provenance des postes frontaliers et à respecter aussi certaines autres priorités. C'est une question d'évaluation des risques. Le maintien de l'ordre consiste essentiellement à évaluer les risques que posent les plus grandes menaces et à déployer les ressources disponibles au meilleur de sa capacité.

Le sénateur Lynch-Staunton : Je pense que vous avez fourni la réponse, ou une partie de la réponse, et c'est la pénurie de ressources.

Lors du second tour de table, je voudrais parler des équipes intégrées de la police des frontières, les EIPF. Peut-être aurons-nous à cet égard des nouvelles rassurantes.

Le sénateur Jaffer : Encore une fois, je vous remercie de venir comparaître devant le comité, commissaire Zaccardelli. Au nom de tous mes collègues, je remercie vos hommes du travail exceptionnel qu'ils accomplissent pour assurer la protection de nos collectivités. À mes débuts comme avocate, j'ai travaillé avec la GRC et j'ai constaté que ces agents étaient très sensibles aux enjeux communautaires.

Ma première question concerne la surveillance. Lorsque Mme Shirley Heafy, présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC, a comparu devant le comité, elle a évoqué la possibilité que nous ayons en matière de sécurité nationale un processus de surveillance sur le modèle de la Commission Arar, qui donnerait à tous les ministères et agences du gouvernement qui touchent à la sécurité nationale le pouvoir de faire enquête. Chose certaine, la GRC en ferait partie. Lorsque la commissaire à la protection de la vie privée a comparu devant le comité, elle a recommandé dans son mémoire que l'on réinstalle la surveillance judiciaire relative aux pouvoirs de surveillance accordés dans la Loi antiterroriste. Monsieur Zaccardelli, vous avez déclaré être ouvert à l'idée d'une surveillance. Je voudrais savoir quel type de surveillance vous recommanderiez.

M. Zaccardelli : Évidemment, la question de l'examen ou de la surveillance est un thème populaire dans les discussions ces jours-ci. Comme vous le savez, en ce qui a trait à l'enquête Arar, le juge O'Connor est appelé à répondre à deux questions fondamentales. Premièrement, il doit se pencher sur les activités des fonctionnaires canadiens pour élucider ce qui est arrivé à M. Maher Arar et il va de soi que la GRC est visée par cet examen.

Deuxièmement, il doit aborder la question de la surveillance relativement à la GRC. Évidemment, il serait peu judicieux de ma part d'énoncer mon opinion ou ma position publiquement à ce stade-ci étant donné que le juge O'Connor étudie activement cette question à l'aide d'une équipe d'attachés de recherche. Il doit présenter des recommandations au gouvernement à ce sujet.

Whatever recommendations come from Justice O'Connor's findings and whatever recommendations the government wishes to adopt, modify or put into place, I will accept without question. I have some views on the matter but I have not testified before Justice O'Connor yet. I believe it would be prudent for me to wait until I have the opportunity to give Justice O'Connor the benefit of my thoughts on that question.

Senator Jaffer: I accept that wholeheartedly, Mr. Zaccardelli. I am remiss in my question because you have not appeared before the inquiry yet. I will leave my question on that for another day.

On my second question, you and I have had an exchange before. You will not be surprised by my angst about racial profiling. You have told the committee that the RCMP does not racially profile.

However, this issue arises repeatedly across the country. I know you have been following the questioning of this committee carefully and many senators have asked these questions before. I was in Saskatoon last Friday, and that community feels very much racially profiled. As well, we have seen in the report of the Ontario Human Rights Commission that racial profiling exists; and we have heard about it at the Arar inquiry.

Two municipal police forces, Kingston and Montreal, have adopted policies on racial profiling. The other day, the *Ottawa Citizen* said that 75 per cent of Ottawa area Muslims fear being labelled "terrorists" by the RCMP. Why is it that the Muslim community can not work with the RCMP? I am the only Muslim senator, and so I feel I carry a heavy burden for these communities. Why can we not be heard by the RCMP when we say that we think racial profiling exists? Why can we not have good community relationships like you have with other communities? The views of the Muslim community need to be heard. If they think that they are being racially profiled, why do you not say to them that you will put something in place, as Kingston and Montreal have done, so that they feel more comfortable working with the RCMP?

Mr. Zaccardelli: Obviously, this is a major issue that we are dealing with. I have no disagreement with what you are saying. I have always been open to discussing any issue at any time. We are working towards a policy of bias-free policing. That is a current, active initiative. You were in Saskatoon and I was in Regina last week. I had my national visible advisory committee with me. There is a Muslim on that committee, and we talked about these issues. We are actively talking about these issues. As you know, I met and spoke with the Muslim Canadian Congress in Toronto. Across the country we are actively talking about racial profiling. I agree with you. I have made it very plain. It is not for me whether I think there is racial profiling. If there is a perception in the minds of certain people, then I have to deal with that, and I have taken that approach. We are trying to be

Quelles que soient les recommandations qui découleront des conclusions du juge O'Connor et quelles que soient les recommandations que le gouvernement souhaitera adopter, modifier ou mettre en oeuvre, je les accepterai sans discuter. J'ai certaines opinions sur la question, mais je n'ai pas encore témoigné devant le juge O'Connor. Je pense qu'il serait prudent de ma part d'attendre après que j'aurai pu communiquer au juge O'Connor l'état de ma réflexion sur le sujet.

Le sénateur Jaffer : J'accepte cela sans problème, monsieur Zaccardelli. Je n'aurais pas dû poser cette question étant donné que vous n'avez pas encore comparu devant la commission. Je vais la garder pour un autre jour.

Pour ce qui est de ma seconde question, vous et moi avons déjà eu un échange à ce sujet. L'inquiétude que me cause le profilage racial ne vous étonnera pas. Vous avez dit au comité que la GRC ne faisait pas de profilage racial.

Cependant, cette question revient constamment sur le tapis un peu partout au pays. Je sais que vous avez suivi les travaux du comité attentivement et que de nombreux sénateurs ont déjà posé ces questions. J'étais à Saskatoon vendredi dernier, et cette collectivité s'estime victime de profilage racial. En outre, on a pu lire dans le rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne que le profilage racial existe. D'ailleurs, on en a parlé à la commission d'enquête Arar.

Deux forces policières municipales, celles de Kingston et de Montréal, ont adopté des politiques concernant le profilage racial. L'autre jour, j'ai lu dans le *Ottawa Citizen* que 75 p. 100 des musulmans de la région d'Ottawa craignaient d'être considérés comme des « terroristes » par la GRC. Pourquoi la communauté musulmane ne peut-elle pas travailler avec la GRC? Comme je suis le seul sénateur musulman, j'ai le sentiment d'assumer un lourd fardeau pour ces communautés. Pourquoi la GRC fait-elle la sourde oreille lorsque nous affirmons qu'à notre avis, le profilage racial existe? Pourquoi notre communauté ne peut-elle pas avoir, à l'instar d'autres communautés, de bonnes relations avec la GRC? Il faut que le point de vue de la communauté musulmane puisse être entendu. Si les musulmans ont l'impression d'être victimes de profilage racial, pourquoi ne pas annoncer que vous allez adopter une politique, comme Kingston et Montréal l'ont fait, pour qu'ils se sentent plus confortables dans leurs rapports avec la GRC?

M. Zaccardelli : C'est certes là un enjeu des plus importants. Je ne suis pas en désaccord avec vos propos. J'ai toujours été ouvert à toute discussion sur n'importe quel sujet à n'importe quel moment. Nous sommes en train d'élaborer une politique de promotion de services de police sans préjugés. C'est une initiative qui est en cours. Vous étiez à Saskatoon et moi j'étais à Regina la semaine dernière. J'étais accompagné de mon comité consultatif national sur les minorités visibles. Un musulman en fait partie, et nous avons parlé de ces questions. Nous en discutons activement. Comme vous le savez, j'ai rencontré les dirigeants du Muslim Canadian Congress, à Toronto, et je me suis entretenu avec eux. Partout au pays, nous discutons activement de profilage racial. Je suis d'accord avec vous. Je l'ai dit très clairement. Je n'ai pas à dire si je pense que le profilage racial existe. Si cette perception

proactive, and I am open to any meeting, at any time, in any place to talk with anyone about these things. The question is how to deal with this, and we are trying. I appeared before the national council dealing with diversity. I will appear before the council again in Vancouver in the fall. We are actively talking about this.

We invited the Kingston City Police to talk to us. They came to Ottawa and we have talked with them about this. We are actively involved, and I am very concerned, because there is no tolerance in the RCMP for any kind of profiling or racial bias. From the first day that cadets show up in Regina, they are lectured on this issue. There is a series of modules that they are required to work through during the six months in training. Everyone that works on national security files must be exposed to training that deals with the issue of recognizing and being aware of the diversity, and sensitivity to diversity. It is very much a part of what we do. I am highly aware of some of the private members bills. We are working actively on this and it is a major concern for me. When you say that perhaps we are not open to discussions on this, I hope I have not given anyone that impression. If I have, then I apologize for that. Certainly, I would be willing to meet with you or any groups that you think we should meet with anywhere at any time to discuss it. There is no room for racial profiling and the issue is extremely important for policing. It is being discussed in great detail. I am aware of the draft paper and, to be honest, I am a little concerned about it. I have not read all of it but I understand that it is based on American information only, and I worry about that.

We need to come to terms with racial profiling because it means many things to many people. We have done some research on this, and have found that there were some complaints about the RCMP. The question is whether it was racial profiling or did the person feel that they were treated in a way that did not respect their diversity. It is hard to actually define that. I do not have all the details on what Kingston is doing now. The other thing about racial profiling is the gathering of information when you are dealing with an area of police work where officers have considerable discretion. For example, highway patrol officers on the road have the discretion to determine whom they will stop. Obviously, if each person an officer stops is a person of colour, then there is a problem. However, they have that discretion.

In the area of national security, we do not have that discretion. We may receive information or a call that says we believe so-and-so may be involved with some activity related to national security. I do not have the discretion to say I am not going to go

existe dans l'esprit de certaines personnes, alors il faut que je m'en occupe, et c'est ce que j'ai fait. Nous essayons d'être proactifs, et je suis prêt à rencontrer quiconque voudra en parler n'importe quand et n'importe où. La question est de savoir comment régler le problème, et nous faisons des efforts en ce sens. J'ai comparu devant le conseil national sur la diversité et je comparais de nouveau devant lui à Vancouver à l'automne. Nous avons des discussions sérieuses à ce sujet.

Nous avons invité les représentants de la police de la Ville de Kingston à venir nous parler. Ils sont venus à Ottawa et nous avons eu des discussions là-dessus. Nous prenons des mesures et, personnellement, c'est un sujet qui m'interpelle énormément car il ne doit y avoir aucune tolérance au sein de la GRC pour le profilage ou les préjugés raciaux quels qu'ils soient. Dès leur arrivée à Regina, le premier jour, les cadets ont une séance d'information à ce sujet. Ils sont tenus de participer à une série de modules au cours des six mois que dure leur formation. Quiconque travaille à des dossiers de sécurité nationale doit suivre une formation traitant de la reconnaissance et de la prise de conscience de la diversité et de l'importance d'être sensible à la diversité. Cela fait partie intégrante de nos activités. Je suis parfaitement au courant des projets de loi d'initiative parlementaire. Nous travaillons activement à ce dossier et c'est une préoccupation majeure pour moi. Quand vous dites que nous ne sommes peut-être pas ouverts à des discussions là-dessus, j'espère que je n'ai pas donné cette impression à quiconque. Si je l'ai fait, je m'en excuse. Je suis assurément tout disposé à vous rencontrer ou à rencontrer tout autre groupe que nous devrions rencontrer, à votre avis, où que ce soit et en tout temps, pour en discuter. Il n'y a pas de place pour le profilage racial et cette question est extrêmement importante pour le travail policier. Nous en discutons de manière très détaillée. Je suis au courant de l'ébauche de politique et, pour être bien franc, j'ai des réserves sur ce document. Je ne l'ai pas lu en entier, mais je crois comprendre qu'il est fondé sur des renseignements américains seulement, et cela m'inquiète.

Nous devons bien comprendre ce que c'est que le profilage racial, parce que cela prend un sens différent pour bien des gens. Nous avons fait de la recherche là-dessus et nous avons constaté que des plaintes ont été portées contre la GRC. La question est de savoir s'il s'agit bien de profilage racial ou bien si la personne a eu le sentiment d'avoir été traitée d'une manière qui ne respectait pas sa diversité. C'est difficile à définir précisément. Je n'ai pas tous les détails sur ce que l'on fait actuellement à Kingston. Par ailleurs, au sujet du profilage racial, il faut tenir compte de la cueillette de renseignements quand on a affaire à un domaine du travail policier où les agents ont un pouvoir discrétionnaire considérable. Par exemple, les patrouilleurs routiers peuvent décider d'arrêter un conducteur en particulier et pas un autre. Il est évident que si un agent de police n'arrête que des gens de couleur, il y a un problème. Quoi qu'il en soit, les agents ont ce pouvoir de décision.

Dans le domaine de la sécurité nationale, nous n'avons pas ce pouvoir discrétionnaire. Nous pouvons recevoir un renseignement ou un appel disant qu'un tel est peut-être impliqué dans telle activité touchant la sécurité nationale. Je ne peux pas décider de

and knock on that door or try to find out some information, because to do so would be a dereliction of our duty. If it happens that I get five calls and five people that we actually talk to, or five people of colour or of a certain religious background, you might say I made five calls, therefore I am profiling. I have no choice. Once I get information, I must follow up, whereas, if I am doing discretionary work in terms of policing, whether it is highway patrol or whatever, there is a difference. We have to distinguish where this comes into play. We need a good discussion on this. I am glad that we are participating in it. This will be flushed out here as we deal with a member's private bill, or a number of other discussions that we need to have.

Senator Jaffer: Everything you have said I accept without any question because your sincerity on this issue is not something I question. I accept everything you say. This is the third time I have asked you this question. You have moved a lot from the first time you and I spoke about this issue. I thank you for that.

I travel a lot across the country. Nobody questions you when you say you have no discretion about terrorists. We are behind you on this. We want you to make sure those terrorists are taken out of our community so Muslims stop being identified as terrorists. We are with you for that, but the perception is there.

The Kingston Police have set out guidelines. They are setting a higher standard for Kingston police officers in that they are being asked to acknowledge and understand the existence of unlawful profiling, bias-based policing, and the need to prevent it. While my offices and this service have never condoned this practice, the publicity generated by the allegation has cast a shadow over the Kingston Police.

This is what I come to you saying. I have worked with the RCMP for 30 years, and I will be the first to say it is the best police force in the world, but there is a shadow now. We have to find a way where the communities feel that they are being heard, not about those places where you have no discretion. I agree with you, but I could give you many examples where there is discretion and the community is being stopped.

Mr. Zaccardelli: I agree we have to continue to work. Some of the challenges we have, even with the Kingston study, for example, the Canadian Center for Justice Statistics will not look at Kingston statistics because they say they are concerned about how that information is being gathered. We have to continue to work on that, to make sure that we look at what Kingston has done, and then possibly how to improve on how that information is collected. Then, we see where we go from here, but there is a lot being done.

ne pas aller frapper à cette porte pour essayer de recueillir des renseignements, parce que ce serait un manquement à notre devoir. S'il se trouve que j'ai reçu cinq appels et que les cinq personnes à qui j'ai parlé sont cinq personnes de couleur ou de la même confession religieuse, on pourrait dire que je fais du profilage racial. Mais je n'ai pas le choix. Dès qu'on me communique un renseignement, je dois y donner suite, tandis que dans le cas du travail policier discrétionnaire, que ce soit les patrouilles routières ou autre chose, c'est différent. Nous devons faire la distinction et voir où cela entre en jeu. Il faut une discussion approfondie là-dessus. Je suis content que nous y participions. Nous aurons l'occasion de vider la question ici en étudiant un projet de loi d'initiative parlementaire ou dans le cadre d'autres discussions que nous devons avoir.

Le sénateur Jaffer : J'accepte sans aucune réserve tout ce que vous avez dit parce que je ne remets nullement en question votre sincérité dans cette affaire. J'accepte tout ce que vous dites. C'est la troisième fois que je vous pose cette question. Vous avez fait beaucoup de chemin depuis la première fois que vous et moi avons discuté de cette question. Je vous en remercie.

Je voyage beaucoup au Canada. Personne ne met votre parole en doute quand vous dites que vous n'avez aucun pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne les terroristes. Nous sommes avec vous là-dessus. Nous voulons que vous mettiez tout en oeuvre pour que ces terroristes soient mis au rancart de notre collectivité, pour que l'on cesse d'identifier les musulmans comme des terroristes. Nous sommes avec vous dans ce combat, mais il n'en existe pas moins une perception.

La Police de Kingston a établi des lignes directrices. Une norme plus élevée a été fixée pour les agents de police de Kingston en ce sens qu'on leur demande de reconnaître et de comprendre l'existence de profilage illégal, de travail policier marqué par les préjugés, et la nécessité d'empêcher un tel état de fait. Bien que ni mon bureau ni votre service n'ait jamais approuvé une telle pratique, la publicité suscitée par l'allégation a jeté une ombre sur la police de Kingston.

Voici ce que je veux vous dire. J'ai travaillé avec la GRC pendant 30 ans et je suis la première à dire que c'est le meilleur corps policier au monde, mais il est maintenant marqué d'une tache. Nous devons trouver le moyen de donner aux communautés ethniques le sentiment d'être entendues, et pas seulement dans les secteurs où vous n'avez aucun pouvoir discrétionnaire. Je suis d'accord avec vous, mais je pourrais vous donner de nombreux exemples où il y a pouvoir discrétionnaire et où la communauté est ciblée.

M. Zaccardelli : Je conviens que nous devons continuer à travailler. Nous avons des problèmes même avec l'étude de Kingston; par exemple, le Centre canadien de la statistique juridique refuse de prendre en compte les statistiques de Kingston parce qu'ils ont des réserves quant à la manière dont ces renseignements sont recueillis. Nous devons continuer d'y travailler, nous devons nous assurer d'étudier ce qui a été fait à Kingston et peut-être ensuite voir comment on pourrait améliorer la manière dont ces données sont recueillies. Ensuite, on verra ce que l'on pourra faire, mais il se fait déjà beaucoup de travail.

I agree with you. I am not saying we have never had a case where members have discriminated. We looked at 11,000 files recently on public complaints. To my understanding, there has never been anything that has come to us from the public complaints perspective. We had a number of investigations of code of conduct where somebody has said, "I was not treated appropriately by a member." We have investigated four or five in the last five years where the allegation was that it was discrimination — we could use this term racial profiling — so we are looking at that.

My biggest concern is making sure that we instill the values right from the very first day to ensure that I do not have to put a leash on people, that they understand the need to respect everybody's diversity, regardless of where they come from, and provide a service that is bias-free. That is what I am striving for. That takes education and a lot of work, not just with the police, but with the communities.

I appreciate your offer and what you are doing to help us get there. We are not there yet, but we are working towards that.

Senator Fraser: An observation as a follow up to Senator Jaffer's line of questioning, I suggest you might consider holding a series of town hall meetings. You take the initiative to do that kind of outreach, and I mean you, personally, commissioner. As I am sure you know, nothing beats human contact for the growth of understanding on both sides. Taking the initiative is often a very helpful step. I wanted to ask about something else.

Mr. Zaccardelli: On that point, a little over a year ago, there was a convention in Toronto and there were 9,000 Muslims there. I was invite to speak. I will be honest with you. People said, "Commissioner, are you crazy? Do you want to throw yourself into the lion's den?" I said, I have to go, and I went there. I got several standing ovations during my presentation. I agree with you, we have to do more. Nothing beats that interpersonal connection. As the commissioner, I have a special duty to do that, and we are doing that. We need to do more.

Senator Fraser: Not only to explain to them, but to listen.

Mr. Zaccardelli: Absolutely.

Senator Fraser: The fact that people are willing to listen to you is often very helpful.

I wanted to ask about sharing information with foreign agencies or governments because terrorism is an international activity. We know you have to, but at the same time there are very great concerns.

Je suis d'accord avec vous. Je ne dis pas que nous n'avons jamais eu un seul cas de discrimination policière. Nous avons examiné récemment 11 000 dossiers de plaintes du public. Je crois savoir que nous n'avons jamais été saisis d'un dossier quelconque du point de vue des plaintes du public. Nous avons fait un certain nombre d'enquêtes mettant en cause le code de déontologie, dans des cas où des gens avaient dit : « Je n'ai pas été traité comme il faut par un membre de la gendarmerie ». Nous avons fait quatre ou cinq enquêtes au cours des cinq dernières années dans des cas où l'on alléguait qu'il y avait eu discrimination — nous pourrions utiliser l'expression de profilage racial — de sorte que nous ne laissons rien passer de tout cela.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est de veiller à inculquer les valeurs dès le premier jour, pour s'assurer que je n'aie pas besoin par la suite de tenir les gendarmes en laisse, qu'ils comprennent la nécessité de respecter la diversité de tous, peu importe leur origine, et de fournir un service dénué de tout préjugé. Voilà ce que je m'efforce d'accomplir. Cela exige de l'éducation et beaucoup de travail, pas seulement parmi les services policiers, mais aussi avec les collectivités.

Je vous suis reconnaissant de votre offre et de ce que vous faites pour nous aider à cet égard. Nous n'avons pas encore atteint l'objectif, mais nous y travaillons.

Le sénateur Fraser : Mon observation fait suite aux questions posées par le sénateur Jaffer. Vous pourriez envisager de tenir une série d'assemblées publiques. Vous pourriez prendre l'initiative de ce geste pour rejoindre la collectivité, et je veux dire vous-même personnellement, monsieur le commissaire. Vous savez certainement que rien ne vaut le contact humain pour approfondir la compréhension de part et d'autre. Prendre l'initiative est souvent une mesure très utile. J'ai aussi une autre question à vous poser.

M. Zaccardelli : Sur ce point, il y a un peu plus d'un an, il y a eu un congrès à Toronto rassemblant 9 000 musulmans. J'ai été invité à prendre la parole. Je vais être franc avec vous. Les gens ont dit : « Monsieur le commissaire, êtes-vous fou? Voulez-vous vous jeter dans la fosse aux lions? » J'ai répondu que je devais y aller et j'y suis allé. J'ai reçu plusieurs ovations pendant mon allocution. Je suis d'accord avec vous, nous devons en faire plus. Rien ne vaut les relations interpersonnelles. À titre de commissaire, il m'incombe tout spécialement de le faire et nous en faisons. Nous devons en faire plus.

Le sénateur Fraser : Pas seulement pour leur expliquer, mais pour les écouter.

M. Zaccardelli : Absolument.

Le sénateur Fraser : Le simple fait que les gens soient disposés à vous écouter est souvent très utile.

Je voulais vous interroger sur le partage des renseignements avec des organismes ou gouvernements étrangers, parce que le terrorisme est une activité internationale. Nous savons que vous devez le faire, mais en même temps, cela soulève de grandes inquiétudes.

At what step in an investigation do you deem it necessary to share information with a foreign body? What are the rules, the safeguards that exist when you get to that point?

Mr. Zaccardelli: Senator, there are general rules under common law that allow us to share information from a criminal perspective. There are protocols with certain countries and so on. We share that on a regular basis. Often, we have policies that dictate when and how you share that information. I believe you are more concerned with the information relative to national security issues, which is more sensitive.

Before 9/11, sharing information in this area was very much the same as it was on the normal criminal investigative side. Since 9/11, there have been a number of changes that have come about.

First, all investigations that we undertake in the RCMP relative to national security issues are totally centralized. That means no investigation is started, no inquiry is started, unless the center headquarters, my deputy commissioner of operations, makes sure that he is aware, and he gives the authority to initiate. That is totally different. Even though I am the commissioner, I do not know about a lot of the investigations other than the most sensitive and serious ones. In national security issues, those are all controlled by the center. We have a policy that controls that.

Since 9/11, I have received three ministerial directives that deal with national security issues. One of those directives deals specifically with countries that we may have concerns about, potentially, in terms of their human rights record and so on. Before we can embark in any exchange of information in that area, it is important that we consult with the Department of Foreign Affairs, and we must have a sense of assurance that the information will be used in an appropriate way relative to the investigation we are conducting.

Every case is a judgment call. Since 9/11, we have not entered into any agreements with any countries dealing with national security issues. There have been no new agreements signed by the RCMP with anyone.

The exchange of information is on a case-by-case basis. It is never done unilaterally by the RCMP. It is done in speaking with the Department of Foreign Affairs, and in the best interests of Canada.

The best interests of Canada always include the need to respect the human rights of the individual. It is a very tightly held process, and it is very serious. It is never done unilaterally. I am always at a table with a number of senior officials from the Department of Justice and so on, to look at the case and say, are we going to exchange information? Are we going to work with another country or a foreign agency?

It is a process that is very tightly held.

À quelle étape au cours d'une enquête jugez-vous nécessaire de partager les renseignements avec un organisme étranger? Quelles sont les règles, les garanties qui existent quand vous en arrivez là?

M. Zaccardelli : Sénateur, il existe des règles générales dans le régime de la common law qui nous permettent de partager les renseignements dans le cadre d'une enquête criminelle. Il y a des protocoles avec certains pays, et cetera. Nous partageons des renseignements régulièrement. Souvent, nous avons des politiques qui dictent précisément quand et comment on doit partager les renseignements. Je crois que vous êtes davantage préoccupée par les renseignements traitant de la sécurité nationale, qui est un domaine plus sensible.

Avant le 11 septembre, le partage des renseignements dans ce domaine était exactement le même que dans le cadre d'une enquête criminelle normale. Depuis le 11 septembre, il y a eu un certain nombre de changements.

Premièrement, toutes les enquêtes que nous entreprenons à la GRC dans le domaine de la sécurité nationale sont totalement centralisées. Cela veut dire qu'aucune enquête n'est mise en branle, qu'aucune requête n'est lancée sans que l'administration centrale, mon sous-commissaire aux opérations, s'assure qu'il est bien au courant du dossier, et c'est lui qui donne l'autorisation de lancer l'enquête. C'est totalement différent. Même si je suis le commissaire, je ne suis pas au courant de beaucoup d'enquêtes, je connais seulement les plus graves et les plus délicates. Dans les dossiers de sécurité nationale, tout est contrôlé par le centre. Nous avons une politique qui régit tout cela.

Depuis le 11 septembre, j'ai reçu trois directives ministérielles traitant des dossiers de sécurité nationale. L'une de ces directives traite explicitement des pays qui peuvent nous donner des inquiétudes, en termes de leur bilan des droits de la personne, et cetera. Avant de pouvoir nous lancer dans des échanges de renseignements dans ce domaine, il est important de consulter le ministère des Affaires étrangères et nous devons avoir l'assurance que les renseignements en question seront utilisés comme il faut dans le cadre de l'enquête que nous menons.

Chaque cas doit faire l'objet d'un jugement. Depuis le 11 septembre, nous n'avons conclu aucune entente avec d'autres pays traitant des dossiers de sécurité nationale. Il n'y a eu aucune nouvelle entente signée par la GRC.

L'échange de renseignements se fait au cas par cas. La GRC ne le fait jamais unilatéralement. C'est toujours fait en consultation avec le ministère des Affaires étrangères et dans l'intérêt supérieur du Canada.

L'intérêt supérieur du Canada englobe toujours le besoin de respecter les droits de la personne. C'est un processus rigoureusement contrôlé et c'est pris très au sérieux. Cela ne se fait jamais unilatéralement. Je suis toujours assis avec un certain nombre de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et autres organisations pour examiner un dossier et nous nous demandons s'il y a lieu d'échanger des renseignements. Devons-nous dans le dossier en question travailler avec un autre pays ou une organisation étrangère?

C'est un processus qui est contrôlé de manière très serrée.

Senator Fraser: To what extent do you, or can you, control how the foreign government or body uses information once you have decided it should be transferred?

Mr. Zaccardelli: That is a very important issue. We cannot guarantee what happens. You apply your best judgment to the case. Obviously, you evaluate the record of the country. You consult extensively with the Department of External Affairs, CSIS and other justice departments. Then a decision is made to exchange it. In some areas, there is a risk in terms of what happens, but each case is dealt with on an individual basis.

It is the same thing when we might receive information from some country that has a questionable reputation or history. That is the world we are living in. I wish I could say I could guarantee that every exchange or every piece of information we receive comes from the right source and we can verify it. There are times where you simply cannot, and you have to apply the best judgment because we still have to be able to act. The one thing that we cannot avoid is having to act. What we try to do is consult extensively, get the best advice and then, hopefully, take the prudent decision that is respectful of individual rights and also enables us to discharge our obligation to keep Canada safe and secure.

Senator Fraser: Would it be helpful if there were guidelines to assist in reaching these decisions rather than having to do it all on a case-by-case basis?

Mr. Zaccardelli: We do have guidelines. For example, the Department of External Affairs will provide us guidelines or their opinions in terms of where certain countries are at. The ministerial directives are guidelines from the minister saying, before you do this, you must consider this, including human rights.

Could they be enhanced? I would have no problem with that.

Senator Fraser: Could we see those ministerial directives?

Mr. Zaccardelli: I am assuming I can give them to you. I will check and provide those to you as soon as I can get them.

Senator Joyal: Mr. Zaccardelli, you testified on April 11. On April 18, we heard the Chair of the Commission for Public Complaints Against the RCMP. Did any of your advisers have an opportunity to go through the testimony that we heard that day and the points that were raised with the commissioner?

Mr. Zaccardelli: I have a general awareness of what the commissioner said, yes.

Le sénateur Fraser : Dans quelle mesure contrôlez-vous, ou pouvez-vous contrôler la manière dont les gouvernements ou organismes étrangers utilisent les renseignements une fois que vous avez décidé de les communiquer?

M. Zaccardelli : C'est une question très importante. Nous ne pouvons pas garantir ce qui se passe. Il faut faire preuve de jugement dans chaque cas. Évidemment, on évalue le bilan du pays en question. On consulte de manière approfondie le ministère des Affaires étrangères, le SCRS et d'autres ministères qui s'intéressent à la justice. Ensuite, une décision est prise. Dans certaines régions, il y a un risque, mais chaque cas est étudié individuellement.

C'est la même chose lorsque nous recevons des renseignements d'un pays dont la réputation ou les antécédents sont douteux. C'est le monde dans lequel nous vivons. J'aimerais pouvoir dire que je garantis que chaque élément d'information que nous recevons provient d'une source irréprochable et que nous pouvons le vérifier. C'est parfois tout simplement impossible et il faut alors user de son jugement parce que nous devons avoir la latitude de le faire. La seule chose que nous ne pouvons pas éviter, c'est l'obligation d'agir. Ce que nous essayons de faire, c'est de consulter largement, d'obtenir les meilleurs conseils et ensuite, de prendre une décision prudente que nous espérons la meilleure, dans le respect des droits individuels, tout en nous permettant de nous acquitter de notre obligation d'assurer la sûreté et la sécurité du Canada.

Le sénateur Fraser : Serait-ce utile s'il y avait des lignes directrices pour aider à prendre de telles décisions, au lieu de le faire au cas par cas?

M. Zaccardelli : Nous avons des lignes directrices. Par exemple, le ministère des Affaires étrangères nous fournit des lignes directrices ou nous donne son opinion quant à ce qui se passe dans certains pays. Les directives ministérielles sont des lignes directrices de la part du ministre qui nous dit : avant de faire ceci ou cela, vous devez tenir compte de ceci, notamment des droits de la personne.

Est-ce que ce processus pourrait être renforcé? Je n'ai pas d'objection à cela.

Le sénateur Fraser : Pourrions-nous prendre connaissance de ces directives ministérielles?

M. Zaccardelli : Je suppose que je peux vous les communiquer. Je vais vérifier et vous les faire parvenir dès que je pourrai me les procurer.

Le sénateur Joyal : Monsieur Zaccardelli, vous avez témoigné le 11 avril. Le 18 avril, nous avons entendu la présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Est-ce que l'un ou l'autre de vos conseillers a eu l'occasion de prendre connaissance du témoignage que nous avons entendu ce jour-là et des échanges que nous avons eus avec la commissaire?

M. Zaccardelli : En général, je suis au courant de ce que la commissaire a dit, oui.

Senator Joyal: Do you want to make any comment? Many points were raised during that testimony. I would like to hear what you have to say, and then see what we can go on.

Mr. Zaccardelli: I am preparing, and I hope to have ready by the end of the week, a small paper that responds to a number of the issues with respect to the relationship between the RCMP and the public complaints commission. It is my intention to give that to my minister. I also would be more than happy to provide a copy to you so that you can have a copy of this, which deals in general terms with that relationship.

I can get into some of the specific issues if you wish. I do not know if you want to raise them.

Senator Joyal: Since we are still in an early stage in our review of the functioning of the anti-terrorism legislation, it would be helpful for us to have a general reaction without entering into the details of the proposal. It would be helpful for us to have an overview of your relationship with the commissioner and where the system can be improved, because the commissioner raised points where we expect that there will be recommendations. It would be helpful to get from you at least a general reaction to the points raised.

Mr. Zaccardelli: Without being exhaustive, I would like to make several comments.

At the last meeting, Senator Fraser asked me questions about that. If we read some of the previous annual reports that the commissioner has put forward, and even including the report that the commissioner sent to Justice O'Connor dealing with the Arar inquiry, the commissioner states very clearly that there is a very good relationship between the public complaints commission and the RCMP.

She says that the few disagreements that take place are good and healthy because, she says very clearly, we would not want 100 per cent agreement between the two agencies all the time.

What disturbs me, in some way, is that statements have been made clearly indicating that things are well. The commissioner has stated to me personally that she is very happy with our relationship and that it has never been better in the history of the two organizations. Then I get feedback that tells me that she has made comments that are totally contradictory to that. I am baffled.

In some cases, I do not want to go too far here, but I cannot help but think that you may have been misled. I have some serious problems when someone says that they are denied — or imply they are denied — access on a regular basis to information relative to public complaints that they have to deal with.

To the best of my knowledge, in the area of national security files, there are two files to which the public complaints commissioner has not been given total access. The reason the commissioner has not been given total access is because the

Le sénateur Joyal : Voulez-vous faire des observations? De nombreuses questions ont été abordées au cours de ce témoignage. J'aimerais entendre ce que vous avez à dire, après quoi je verrai ce que nous pouvons ajouter.

M. Zaccardelli : Je suis en train de rédiger un petit document qui, je l'espère, sera prêt à la fin de la semaine, et qui répond à un certain nombre de questions qui ont été soulevées au sujet des relations entre la GRC et la Commission des plaintes du public. J'ai l'intention de le remettre à mon ministre. Je me ferai aussi un plaisir de vous en remettre un exemplaire pour que vous puissiez prendre connaissance de ce document, qui décrit de façon générale cette relation.

Je peux entrer dans les détails, si vous le souhaitez. J'ignore si vous voulez aborder cela.

Le sénateur Joyal : Comme nous en sommes encore au début de notre étude du fonctionnement de la législation antiterrorisme, il serait utile pour nous d'obtenir une réaction générale sans entrer dans les détails de la proposition. Il nous serait utile que vous fassiez un survol de vos relations avec la commissaire en s'attardant aux améliorations possibles du système, parce que la commissaire a soulevé des points à propos desquels nous nous attendons à des recommandations. Il serait utile d'obtenir de vous au moins une réaction générale aux points qui ont été soulevés.

M. Zaccardelli : Sans entrer dans les détails, je voudrais faire plusieurs observations.

À la dernière réunion, le sénateur Fraser m'a posé des questions là-dessus. Si l'on lit les précédents rapports annuels publiés par la commissaire, et même le rapport qu'elle a envoyé au juge O'Connor au sujet de l'enquête dans l'affaire Arar, la commissaire dit très clairement qu'il y a de très bonnes relations entre la Commission des plaintes du public et la GRC.

Elle dit que les rares désaccords qui existent sont bons et sains parce que, dit-elle très clairement, nous ne voudrions pas d'une entente à 100 p. 100 entre les deux organismes en tout temps.

Ce qui me trouble, d'une certaine manière, c'est que des déclarations très claires ont été faites indiquant que tout va bien. La commissaire m'a dit personnellement qu'elle est très contente de nos relations de travail et que celles-ci n'ont jamais été meilleures dans toute l'histoire des deux organisations. J'entends dire ensuite qu'elle aurait fait des commentaires totalement contradictoires. Je suis perplexe.

Dans certains cas, je ne veux pas m'aventurer trop loin, mais je ne peux m'empêcher de penser que l'on vous a peut-être induit en erreur. J'ai de sérieuses réserves quand quelqu'un dit qu'on lui a refusé — ou laisse entendre qu'on lui a refusé régulièrement l'accès à des renseignements relativement à des plaintes du public dans des dossiers à l'étude.

À ma connaissance, dans le domaine des dossiers de sécurité nationale, il y a deux dossiers auxquels on n'a pas donné un accès sans limite à la commissaire des plaintes du public. La raison pour laquelle la commissaire n'a pas eu entièrement accès à ces

information that is being requested is sealed by court order. We are talking about affidavits and so on, court documents that have been sealed by the court.

My understanding is you were led to believe that I am preventing them from getting that information. That simply is not the case. I do not know of any file relative to national security issues where we have denied information. I have issued a very strict policy to my commanding officers that we will share the maximum amount of information with the commission, but it has to be relevant information. It has to be information that I am allowed to give. When the court seals a certain document or affidavit, I cannot unseal that. I have no authority to do that.

The other issue is a little bit disturbing to me, and I hope we can correct it. It goes back to Senator Fraser's comments last time that statements have been made that the commission has no authority to undertake any review of unless a complaint is made to that office. Senator, you asked that question.

It is clear in the legislation and in a number of cases that are before me that the commissioner has every right to initiate her own complaint or her own inquiry. For example, in the Arar case, there was no public complaint but the commission chose to defer that to Justice O'Connor in an inquiry. The public complaints commission had every authority to initiate their own investigation. To allege that they were not receiving the information is simply inaccurate.

There have been a number of cases in which they have started their own public interest and made a number of inquiries. I could go through a list and provide the information to the committee. I hope I am not overstating the case. To imply that they cannot initiate an inquiry or investigation on their own is inaccurate because they have done that repeatedly. This disturbs me.

I have the document on the report with me. She has clearly stated a number of times that the relationships are very good. I do not know where this issue originates that we are not providing information because we provide the maximum amount of information and we are cooperative.

We have had our disagreements but that is part of the process. In all cases, we have provided that information. One of the two cases that she raised entailed a sealed affidavit that I could not give to her, so she took us to federal court. The court said that she was not entitled to that information. The case is now before the Federal Court of Appeal. The law on informants is clear all the way up to the Supreme Court of Canada in that such information is very tightly held and protected. There are rules in respect of that. It is one thing to say that you want the information but the process to obtain the information must be respected.

dossiers, c'est que l'information demandée est scellée par une ordonnance du tribunal. Il s'agit d'assignations à comparaître et d'autres documents de ce genre, des documents judiciaires qui ont été scellés par la cour.

Si je comprends bien, on vous a laissé entendre que je les empêche d'avoir accès à ces renseignements. Ce n'est tout simplement pas le cas. Je ne connais aucun dossier relatif à la sécurité nationale dans lequel nous aurions refusé des renseignements. J'ai donné des instructions très strictes à mes officiers commandants, leur disant que nous devons remettre le maximum d'information à la commission, qu'il doit s'agir de renseignements pertinents. Il doit s'agir de renseignements que je suis autorisé à communiquer. Quand la cour scelle un certain document ou une assignation à comparaître, je ne peux pas défaire cette ordonnance. Je ne suis pas autorisé à le faire.

Il y a une autre question que je trouve quelque peu troublante et j'espère que nous pourrions la tirer au clair. J'en reviens aux commentaires formulés la dernière fois par le sénateur Fraser, qui faisait état de déclarations qui auraient été faites et selon lesquelles la commission n'a pas le pouvoir d'entreprendre une enquête à moins qu'une plainte soit déposée à ce bureau. Sénateur, c'est vous qui avez posé cette question.

Il est clairement établi dans la loi et dans un certain nombre d'affaires dont je suis saisi que le commissaire a absolument le droit de porter plainte de son propre chef ou de lancer ses propres enquêtes. Par exemple, dans l'affaire Arar, il n'y avait aucune plainte du public, mais la commission a choisi de faire enquête et d'en saisir le juge O'Connor. La Commission des plaintes du public avait tout à fait le pouvoir d'amorcer sa propre enquête. De prétendre que la commission ne recevait pas l'information voulue, c'est tout simplement inexact.

La commission a d'ailleurs lancé de son propre chef un certain nombre d'enquêtes dans un certain nombre d'affaires. Je pourrais en donner une liste au comité. J'espère que je ne m'appesantis pas trop sur ce point. Il n'est pas exact de dire que la commission ne peut pas prendre l'initiative de mener une enquête parce qu'elle l'a fait à maintes reprises. Cela me trouble.

J'ai ici le document sur le rapport. Elle a dit clairement un certain nombre de fois que les relations sont très bonnes. J'ignore d'où vient cette allégation selon laquelle nous ne fournissons pas les renseignements, parce que nous fournissons le maximum d'information et nous collaborons entièrement.

Nous avons eu des désaccords, mais cela fait partie du processus. Dans tous les cas, nous avons remis les renseignements voulus. L'un des deux cas qu'elle a soulevés mettait en cause une assignation à comparaître scellée que je ne pouvais pas lui remettre et elle s'est donc adressée à la Cour fédérale. La cour a tranché qu'elle n'était pas habilitée à recevoir ce renseignement. L'affaire est maintenant devant la Cour d'appel fédérale. La Loi sur les informateurs est claire et il a été établi jusqu'à la Cour suprême du Canada que de tels renseignements sont protégés et gardés secrets. Il y a des règles en cette matière. C'est une chose de dire que l'on veut obtenir les renseignements, mais il faut respecter le processus pour obtenir ces renseignements.

I would like to stop there, senator. You probably have specific questions to which I could provide more specific responses.

Senator Joyal: Your comments have been helpful. You have identified this in a way that allows us to see the whole picture. A list of the cases to which you referred would be helpful to the members of the committee.

Mr. Zaccardelli: I would like to point out what Ms. Heafey said about the submission to Justice O'Connor's inquiry into the actions of Canadian officials in respect of Mr. Arar:

Disagreement, in our submission, means there is a healthy tension and a true dialogue between the CPC and the RCMP. Both are required to consider and express their positions carefully. The public would not be well served if 100 percent of the CPC's findings and recommendations were rejected, or accepted.

By the way, I accept 85 per cent of her recommendations that come to me. The document continues:

It is our position that the current acceptance/rejection rate demonstrates that the public complaint process is functioning exactly as Parliament intended: The Commissioner of the RCMP is responsible for the performance of the Force, is receptive to the civilian perspective represented by the CPC, and maintains his view when he thinks it necessary.

Those are two statements by Ms. Heafey, and so I am a little perplexed about some other statements.

Senator Joyal: In Commissioner Heafey's presentation, she suggested that, according to section 45.41 of the Anti-terrorism Act, you have the sole authority to determine whether a document or piece of information is pertinent to an investigation. That puts you in a difficult position, being the object of the investigation as well as the judge to appoint the elements of information to which the commissioner should have access. I do not see this as an issue between you and Ms. Heafey but rather as a systemic institutional kind of element. Ms. Heafey has suggested that it should be reviewed so that there is an authority to determine whether the decision should be under the review of a third party. For that reason, in respect of differing opinions on the necessity to provide a document in the daily operation of investigations, she seems to be of the opinion that the section of the act should be reviewed. Do you concur? Having an arbitrator would put you in a better position than being the arbitrator when the institution you head is under investigation after a formal complaint has been lodged.

Mr. Zaccardelli: I understand the point well, senator. My clear instructions on this have been, short of a legal impediment to my providing that information, they are to have access to all the information they need. I cannot reveal informant information, and that is the issue. This is the case that is currently before the

Je vais m'en tenir là, sénateur. Vous avez probablement des questions précises auxquelles je pourrais donner des réponses plus précises.

Le sénateur Joyal : Vos commentaires ont été utiles. Vous avez cerné la problématique de manière à nous permettre de voir la situation dans son ensemble. Une liste des affaires auxquelles vous avez fait allusion serait utile pour les membres du comité.

M. Zaccardelli : Je voudrais signaler ce que Mme Heafey a dit au sujet du mémoire remis dans le cadre de l'enquête du juge O'Connor sur les gestes posés par les fonctionnaires canadiens dans l'affaire touchant M. Arar :

Dans notre présentation, le désaccord signifie d'abord et avant tout que les interactions entre la CPP et la GRC sont marquées d'une tension saine et que leur dialogue est véritable. Elles doivent toutes les deux réfléchir soigneusement à leurs positions et les exprimer. Le public ne serait guère bien servi si on rejetait ou acceptait toutes les conclusions et les recommandations de la CPP.

Soit dit en passant, j'accepte 85 p. 100 des recommandations qu'elle m'a faites. Je poursuis la lecture du document :

Nous estimons que le taux d'acceptation/refus démontre que le but du mécanisme d'examen des plaintes est tel que le Parlement l'a défini. Le commissaire de la GRC est responsable du rendement de la gendarmerie, il est ouvert au point de vue civil de la CPP et il maintient son opinion lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce sont là deux déclarations faites par Mme Heafey, et je suis un peu perplexé au sujet de certaines autres déclarations.

Le sénateur Joyal : Au cours de son témoignage, madame le commissaire Heafey a laissé entendre que, d'après l'article 45.41 de la Loi antiterroriste, vous êtes la seule personne autorisée à déterminer si un document ou un élément d'information est pertinent dans le cadre d'une enquête. Cela vous place dans une situation difficile, étant donné que vous faites l'objet de l'enquête et que vous êtes en même temps le juge chargé de déterminer les éléments d'information auxquels la commissaire doit avoir accès. Je ne vois pas cela comme un désaccord entre vous-même et Mme Heafey, mais plutôt comme un problème d'ordre systémique et institutionnel. Mme Heafey a laissé entendre qu'il faudrait réviser cela pour que quelqu'un d'autre soit chargé de déterminer si la décision devrait être réexaminée par une tierce partie. Pour cette raison, en cas de divergence d'opinion quant à la nécessité de fournir un document dans le cadre des activités courantes des enquêtes, elle semble d'avis qu'il faudrait revoir la disposition de la loi. Êtes-vous d'accord? Le fait d'avoir un arbitre pourrait vous placer dans une meilleure situation, plutôt que d'être l'arbitre vous-même alors que l'institution que vous dirigez fait l'objet de l'enquête à la suite d'une plainte officielle.

M. Zaccardelli : Je comprends bien l'argument, sénateur. J'ai donné des instructions claires à ce sujet : sauf si un obstacle juridique m'empêche de fournir le renseignement, les enquêteurs doivent avoir accès à tous les renseignements dont ils ont besoin. Je ne peux pas révéler l'identité des informateurs, et cela peut

Federal Court of Appeal. We can look at the legislation which was put in place to deal with public complaints against the behaviour of our members. My practice has been, and I have given clear instructions, that we will share everything.

As I said, there are times when there are disagreements and disputes, and that is healthy. What is truly relevant at the end of the day? My practice is to share everything short of a legal impediment to my sharing any information.

Senator Joyal: My question might seem trivial but I think it is important. What level is the security check on the commissioner of public complaints, given the sensitive nature of the office and the role that the commissioner has to play in relation to the RCMP?

Mr. Zaccardelli: Ms. Heafey has my full trust in dealing with the information. We have had some cases where there was concern about the security applied to certain documents. We have worked with the commission on that and we have shown them the kind of equipment there is to protect documents. I have no problem with exchanging and providing any information that would help her to make that decision.

Senator Joyal: One of the other issues that she raised in her testimony following the amendments to the Criminal Code, is that now anti-terrorist activities are in the Criminal Code and you are charged with intelligence gathering — you now have that responsibility formally following the anti-terrorist legislation — that aspect of your activities is not part of any review mechanism, as with the Security Intelligence Review Committee, SIRC, and the Canadian Security Intelligence Service, CSIS. You have been given important added responsibility in relation to anti-terrorist investigation, but the act has not been amended correspondingly to submit that kind of activity to a review mechanism, as the other agencies active in the anti-terrorist initiative are reviewed under the Act. Would you have any objection in principle for the act to be amended to cover those activities in one way or the other, to be reviewed by a third party, as the other agencies are reviewed according to the act?

Mr. Zaccardelli: Again, I will accept whatever amendments or changes are made, but I think we have to look at what authorities are there right now. In my view, there is nothing that we are doing now, post-Anti-terrorism Act that the public complaints commission cannot look at. We keep talking about these greatly enhanced powers of the police. I do not believe they are greatly enhanced powers; they are balanced powers. The two main principal powers are the investigative hearings and the detention perspective.

poser un problème. C'est l'affaire qui est actuellement en instance devant la Cour d'appel fédérale. On peut examiner la loi qui a été adoptée pour traiter des plaintes du public contre le comportement de nos membres. Ma pratique a été de communiquer tous les renseignements et j'ai donné des instructions claires en ce sens.

Je le répète, il y a à l'occasion des désaccords et des conflits, et cela est sain. Qu'est-ce qui est vraiment pertinent en fin de compte? J'ai adopté comme pratique de communiquer absolument tout, sauf lorsque des entraves d'ordre juridique m'empêchent de communiquer un renseignement.

Le sénateur Joyal : Ma question pourrait sembler banale, mais elle m'apparaît importante. À quel niveau se situe la vérification de sécurité du commissaire des plaintes du public, étant donné la nature sensible de ses fonctions et du rôle que le commissaire doit jouer dans ses relations avec la GRC?

M. Zaccardelli : Mme Heafey jouit de mon entière confiance pour ce qui est du traitement de l'information. Dans certains cas, des préoccupations ont été exprimées au sujet du niveau de sécurité de certains documents. Nous avons travaillé avec la commission à ce sujet et nous leur avons montré le matériel à utiliser pour protéger les documents. Je n'ai aucune objection à échanger et transmettre tout renseignement susceptible de l'aider à rendre une décision.

Le sénateur Joyal : Une autre question qu'elle a soulevée dans son témoignage consécutif aux modifications apportées au Code criminel est que dorénavant, les activités antiterroristes figurent dans le Code criminel et vous êtes chargé de la cueillette des renseignements — vous avez maintenant officiellement cette responsabilité à la suite de l'adoption de la Loi antiterroriste. Cet aspect de vos activités n'est pas visé par un mécanisme quelconque de révision, comme dans le cas du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, et du Service canadien de renseignement de sécurité, le SCRS. On vous a confié d'importantes responsabilités supplémentaires relativement aux enquêtes antiterroristes, mais la loi n'a pas été modifiée en conséquence pour assujettir cette activité à un mécanisme d'examen, contrairement aux autres organismes actifs dans le dossier anti-terrorisme qui font l'objet d'un examen aux termes de la loi. Auriez-vous des objections de principe à ce que l'on modifie la loi pour que ces activités soient visées d'une manière ou d'une autre, pour qu'elles soient examinées par une tierce partie, comme c'est le cas des autres agences qui sont examinées aux termes de la loi?

M. Zaccardelli : Là encore, je vais accepter tout changement ou amendement que l'on pourrait apporter, mais je crois que nous devons examiner les pouvoirs qui existent à l'heure actuelle. À mon avis, il n'y a rien de ce que nous faisons maintenant, depuis l'adoption de la Loi antiterroriste, que la Commission des plaintes du public n'est pas habilitée à examiner. On ne cesse de revenir sur les pouvoirs de la police qui auraient été considérablement renforcés. Je ne crois pas que nos pouvoirs aient été grandement renforcés; ce sont des pouvoirs équilibrés. Les deux principaux pouvoirs sont en matière d'enquête et de détention.

As you well know, those two powers — they are in the law so we have to apply them — apply only to national security. They do not apply anywhere else. For us to exercise anything there, we must have the approval of a judge. It is not I who decides to detain, or to have an investigative hearing. It is the judge who must decide that, and it requires the approval of the Attorney General. The legislation was written with very severe limitations on the ability of the police to use those provisions. I do not decide to have an investigative hearing. I present facts to the judge, and the judge says you can have an investigative hearing.

Relative to any of that, which we have not used, by the way, if there is any complaint by anyone, any group or any individuals, or if the commission wishes to look at that, they have the authority within the act right now. I do not understand this notion that we received more powers — there is a piece of legislation that we use if the courts allow us to use it — and therefore there is a corresponding need to increase the powers of the body that looks at public complaints. They can look at any area there. They can look at anything. SIRC did not get new powers because of the Anti-terrorism Act. No other review body received increased powers because those powers are there to review whatever we do. It does not matter. The public complaints commission can look at the activities of any employee of the RCMP, regardless. Whatever area we work in, they have every right to ask for the files, to ask us to do an investigation, or to hold an inquiry themselves.

The *Arar* case is a perfect example. There is nothing in the legislation that prevents the commission from holding a public hearing, or doing their own investigation. They chose to give that to Justice O'Connor, but they could have had this hearing. I am a little baffled when someone says, "You received more powers and therefore I need more powers. If I do not get more powers, I cannot review." The argument does not hold up.

Senator Joyal: I understand your point of view, but on the other hand, the role of the commissioner, which is based essentially on public complaints, and the role of SIRC versus CSIS are not exactly similar on an institutional basis.

The role of the commissioner in relation to the public complaints is essentially triggered through someone feeling aggrieved, and expressing a formal complaint in a written form so that there is a clear case in hand. In the case of an oversight, it is necessarily triggered by the fact that someone complains somewhere. In other words, it is essentially a monitoring of the various levels of responsibilities and decision making, in order to be sure that the institution remains true to its original mandate. You understand that quite well, and I do not need to expand more on this.

Comme vous le savez pertinemment, ces deux pouvoirs — qui sont énoncés dans la loi et que nous devons donc appliquer — s'appliquent seulement à la sécurité nationale. Ils ne s'appliquent nulle part ailleurs. Pour que nous puissions exercer quelque pouvoir que ce soit en la matière, nous devons obtenir l'approbation d'un juge. Ce n'est pas moi qui décide de détenir quelqu'un ou de tenir une audience d'enquête. C'est le juge qui doit en décider et il faut obtenir l'approbation du procureur général. La loi a été rédigée en prévoyant des limitations très strictes quant à la capacité de la police de recourir à ces dispositions. Je ne peux pas décider de tenir une audience d'enquête. Je présente les faits au juge et c'est le juge qui décrète que l'on peut tenir une audience d'enquête.

En ce qui concerne ces pouvoirs, que nous n'avons pas utilisés, soit dit en passant, s'il y a une plainte quelconque de la part d'un particulier ou d'un groupe quelconque, ou encore si la commission souhaite examiner la question, elle a le pouvoir de le faire aux termes de la loi actuelle. Quand on dit qu'on nous a confié des pouvoirs plus étendus, je ne comprends pas; il existe une disposition de la loi que nous pouvons appliquer si la cour nous en donne l'autorisation et il faut donc qu'il y ait un besoin correspondant d'accroître les pouvoirs de l'organe qui s'occupe des plaintes du public. Cet organisme peut examiner n'importe quel domaine. Il peut fouiller partout. Le CSARS n'a pas obtenu de nouveaux pouvoirs à la suite de la Loi antiterroriste. Aucun autre organe d'examen n'a reçu des pouvoirs plus étendus parce que ces pouvoirs existent et permettent d'examiner tout ce que nous faisons. Cela n'a aucune incidence. La Commission des plaintes du public peut examiner les activités de n'importe quel employé de la GRC, dans n'importe quel domaine. Dans tous nos domaines d'activité, ils ont absolument le droit de demander des dossiers, de nous demander de mener une enquête ou de tenir une enquête eux-mêmes.

L'affaire *Arar* en est un parfait exemple. Rien dans la loi n'empêche la commission de tenir une enquête publique ou de mener sa propre enquête. Elle a choisi de confier cette tâche au juge O'Connor, mais elle aurait pu s'en charger elle-même. Je suis un peu perplexe quand j'entends quelqu'un dire : « Vous avez reçu des pouvoirs renforcés et j'ai donc besoin de plus grands pouvoirs moi aussi. Si l'on ne me donne pas plus de pouvoirs, je ne peux pas faire d'examen. ». Cet argument ne tient pas.

Le sénateur Joyal : Je comprends votre point de vue, mais par contre, le rôle du commissaire, qui est fondé essentiellement sur les plaintes du public, et le rôle du CSARS par rapport au SCRS ne sont pas exactement semblables du point de vue institutionnel.

Le rôle du commissaire relativement aux plaintes du public est essentiellement déclenché quand quelqu'un se sent lésé et dépose officiellement une plainte par écrit, de sorte qu'on a en main un dossier clair. Dans le cas d'un comité de surveillance, c'est nécessairement déclenché par le fait que quelqu'un se plaint quelque part. Autrement dit, c'est essentiellement une surveillance des divers niveaux de responsabilité et de décision, pour s'assurer que l'institution demeure fidèle à son mandat original. Vous comprenez cela très bien et je n'ai pas besoin d'en dire plus.

As I understood the commissioner's point of view, she made a distinction between the two bodies, the public complaints triggered mechanism and another one, which is an oversight mechanism. I am speaking about your activities and intelligence-gathering in relation to anti-terrorism. I am not talking about the other responsibilities you have in terms of having to implement the various laws of Canada at the provincial or federal level. That is not at all what I am looking for. I am essentially focusing on the anti-terrorism activities that you have been charged with following the amendments of Bill C-36.

Mr. Zaccardelli: I understand that, senator. As I said before, obviously Justice O'Connor is going to look at exactly that point. That is the second question. As I said before, I owe it to Justice O'Connor to give him my views on that.

The notion that somehow the RCMP or law enforcement has been given a new mandate in this area is an erroneous assumption or position that is being peddled around. When Justice David McDonald and the McDonald commission looked into the wrongdoings of the RCMP, clearly when they recommended that there be a new agency set up said: Yes, we will create a new agency but they must work very closely with law enforcement because law enforcement has always had and will continue to have the responsibility of investigating the criminal aspect.

Nothing changed after 9/11. Nothing changed after the Anti-terrorism Act. We still have that mandate. There was no new mandate given to us, because who is going to investigate the criminal aspect? CSIS does not have that mandate. They are a security agency. They do not have law enforcement powers. Nothing has really changed from an investigative perspective. Yes, we have a few more powers which are balanced by the need to go to a judge and get the Attorney General's permission. Again, the review body can look at all of that.

If Justice O'Connor decides that there is a need to put in some type of mechanism to review that, I am a realist. I am already working on the fact that something is going to be coming down, so I will live with that. I want to put it in perspective. I do not subscribe to the position that somehow law enforcement has these new mandates and powers, they are using them and nobody is out there looking after them. We also are subjected to the reviews of the courts and all the other processes that the security agency does not have.

The balance is there, but I accept Senator Jaffer's position that when there is a perception there we have to deal with it. Whatever Justice O'Connor recommends and the government agrees with, we will accept that and work with it.

The Chairman: I am very anxious to get to the second round where our lead-off questioners were quite brief in their questions and would like to have a second chat.

Si j'ai bien compris le point de vue exprimé par la commissaire, elle a fait une distinction entre les deux organismes, le mécanisme déclenché par les plaintes du public et un autre, qui est un mécanisme de surveillance. Je fais référence à vos activités de cueillette de renseignements dans le cadre de la lutte antiterroriste. Je ne parle pas des autres responsabilités que vous assumez pour ce qui est de faire appliquer les diverses lois du Canada au niveau provincial ou fédéral. Ce n'est pas du tout ce dont je m'occupe. Je traite essentiellement des activités antiterroristes qu'on vous a confiées à la suite des modifications du projet de loi C-36.

M. Zaccardelli : Je comprends cela, sénateur. Comme je l'ai déjà dit, il est évident que le juge O'Connor va examiner exactement ce point précis. C'est la deuxième question. Comme je l'ai déjà dit, je dois au juge O'Connor de lui faire part de mon point de vue là-dessus.

La notion voulant que, d'une manière ou d'une autre, on ait donné à la GRC ou au service de police un nouveau mandat dans ce domaine est une hypothèse ou une position erronée, une idée fausse que l'on colporte. Quand le juge David McDonald et la commission McDonald se sont penchés sur les problèmes à la GRC, ils ont clairement recommandé de mettre sur pied une nouvelle agence et l'on a dit : oui, nous allons créer une nouvelle agence, mais ils doivent travailler en étroite collaboration avec les organismes d'application de la loi, parce que ceux-ci ont toujours eu et continueront d'avoir la responsabilité de faire enquête sur les questions criminelles.

Rien n'a changé après le 11 septembre. Rien n'a changé après la Loi antiterroriste. Nous avons toujours ce mandat. Aucun nouveau mandat ne nous a été donné, car qui va faire enquête sur les activités criminelles? Le SCRS n'a pas ce mandat. C'est un organisme qui s'occupe de sécurité. Il n'a aucun pouvoir d'application de la loi. Rien n'a vraiment changé du point de vue des enquêtes. Oui, nous avons quelques pouvoirs supplémentaires, mais pour les exercer il faut s'adresser à un juge et obtenir la permission du procureur général. Et je le répète, l'organisme d'examen peut se pencher sur tout cela.

Si le juge O'Connor décide qu'il faut créer un mécanisme quelconque pour examiner tout cela, je suis réaliste. Je travaille déjà en tablant sur le fait que quelque chose s'en vient et je vais donc m'en accommoder. Je veux mettre cela en contexte. Je ne souscris pas à la position selon laquelle les organismes d'application de la loi ont de nouveaux mandats et pouvoirs et qu'ils s'en servent et que personne ne vérifie ce qu'ils font. Nous sommes également assujettis à la révision judiciaire et à tous les autres processus qui ne s'appliquent pas à l'agence chargée de la sécurité.

Il y a donc un équilibre, mais j'accepte la position du sénateur Jaffer, à savoir qu'il existe une perception et que nous devons nous en occuper. Nous accepterons toute mesure recommandée par le juge O'Connor et acceptée par le gouvernement et nous allons y donner suite.

La présidente : J'ai très hâte de commencer le deuxième tour car nos premiers intervenants ont été très brefs dans leurs questions et aimeraient bien avoir une deuxième chance.

Before I go to Senator Mercer, colleagues, we have some guests here from the Swedish Parliament who have just come into our committee. They are part of the defence committee in their parliament. They wanted to pop in. They have come at a very good time. We have our Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police before us today.

Senator Mercer: Commissioner, with respect to the recent redeployment of resources that you talked about earlier in response to Senator Lynch-Staunton, has this redeployment had a positive or negative effect in Atlantic Canada, particularly in Nova Scotia? What would your assessment be of any changes that have happened there?

Mr. Zaccardelli: We have not had a significant redeployment of resources in Nova Scotia, although there is some consultation in a number of areas to look at redeploying some resources. Nothing has been done; no final decisions have been taken. There is a significant amount of consultation going on. The same principle applies whether it is Nova Scotia, British Columbia or Quebec. I view our federal resources as strategic deployment throughout the country. The nature of our federal work, more and more, is such that you need a critical mass of bodies to undertake these types of investigations. Whether it is organized crime or our major federal work in customs, copyright, child pornography, or terrorism, you need a critical mass of people.

For historical and valid reasons at the time, we had small deployments of resources in a number of areas. The problem is, wherever you may be, we have two or three members. The nature of the work requires them to have a greater number of people to undertake the work. Instead of having two or three people in a number of areas, I have regrouped them strategically in fewer areas to undertake that work. There is no point in having two or three members in an area if they do not have the resources to undertake those files. That is what we are doing.

It looks like a community might lose one or two members, but in reality, that larger group with the sufficient critical mass is able to do much more effective work and cover the area in a much more effective way. That is what we are doing, senator.

Senator Mercer: My next question follows that. The recent cutbacks in port authorities across the country have led to criticism that ports such as Halifax, Saint John, Montreal and Vancouver may be more vulnerable for the entry of terrorists and increased smuggling. Have you beefed up your presence on the waterfronts of our major ports; if so, what are the results?

Mr. Zaccardelli: That is a very important issue. Through resourcing from the federal government, we have increased our presence post-9/11 at the ports. We have created what we call

Avant de donner la parole au sénateur Mercer, collègues, nous avons ici des invités du Parlement suédois qui viennent d'entrer dans la salle du comité. Ils sont membres du comité de la défense dans leur parlement. Ils voulaient venir jeter un coup d'oeil à nos travaux. Ils sont arrivés au bon moment. Nous entendons aujourd'hui le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Le sénateur Mercer : Commissaire, au sujet du récent redéploiement de ressources dont vous avez parlé tout à l'heure en réponse au sénateur Lynch-Staunton, est-ce que ce redéploiement a eu une incidence positive ou négative au Canada de l'Atlantique, en particulier en Nouvelle-Écosse? Quelle est votre évaluation des changements qui ont été apportés là-bas?

M. Zaccardelli : Nous n'avons pas fait de redéploiement important de ressources en Nouvelle-Écosse, bien que des consultations soient en cours dans un certain nombre de régions pour envisager un redéploiement de certaines ressources. Rien n'a été fait; aucune décision définitive n'a été prise. Il y a actuellement passablement de consultations. Les mêmes principes s'appliquent, qu'il s'agisse de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique ou du Québec. Je considère nos ressources fédérales comme un déploiement stratégique dans l'ensemble du pays. La nature de nos activités fédérales, de plus en plus, est telle qu'il faut une masse critique pour entreprendre des enquêtes de ce genre. Qu'il s'agisse du crime organisé ou de notre important travail fédéral dans le domaine des douanes, du droit d'auteur, de la pornographie infantile ou du terrorisme, on a besoin d'une masse critique.

Pour des raisons historiques et valables à l'époque, nous avons de petits déploiements de ressources dans un grand nombre de régions. Le problème est qu'on se retrouve avec deux ou trois gendarmes un peu partout. La nature du travail exige que l'on puisse compter sur un effectif plus nombreux pour effectuer le travail. Au lieu d'avoir deux ou trois personnes dans un grand nombre de régions, je les ai regroupées stratégiquement dans un plus petit nombre de régions pour se charger de ce travail. Il ne sert à rien d'avoir deux ou trois gendarmes dans un secteur si ceux-ci n'ont pas les ressources voulues pour se charger de ces dossiers. Voilà donc ce que nous faisons.

Cela donne l'impression qu'une collectivité peut perdre un ou deux membres, mais en réalité, le groupe plus nombreux doté d'une masse critique suffisante est en mesure d'effectuer du travail beaucoup plus efficace et de couvrir beaucoup plus efficacement la région. C'est ce que nous faisons, sénateur.

Le sénateur Mercer : Ma question suivante fait suite à celle-ci. Les récentes compressions dans les administrations portuaires un peu partout au Canada ont suscité des critiques selon lesquelles des ports comme ceux de Halifax, Saint John, Montréal et Vancouver pourraient être plus vulnérables à l'entrée de terroristes et à la contrebande. Avez-vous renforcé votre présence sur les quais de nos grands ports et, dans l'affirmative, quels en sont les résultats?

M. Zaccardelli : C'est une question très importante. Grâce à des ressources accrues fournies par le gouvernement fédéral, nous avons renforcé notre présence dans les ports depuis le 11 septembre. Nous

integrated teams, not just the RCMP. In Halifax, for example, we have an integrated team where the RCMP is the lead, but Halifax and the border agency are working with us. We have CSIS members. These are multidisciplinary, integrated teams.

I am worried that we do not have enough, but we have actually improved since the resources policing the ports were disbanded. I agreed with disbanding the ports police. I know people do not like to hear that, but they were not being used in the most effective and efficient way. We are much more effective now than before. We are concentrating on the major ports. Again, we have critical mass with multidisciplinary teams to be able to respond in a proactive way.

Senator Mercer: With respect to my first question on the deployment of resources and your talk about moving people around, one criticism I heard in Nova Scotia was, as you reallocate, ensuring services be available in both official languages. In certain communities they would be much more readily available than in others, as geography would dictate.

My final question is a simple one. The Deputy Prime Minister has appointed an eminent person to conduct consultation on the Air India disaster, and come back with a recommendation on whether there needs to be further investigation. I do not need to know if the answer is yes. That discussion is between you and the eminent person, who is Mr. Bob Rae. Have you or any other members of the force been contacted by Mr. Rae in the pursuit of his duties?

Mr. Zaccardelli: I have had one discussion with Mr. Rae with the intention of having more.

Senator Andreychuk: I wish to return to Senator Joyal's point about a different oversight mandate. Would you agree that most of your powers, and those that were increased, were in a pre-terrorist situation, when we were talking globally about organized crime, criminality, and the use of new technologies by these groups, but our old Bill C-36 is certainly much more pervasive in Canadian society. There are tools that while you may think they are the same investigative skills, certainly the effect on Canadian citizens is much greater. Do you not think that an increased oversight is necessary, not because of increased powers, but because of the effect and intrusions on Canadian citizens? Is that not where we looked at CSIS differently? You reminded me of the Justice Macdonald situation. When we saw the RCMP, we saw the RCMP on the street helping us. We then found out about their investigative role, which was entirely different. We now have the two separated services. CSIS at that time was the one we

avons créé ce que nous appelons des équipes intégrées qui ne se limitent pas à la GRC. À Halifax, par exemple, nous avons une équipe intégrée dirigée par la GRC, mais comprenant aussi des membres de la police de Halifax et de l'agence frontalière qui travaille avec vous. Nous avons aussi des membres du SCRS. Ce sont des équipes multidisciplinaires et intégrées.

Je crains que nous n'en ayons pas assez, mais nous avons en fait amélioré la situation depuis que l'on a démantelé la police portuaire. J'étais d'accord avec le démantèlement de la police portuaire. Je sais qu'il y a des gens qui n'aiment pas entendre dire cela, mais cette ressource n'était pas utilisée de la manière la plus efficace et efficiente. Nous sommes aujourd'hui beaucoup plus efficaces qu'auparavant. Nous nous concentrons sur les principaux ports. Encore une fois, nous avons une masse critique dotée d'équipes multidisciplinaires capables d'intervenir de manière proactive.

Le sénateur Mercer : Pour revenir à ma première question sur le déploiement des ressources et ce que vous dites au sujet de la réaffectation des gens, j'ai entendu en Nouvelle-Écosse une critique selon laquelle, avec les réaffectations, il est difficile de garantir que les services sont disponibles dans les deux langues officielles. Dans certaines localités, il est beaucoup plus facile d'y avoir accès qu'ailleurs, selon les aléas de la géographie.

Ma dernière question est simple. La vice-première ministre a nommé une personne éminente chargée d'effectuer des consultations sur la catastrophe d'Air India et de formuler une recommandation à savoir s'il est nécessaire de poursuivre l'enquête. Je n'ai pas besoin de savoir si la réponse est oui. Cette discussion doit prendre place entre vous-même et la personne éminente en question, nommément M. Bob Rae. Est-ce que vous-même ou d'autres membres de la GRC ont été contactés par M. Rae dans l'exercice de ses fonctions?

M. Zaccardelli : J'ai eu une discussion avec M. Rae et j'ai l'intention d'en avoir d'autres.

Le sénateur Andreychuk : Je veux revenir à ce que disait le sénateur Joyal au sujet d'un mandat différent en matière de surveillance. Convenez-vous que la plupart de vos pouvoirs et ceux qui ont été renforcés s'inscrivaient dans une problématique antérieure au terrorisme, alors que l'on était surtout préoccupé sur la scène internationale par le crime organisé, et l'utilisation de nouvelles technologies par ces groupes, mais que notre ex-projet de loi C-36 est certainement beaucoup plus envahissant dans la société canadienne. Il crée des outils dont vous avez beau dire qu'ils confèrent les mêmes capacités en termes d'enquête, mais il est certain que leur incidence sur les citoyens canadiens est beaucoup plus grande. Ne croyez-vous pas qu'il est nécessaire d'avoir une surveillance plus serrée, non pas à cause des pouvoirs accrus, mais à cause de l'incidence et de l'ingérence dans la vie des citoyens canadiens? N'est-ce pas la raison pour laquelle nous avons adopté une attitude différente face au SCRS? Vous m'avez

noted that needed greater oversight. Would you agree that because of terrorism everyone needs a greater oversight because of the consequences to Canadian citizens and others?

Mr. Zaccardelli: I think you mentioned that these powers were pre-9/11?

Senator Andreychuk: You have received many additional powers throughout the years, based on criminal law. They were based on increased powers of organized crime, gangs and so forth. It is true, you did not receive as many powers because of Bill C-36, but the consequences of the changes in Bill C-36 are much greater on the citizens. For this reason, is the oversight not necessary because of the consequences of the act, not because of your different attitude to policing?

Mr. Zaccardelli: The law is always evolving. Ever since Canada was created, the law has evolved and we receive powers that enable us to respond to the nature of crime and threats that we face. That has always been an evolution.

In terms of the investigative work that we do related to national security matters, we approach that in the same way as we approach any investigation. If there is information or intelligence that an individual or a group of people may be involved with any type of potential terrorist activity, we are subjected to the same laws and procedures. That is the same standard when we go for a search warrant or a wiretap authorization. We are subjected to the same standards of law. There has been no diminution in the high standard that we have to meet. We investigate those as we investigate anything else.

I am not sure I can agree that what we do in this area somehow has a greater impact on society. Obviously, it has an impact on those we investigate. For example, we have not used the detention provisions. We have charged one person under the Anti-terrorism Act. There is one case before the courts. We have been very careful in how we have used this act.

I sometimes have the impression that people think we have had this sweep of searches of people's houses that belong to a certain ethnic group; that has not happened. I certainly am not aware of that. We have applied the same high standards that the courts oblige us to meet, whether it is an organized crime investigation or a terrorism investigation.

rappelé la situation du juge Macdonald. Au début, nous percevions la GRC comme des agents patrouillant dans la rue et susceptibles de nous aider. Nous avons ensuite appris quels étaient leurs rôles en matière d'enquête, ce qui est entièrement différent. Nous avons aujourd'hui deux services séparés. À l'époque, c'est le SCRS qui nous apparaissait avoir le plus grand besoin de supervision. Ne reconnaissez-vous pas qu'à cause du terrorisme, chacun a besoin d'une surveillance plus serrée à cause des conséquences pour les citoyens canadiens et d'autres?

M. Zaccardelli : Je pense que vous avez dit que ces pouvoirs étaient antérieurs au 11 septembre?

Le sénateur Andreychuk : Vous avez reçu de nombreux pouvoirs additionnels au fil des années, en matière de droit criminel. C'était à cause des pouvoirs plus étendus du crime organisé, des gangs, et cetera. Il est vrai que vous n'avez pas reçu autant de pouvoirs à cause du projet de loi C-36, mais les conséquences des changements apportés par le C-36 sont beaucoup plus profondes pour les citoyens. Pour cette raison, n'est-il pas nécessaire d'instaurer une surveillance à cause des conséquences de la loi, non pas à cause de votre attitude différente en matière de service de police?

M. Zaccardelli : La loi évolue constamment. Depuis la création du Canada, la loi n'a cessé d'évoluer et nous avons reçu des pouvoirs qui nous ont permis de réagir à la nature des crimes et des menaces auxquels nous étions confrontés. Il y a toujours eu une évolution.

Pour ce qui est du travail d'enquête que nous faisons en matière de sécurité nationale, nous approchons cela de la même manière que n'importe quelle autre enquête. Si nous apprenons qu'une personne ou un groupe est peut-être impliqué dans des activités potentiellement terroristes, nous sommes assujettis aux mêmes lois et procédures. C'est la même norme qui est appliquée quand nous demandons un mandat de perquisition ou une autorisation d'écoute téléphonique. Nous sommes assujettis aux mêmes critères. Il n'y a aucune diminution des normes rigoureuses que nous devons respecter. Nous faisons enquête dans ces cas-là comme nous enquêtons dans n'importe quel autre dossier.

Je ne suis pas certain d'être d'accord pour dire que nos activités dans ce domaine ont d'une manière ou d'une autre une incidence plus grande sur la société. Évidemment, cela influe sur nos méthodes d'enquête. Par exemple, nous n'avons pas utilisé les dispositions sur la détention. Nous avons porté des accusations contre une personne aux termes de la Loi antiterroriste. Il y a une affaire devant les tribunaux. Nous avons fait preuve de la plus grande prudence dans notre utilisation de cette loi.

J'ai parfois l'impression que les gens s'imaginent que nous avons procédé à des fouilles massives dans les maisons des gens appartenant à un certain groupe ethnique; cela n'a pas eu lieu. En tout cas, je n'en ai assurément jamais entendu parler. Nous avons appliqué les mêmes critères rigoureux que les tribunaux nous obligent à respecter, qu'il s'agisse d'une enquête sur le crime organisé ou d'une enquête sur le terrorisme.

I understand the perception. Senator, I agree there is a perception that we have used this legislation massively since 9/11, and that we have invaded people's privacy. I understand that perception. Frankly, it worries me a great deal.

Senator Andreychuk: Are you saying it is only a perception? Do you not believe that even if the legislation has been used on one person only, the consequences to that person, compared to those in your other work, is not more pervasive?

Mr. Zaccardelli: I do not think so. If we interview someone relative to a national security file, I understand what that person feels. When we do a search of someone who is involved in organized crime, it has a huge impact on them. When we interview someone who is being investigated for a possible sexual assault, we understand the consequences of what might happen.

The fact is, when the police act, it has a huge consequence in the community. There is no question about that. However, I do not distinguish the work in anti-terrorism from that of other areas.

Senator Andreychuk: You say you have used this act only once. How many times have you used it inside your investigations? A charge has resulted on one occasion, but how many times has it been part of an investigative procedure?

Mr. Zaccardelli: We have carried out many investigations and inquiries throughout the country. That is right, senator. Again, those inquiries have not been based on profiling or whatever. They have been based on information or intelligence that we have received mainly from agencies in the national security area or from other partners around the world. It is always based on information and intelligence on which we have an obligation to follow up.

Senator Andreychuk: I do not believe there is racial profiling, as has been alleged by some people, nor that your RCMP officers are in any way trained outside of the country, as has been alleged. I have been involved in police investigations, so I understand.

You received, however, a definition of terrorist activity in Bill C-36 that includes: "in whole or in part for a political, religious or ideological purpose, objective or cause."

We have never had a definition where part of the elements involved proving a political, ideological or religious motive. Some of the angst felt in these communities might flow from the fact that you are going after someone who has a certain profile: a certain religion, a certain political aspect and perhaps an ideological aspect. People in those communities who share that ideology, religion or politics might begin to feel uncomfortable knowing the police are looking into those three aspects. In the

Je comprends la perception. Sénateur, je conviens qu'il y a une perception selon laquelle nous avons utilisé cette loi de façon massive depuis le 11 septembre et que cela a causé un envahissement de la vie privée des gens. Je comprends cette perception. Franchement, cela m'inquiète beaucoup.

Le sénateur Andreychuk : Êtes-vous en train de dire que c'est seulement une perception? Ne croyez-vous pas que même si la loi a été appliquée à une seule personne, les conséquences pour cette personne, en comparaison de vos autres activités, ne sont-elles pas plus envahissantes?

M. Zaccardelli : Je ne le crois pas. Si nous interrogeons quelqu'un au sujet d'un dossier de sécurité nationale, je peux comprendre ce que cette personne ressent. Quand nous faisons une perquisition chez quelqu'un qui est impliqué dans le crime organisé, cela a un impact énorme pour eux. Quand nous interrogeons quelqu'un qui fait l'objet d'une enquête sur une possible agression sexuelle, nous comprenons les conséquences, nous savons ce qui pourrait arriver.

C'est un fait que dès que la police agit, les conséquences sont immenses pour la collectivité. Il n'y a aucun doute là-dessus. Cependant, je ne fais pas la distinction entre nos activités antiterroristes et nos autres tâches.

Le sénateur Andreychuk : Vous dites avoir utilisé cette loi seulement une fois. Combien de fois vous en êtes-vous servi dans le cadre de vos enquêtes? Des accusations ont été portées une seule fois, mais combien de fois la loi a-t-elle été invoquée dans le cadre d'une enquête?

M. Zaccardelli : Nous avons mené de nombreuses enquêtes un peu partout au Canada. C'est vrai, sénateur. Encore une fois, ces enquêtes n'étaient pas fondées sur le profilage ou quoi que ce soit. Elles étaient fondées sur des renseignements que nous avons reçus principalement des agences de sécurité nationale ou d'autres partenaires dans le monde. C'est toujours fondé sur des renseignements et nous avons l'obligation d'y donner suite.

Le sénateur Andreychuk : Je ne crois pas qu'il y ait profilage racial, comme certains l'ont prétendu, ni que vos agents de la GRC subissent un quelconque entraînement à l'étranger, comme on l'a aussi prétendu. J'ai déjà participé à des enquêtes policières et je comprends donc tout cela.

Vous avez toutefois reçu dans le projet de loi C-36 une définition de l'activité terroriste qui comprend: « Au nom — exclusivement ou non — d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique. »

Nous n'avons jamais eu une définition dont l'un ou l'autre des éléments comportait qu'il fallait prouver que l'acte était commis pour des raisons politiques, idéologiques ou religieuses. La colère ressentie dans ces collectivités résulte peut-être en partie du fait que vous vous en prenez à une personne qui a un certain profil : une certaine religion, une certaine tendance politique et peut-être idéologique. Les membres de ces collectivités qui partagent cette idéologie, cette religion ou cette affiliation politique pourraient

end, it is almost a profiling. Is the definition part of the problem that has led the RCMP to get that taint, I would say inappropriately?

Mr. Zaccardelli: That is a very interesting point. It has been discussed a great deal. The way the legislation is written, the reference to religious and ideological issues is actually a limitation on us, on the law enforcement, because we do not profile according to religious beliefs or ideology. The act of terrorism, the act of conspiring to commit a terrorist act, must come first. That may then be connected to a certain ideology, yes. However, we do not profile based on religion, ideology or beliefs. If we did not have that reference, I could charge anybody involved in organized crime, such as the Hell's Angels, under the same act. That reference actually limits our ability to intervene in this area.

It is actually a limitation. I know it has caused confusion in some places. If there is a recommendation to change the definition, we will deal with that, but the intent was to actually limit the ability of the enforcement agencies not to go specifically after religious or ideological beliefs.

Senator Andreychuk: I want to follow up on that point. You have to prove a motive, and either the act must be committed or some steps to begin the act, and then you determine whether the motive falls within that act.

Permit me to go back to the years that I was at the depot, taught RCMP constables and worked with them as a prosecutor. For the life of me, I do not know how I could fine-point this step by step without referring to religion, politics or ideology somewhere in that mix. How can you try now to separate the motive from the act when, in fact, all our criminal law indicates that motive is irrelevant? There must be a temptation to say that you have heard that someone is doing something questionable. He is a Muslim. He went to such-and-such a mosque. He is part of such-and-such an association. Do those not all get mixed up together? Would you not need a great deal of retraining to get away from the perceptions?

I go back to the years of communism, if there was nefarious activity, how did police find out about it? They saw certain people at a hall where people congregate. Many of those people went for social reasons. One or two might have gone for political reasons and negative reasons, but the whole group was tainted. Years later, we were still trying to absolve people. Is that not where we are going again with this definition?

Mr. Zaccardelli: Senator, you raise an excellent point. That is an issue that could come up. We spent much time in training. The members who work in this field must be very experienced police

commencer à se sentir mal à l'aise, sachant que la police examine justement ces trois aspects. En fin de compte, c'est presque du profilage. Est-ce que la définition fait partie du problème qui a entraîné cette perception de la GRC que je qualifierais d'inappropriée?

M. Zaccardelli : C'est un point intéressant. On en a beaucoup discuté. De la façon dont la loi est rédigée, la référence à la religion et à l'idéologie est en fait une contrainte pour nous, pour l'application de la loi, parce que nous ne faisons pas de profilage en fonction des convictions religieuses ou de l'idéologie. L'acte de terrorisme, l'acte de complot pour commettre un acte de terrorisme, doit passer en premier. Cela peut ensuite être lié à une certaine idéologie, en effet. Cependant, nous ne faisons pas de profilage selon la religion, l'idéologie ou les convictions. Si nous n'avions pas cette référence, je pourrais porter des accusations contre n'importe qui impliqué dans le crime organisé, par exemple les Hell's Angels, en application de la même loi. Cette référence limite en fait notre capacité d'intervenir dans ce domaine.

C'est donc en fait une contrainte. Je sais que cela a créé de la confusion dans certains milieux. Si l'on recommande de changer la définition, nous allons nous en accommoder, mais l'intention était en fait de limiter la capacité des organismes d'application de la loi de s'en prendre spécifiquement aux gens animés par la foi religieuse ou des convictions idéologiques.

Le sénateur Andreychuk : Je veux donner suite à cela. Vous devez prouver qu'il y a un motif et l'acte doit être perpétré ou des mesures prises en vue de sa perpétration, après quoi vous déterminez si le motif relève de cette loi.

Permettez que je revienne à l'époque où je travaillais au dépôt, j'enseignais aux gendarmes de la GRC et travaillais avec eux en tant que procureur. Je n'arrive pas à comprendre comment je pourrais démêler tout cela sans me reporter à la religion, à la politique ou à l'idéologie quelque part. Comment pouvez-vous tenter maintenant de séparer le motif de l'acte lui-même, alors qu'en fait, tout notre droit criminel indique que le motif n'est pas pertinent? Vous devez être tenté de dire que, d'après ce que vous avez entendu dire, quelqu'un quelque part commet un acte douteux. Il est musulman. Il fréquente telle mosquée. Il fait partie de telle association. Est-ce que tout cela n'est pas mélangé? N'auriez-vous pas besoin d'une formation très poussée pour effacer ces perceptions?

Si je remonte aux années du communisme, quand il y avait des activités subversives, comment la police les découvrait-elle? On apercevait certaines personnes dans une salle où les gens se rassemblaient. Beaucoup de ces gens-là fréquentaient l'endroit pour des raisons sociales. Une ou deux personnes y allaient peut-être pour des raisons politiques et négatives, mais tout le groupe était mis dans le même panier. Des années plus tard, on essayait encore d'absoudre les gens. Cette définition ne nous ramène-t-elle pas à cette pratique?

M. Zaccardelli : Sénateur, vous soulevez un excellent point. C'est un problème qui pourrait surgir. Nous passons beaucoup de temps à faire de la formation. Les agents qui travaillent dans ce

officers who are well educated and have a broad view of things. We talk a lot about these issues on the course.

I can give you an anecdote from my own experience. I was a young investigator in Toronto. I was in the car with another member. We were driving along St. Clair Avenue in an Italian area. There was a man on the street. It was about three o'clock in the afternoon. He was well dressed, outside a little coffee shop. The member beside me said, "That guy must belong to organized crime. What is he doing at three o'clock in the afternoon outside a cappuccino shop?" I said, "He's Italian. They love to stand around the coffee shop." There was no ulterior motive.

I agree with you. Some of that thinking was going on. I do not think we are there. We work very hard to make sure it is not part of the thinking of our members today. I think we have sensitized them and educated them beyond that.

Do we have to guard against that type of thinking? I agree with you, senator, but I still support the legislation the way it is written because it enables us to really limit the areas we go into. I hope we do not have anybody out there who starts from what mosque he or she goes to. That is totally irrelevant. The question is, what are they doing? Are they involved in some act or conspiracy that deals with national security? The fact they may go to a mosque becomes relevant at some point, but you start with the act. That is what we concentrate on.

I understand your concern on that issue. That is why we limit the people and the decision-making process in this area. Decision-making in this area comes back to headquarters: The most senior people make the decisions.

The investigator does not get to make those decisions because we fear for the concerns that might arise. Have we got it 100 per cent right? I do not know. Maybe you will have some recommendations or changes that will help us, senator.

Senator Andreychuk: I certainly do. We should profit from our history. We have had other groups who felt the same way.

On the one hand, you are trying to make Canada secure. I do not want that compromised. On the other hand, I do not want certain people feeling that what they can do in a free and democratic society is now tainted because of this overlay of the definition. That profiles them: Better I should not go, better I should not be seen. I do not want Canadians to live that way.

Mr. Zaccardelli: All our key allies around the world have that problem.

domaine doivent être des agents de police très expérimentés qui ont reçu une formation poussée et qui ont une large vision des choses. Nous discutons beaucoup de tout cela pendant le cours.

Je peux vous raconter une anecdote personnelle. Cela remonte à l'époque où j'étais jeune enquêteur à Toronto. J'étais en voiture avec un collègue. Nous roulions sur l'avenue St. Clair dans un quartier italien. Il y avait un homme dans la rue. Il était environ 3 heures de l'après-midi. Il était bien habillé, devant un petit café. Mon collègue à côté de moi me dit : « Ce type-là doit faire partie du crime organisé. Que fait-il là, à 3 heures de l'après-midi, planté devant un café où l'on sert du cappuccino? » Je lui ai répondu : « Il est Italien. Ils adorent se tenir autour des cafés ». Il n'y avait aucune autre raison de le soupçonner.

Je suis d'accord avec vous. Cette attitude était répandue. Je ne pense pas que nous en soyons là. Nous travaillons très fort pour nous assurer que cela ne fasse pas partie de la mentalité de nos gendarmes aujourd'hui. Je pense que nous les avons sensibilisés et éduqués bien au-delà de cela.

Devons-nous être sur nos gardes contre ce type de mentalité? Je suis d'accord avec vous, sénateur, mais j'appuie quand même la loi telle qu'elle est rédigée parce qu'elle nous permet de limiter notre champ d'intervention. J'espère que nous n'avons personne dans nos rangs qui prend comme point de départ d'une enquête la mosquée que fréquente une personne. C'est absolument non pertinent. La question est de savoir : que fait cette personne? Est-elle impliquée dans un acte ou un complot menaçant la sécurité nationale? Le fait que cette personne fréquente une mosquée devient pertinent à un moment donné, mais il faut commencer par l'acte. C'est là-dessus que nous faisons porter nos efforts.

Je comprends votre préoccupation à ce propos. C'est pourquoi nous limitons la liberté d'action et le processus décisionnel dans ce domaine. Les décisions dans ce domaine sont prises à l'administration centrale; ce sont des hauts gradés qui prennent les décisions.

L'enquêteur ne prend pas ces décisions parce que nous craignons que cela puisse donner lieu à des inquiétudes. Est-ce que nous avons réglé le problème à 100 p. 100? Je n'en sais rien. Peut-être aurez-vous des recommandations ou des changements susceptibles de nous aider, sénateur.

Le sénateur Andreychuk : J'en ai assurément. Nous devrions tirer les leçons de notre histoire. Nous avons entendu d'autres groupes qui avaient les mêmes sentiments.

D'une part, vous essayez de rendre le Canada sûr. Je ne veux pas qu'il y ait de compromis là-dessus. D'autre part, je ne veux pas non plus que certaines personnes aient l'impression que leur liberté d'action dans une société libre et démocratique est maintenant menacée à cause de cette définition. Cela oriente leur choix : il vaut mieux que je n'y aille pas, il vaut mieux qu'on ne me voit pas. Je ne veux pas que les Canadiens vivent de cette manière.

M. Zaccardelli : Tous nos principaux alliés dans le monde ont ce même problème.

Senator Andreychuk: We have to tackle it because it exists.

Senator Christensen: I do not know whether you can address my question fully. Since 9/11 with the heightened security and the implementation of the Anti-terrorism Act, what change is the force addressing? There are limited resources in the north for customs and immigration. There are three highway border crossings in the Yukon which are all-season, with an extra one in the summer. There are only two airports that have entry points.

With stronger surveillance and enforcement in the lower B.C. ports, the concern is that the smaller Alaskan fishing ports will become vulnerable to persons coming in, for a variety of different reasons.

We have a very long western border which is unprotected. As global warming takes place and the season is much longer, the northern border is becoming vulnerable. What steps is the force taking in that area?

Mr. Zaccardelli: You have raised good points. The North is on our horizon. The North used to be the Sleepy Hollow of Canada. I do not mean that in a negative sense.

Much of our work in the North historically was more on the social side than enforcement side. There have been disturbing changes in the North, especially in the influence of organized crime. Drugs and alcohol have had a major effect. There is serious growth and expansion in the Northwest Territories.

Senator Christensen, you come from the Yukon. We have instituted an integrated border enforcement team in the Yukon. That was part of the strategic deployment throughout the country. We launched a new boat that does a lot of patrolling. We have done some work. The reality is, we are very vulnerable in the North. With the climate changes, we are seeing illegal refugee claimants in the north. My job is to look after the whole country and ensure that those resources are strategically deployed. Our resources are federal and the South tends to suck up most of the resources, but we are improving. The diamond industry is ripe for serious infiltration by organized crime.

Our diamond lab and mapping is doing some world leading work there. We have deployed some of the \$9 billion that the government has put out there in the North. There is a need to do more.

[Translation]

Senator Prud'homme: I would like first of all to thank you for your courtesy concerning the letter that you have sent me following a regrettable incident that happened on Parliament Hill.

Le sénateur Andreychuk : Nous devons nous y attaquer parce qu'il existe.

Le sénateur Christensen : J'ignore si vous pouvez répondre pleinement à ma question. Depuis le 11 septembre, avec la sécurité accrue et la mise en oeuvre de la Loi antiterroriste, quels changements la GRC a-t-elle opérés? Il y a des ressources limitées dans le Nord pour les douanes et l'immigration. Il y a trois postes frontaliers routiers dans le Yukon qui sont ouverts toute l'année, et un autre en été. Il y a seulement deux aéroports qui constituent des points d'entrée.

Compte tenu d'une surveillance renforcée dans les ports du sud de la Colombie-Britannique, on craint que les petits ports de pêche de l'Alaska deviennent vulnérables à l'entrée de personnes motivées par une foule de raisons différentes.

Nous avons une très longue frontière occidentale qui n'est pas protégée. Avec le réchauffement planétaire et l'allongement de la saison, la frontière septentrionale devient vulnérable. Quelles mesures la GRC prend-elle à cet égard?

M. Zaccardelli : Vous avez soulevé d'excellents points. Le Nord est sur notre écran radar. Auparavant, le Grand Nord était un coin endormi du Canada. Je ne dis pas cela dans un sens négatif.

Dans le Nord, historiquement, une grande partie de notre travail était plutôt du travail social que l'application de la loi. Il y a eu des changements troublants dans le Nord, surtout l'influence du crime organisé. La drogue et l'alcool ont eu une incidence marquée. Il y a une très forte croissance dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sénateur Christensen, vous venez du Yukon. Nous avons mis sur pied une équipe intégrée de la police des frontières au Yukon. Cela fait partie du déploiement stratégique dans l'ensemble du pays. Nous avons lancé un nouveau navire qui fait beaucoup de patrouille. Nous avons fait du travail. La réalité est que nous sommes très vulnérables dans le Nord. Avec le changement climatique, nous voyons arriver dans le Nord des gens qui entrent illégalement et qui demandent le statut de réfugié. Mon travail est de m'occuper de l'ensemble du pays et de veiller à ce que les ressources dont je dispose soient déployées stratégiquement. Nos ressources sont fédérales et le Sud a tendance à accaparer la plus grande partie des ressources, mais la situation s'améliore. L'industrie du diamant est mûre pour une sérieuse infiltration par le crime organisé.

Les activités sont à l'avant-garde mondiale dans notre laboratoire du diamant et dans le domaine de la prospection diamantifère. Nous avons déployé dans le Nord une partie des neuf milliards de dollars que le gouvernement nous a accordés. Il faut en faire plus.

[Français]

Le sénateur Prud'homme : Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre courtoisie concernant la lettre que vous m'avez envoyée à la suite d'un incident regrettable qui s'est produit sur la colline du Parlement.

In 1984, there was a great debate in the House of Commons in which I took part. That was under Mr. Trudeau. Following some difficult events that had happened in Canada, the MacDonald commission had been created. I will not get into the details of that commission since I was directly affected by it. I have never been able to swallow it, but I was affected. One of the commission's recommendations was that another force be created. That's how in 1984, we came about to create the Canadian Security Intelligence Service.

[English]

I violently opposed the creation of CSIS, to put it mildly. Nothing has happened since to make me change my mind. I wanted to modernize the RCMP. Even though I had a big clash with the RCMP, I have always defended them, and I shall do so until I die. We need one security force in Canada. In my view, the RCMP could fit the bill well, if we gave them the tools.

Now we are faced with a different world, a tough and difficult world. When Senator Kelly asked for an inquiry on terrorism, I seconded the motion. I do not apologize for that. We therefore received the commissioner of the RCMP and the director of CSIS. Senator Joyal and I are the only members of the Privy Council, so we were given much information.

We live in a difficult and sophisticated world, and there should be an assessment as to the "rentabilité" of having two forces.

I suppose I have the answer to this question. What is the degree of intimacy in the sharing of information between CSIS and the RCMP? I believe the RCMP should have priority. Contrary to some of my colleagues, I am not as afraid as some of them are. I can defend my position in multicultural groups, but we exaggerate the question of racial profiling. When you have an inquiry, you must start somewhere. There is a pattern that could be developed, as long as you are sophisticated.

If you prefer, you can reflect on my question rather than give me a blunt answer by saying absolutely, without the shadow of a doubt, as we were given on the committee on security under Senator Kelly.

Would there be, if we returned to one force, an amelioration or improvement? We live in an increasingly difficult world. In spite of the assurances from the security services of CSIS and the RCMP that Canadians get the best return for every dollar invested, it still costs immensely to have two forces. If I have to conclude that they do not cooperate, then Canada is not well served.

Mr. Zaccardelli: You raised a number of issues, senator, and I assure you that, in today's world, and for a long time, the relationship between CSIS and the RCMP is excellent and has been excellent. I know you have read a lot, especially since the Air

En 1984, il y a eu un grand débat à la chambre des députés auquel j'ai assisté. C'était à l'époque de M. Trudeau. Suite à des événements difficiles survenus au Canada, la commission MacDonald a été mise sur pied. Je n'entrerai pas dans les détails de cette commission puisque j'étais directement concerné. Je ne l'ai jamais digéré, mais j'étais concerné. Une des recommandations de la commission fut la création d'une autre force. C'est ainsi qu'en 1984, nous en sommes arrivés à créer le Service canadien du renseignement de sécurité.

[Traduction]

Je me suis opposé violemment à la création du SCRS, c'est le moins que l'on puisse dire. Il ne s'est rien passé depuis qui soit susceptible de me faire changer d'idée. Je voulais moderniser la GRC. Même si j'ai eu un grave conflit avec la GRC, je les ai toujours défendus et je continuerai de le faire jusqu'à ma mort. Nous avons besoin d'une seule force de sécurité au Canada. À mon avis, la GRC pourrait se charger parfaitement de ce rôle, si on lui donnait les outils voulus.

Nous sommes maintenant confrontés à un monde différent, un monde dur et difficile. Quant le sénateur Kelly a demandé une enquête sur le terrorisme, j'ai appuyé sa motion. Je ne m'en excuse pas. Nous avons donc reçu le commissaire de la GRC et le directeur du SCRS. Le sénateur Joyal et moi-même sommes les seuls membres du Conseil privé et on nous a donc donné beaucoup de renseignements.

Nous vivons dans un monde difficile et sophistiqué et il faudrait faire une évaluation de la « rentabilité » de l'existence de deux forces.

Je suppose que j'ai la réponse à cette question. Quel est le degré d'intimité au chapitre du partage des renseignements entre le SCRS et la GRC? Je crois que la GRC devrait avoir la priorité. Contrairement à certains de mes collègues, je ne suis pas aussi effrayé que certains d'entre eux. Je peux défendre ma position devant des groupes multiculturels, mais nous exagérons le problème du profilage racial. Quand vous faites une enquête, vous devez bien commencer quelque part. Il y a une tendance que l'on peut discerner et développer, pourvu qu'on soit sophistiqué.

Si vous préférez, vous pouvez réfléchir à ma question plutôt que de me donner une réponse sans détour, en disant oui, absolument, sans l'ombre d'un doute, une réponse comme on nous en a donné une au comité sur la sécurité présidé par le sénateur Kelly.

Si l'on revenait à l'existence d'une seule force, y aurait-il amélioration? Nous vivons dans un monde de plus en plus difficile. En dépit des assurances des services de sécurité du SCRS et de la GRC qui affirment que les Canadiens en ont le plus possible pour chaque dollar investi, il n'en demeure pas moins que cela coûte immensément cher d'avoir deux forces. Si nous en arrivons à la conclusion qu'elles ne coopèrent pas, alors le Canada n'est pas bien servi.

M. Zaccardelli : Vous avez soulevé un certain nombre de questions, sénateur, et je peux vous assurer que, dans le monde d'aujourd'hui, et depuis longtemps, les relations entre le SCRS et la GRC sont excellentes et ont été excellentes. Je sais que vous

India decision. We have to go back 20 years and talk about whether there was friction. I can assure you today that it is absolutely a great relationship.

The other thing that is important to understand is that in today's world we talk about public safety as a global continuum, because it is not about one agency, one department or one level of enforcement that is more important. It is important to understand that we have to look at local, provincial, national, and international enforcement, and create a seamless integration. That is why we strongly believe in the philosophy of integration.

I am glad our Swedish friends are here. It is not enough to work in a seamless integrated way in Canada. We have to work in a seamless integrated way around the world. The threats that we face by organized crime or terrorism are not just Canadian or North American; they are global issues. We have gone beyond Canada. We are integrating and working collaboratively around the world.

One of the challenges we face today, and we have not talked about it here, but you are talking about amendments to the legislation, is the ability in certain cases to exchange information between agencies and to protect that information and its sources. This committee should consider that. Sometimes there are privacy issues that almost inhibit us from sharing or we cannot exchange all the information, which causes us problems. We have to look at that in terms of our ability to be seamless and to be able to exchange information while still respecting the privacy of the individuals and the Charter. One of the challenges where perhaps friction may occur between agencies is when they are grappling with this need to protect the privacy of individuals while also discharging their obligation to protect the country. It is a difficult issue. In certain cases, we have to find the means to overcome some of these difficult challenges. It is not easy, and I do not have the answers, but I hope that some of these issues will be looked at as part of the review of Bill C-36.

In terms of the relationships between our agencies, I think it is excellent, and we work at it everyday. Our senior management meets on a regular basis. We work at identifying the most important threats, and collaborate — not just amongst ourselves but also with our municipal and, equally as important today — with our key friends around the world.

Senator Prud'homme: You keep talking about key friends around the world. Not here and now, but sometime we should have a private discussion about how you define "key friend." Some friends could be your friend but not mine, and vice versa. That is the third time you used the words "key friend." Sometimes

lisez beaucoup, surtout depuis la décision dans l'affaire Air India. Il faut remonter 20 ans en arrière et se demander s'il y avait des frictions. Je peux vous assurer aujourd'hui que les relations sont absolument excellentes.

Par ailleurs, il est important de comprendre que dans le monde d'aujourd'hui, il est question de sécurité publique dans le cadre d'un continuum mondial, parce que ce n'est pas une seule agence, un seul ministère ou un seul niveau d'application de la loi qui est plus important qu'un autre. Il importe de comprendre que nous devons prendre en compte l'application de la loi aux niveaux local, provincial, national et international et créer une intégration harmonieuse. C'est pourquoi nous sommes fortement partisans de l'intégration.

Je suis content que nos amis suédois soient ici. Il ne suffit pas de travailler d'une manière parfaitement intégrée au Canada. Nous devons travailler de manière parfaitement intégrée dans le monde entier. Les menaces que font peser sur nous le crime organisé ou le terrorisme ne sont pas seulement canadiennes ou nord-américaines; ce sont des menaces planétaires. Nous devons aller au-delà du Canada. Nous travaillons de manière intégrée et en collaboration dans le monde entier.

L'un des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, et nous n'en avons pas parlé ici, mais vous envisagez d'apporter des modifications à la loi, c'est la capacité dans certains cas d'échanger des renseignements entre des agences et de protéger ces renseignements et les sources. Votre comité devrait y réfléchir. Parfois, des problèmes de protection des renseignements personnels nous empêchent quasiment de partager des renseignements, ou bien nous ne pouvons pas les échanger en totalité, ce qui nous cause des problèmes. Nous devons réfléchir à cela et à l'importance d'une bonne intégration et de pouvoir échanger des renseignements tout en respectant la vie privée des personnes et la charte. L'un des problèmes qui pourraient peut-être causer des frictions pourrait surgir entre les agences lorsqu'elles se débattent avec ce besoin de protéger la vie privée des gens, tout en devant s'acquitter de leur obligation de protéger le pays. C'est une question difficile. Dans certains cas, nous devons trouver le moyen de surmonter ces problèmes difficiles. Ce n'est pas facile et je n'ai pas de solution à offrir, mais j'espère que l'on se penchera sur ces questions dans le cadre de l'examen du projet de loi C-36.

Pour ce qui est des relations entre nos agences, je pense qu'elles sont excellentes et nous y travaillons quotidiennement. Nos cadres supérieurs se rencontrent régulièrement. Nous travaillons à identifier les menaces les plus importantes et nous collaborons — pas seulement entre nous, mais aussi avec les autorités municipales et, ce qui est également important de nos jours, avec nos amis qui occupent des postes clés dans le monde entier.

Le sénateur Prud'homme : Vous n'arrêtez pas de parler de vos amis dans le monde. Je ne veux pas vous entreprendre ici tout de suite, mais il faudrait que nous ayons à un moment donné une petite discussion en privé pour savoir ce que vous entendez par « des amis clés ». Certains amis sont peut-être vos amis mais pas

I mistrust information we get from key friends. I will not pursue that further. I am very concerned about the term “key friend” and about the source of our information.

Mr. Zaccardelli: I understand that, and that is why they pay me a lot of money to make those hard decisions. Each case has to be looked at individually. It is tough sometimes. We live in a world where we have to make those decisions in very difficult situations, sometimes with less than perfect information or intelligence. Our obligations oblige us to act and to make the best decisions we can at the time.

Senator Lynch-Staunton: I want to stay on the same topic, because I am surprised that you have given the impression that all is well in the intelligence business in Canada. I express surprise because the United States has found it necessary to recently name an intelligence coordinator to try to bring together 15 separate agencies, not the largest of which is the CIA. The largest is the U.S. Department of Defense, with some 40,000 employees and a budget in the billions of dollars. We have seen the breakdown of American intelligence over the years through many reports, particularly the one on 9/11 and, more recently, some congressional ones — false and distorted information and unreliable sources.

You give the impression that it is seamless, all is well, and we get along well with our partners. It cannot be that black and white, can it?

Mr. Zaccardelli: I hope I did not lead you to believe it is 100 per cent perfect.

Senator Lynch-Staunton: You did.

Mr. Zaccardelli: I can put it into context. I gave you 1985 as the Air India situation, and it is very clear that the relationship was not the best that it could have been. That is public, and I have made that public statement. I am telling you now that our relationship with CSIS is excellent. We share information. We work together. We work in a seamless way, given our diverse mandates, and not just with CSIS, but with our other agencies, whether at the federal, provincial or municipal level. We have our integrated enforcement teams around the country. For the first time in our history, we have the RCMP, we have our provincial partners, and we have municipal partners. This is unheard of, senator. When I talk about excellent, I talk about that.

I also talk about our relationships with our key friends around the world, and I believe our relationship is very good because we face common threats and more and more we are working as one seamless team. There is a global movement around the world, whether we like to accept it or not, where we have moved to a seamless integration. It is not there yet, but we need to because

les miens, et vice versa. C'est la troisième fois que vous utilisez l'expression « des amis clés ». Je me méfie parfois des renseignements que nous obtenons de nos amis clés. Je n'irai pas plus loin. Je m'inquiète beaucoup de cette expression et de la source de nos renseignements.

M. Zaccardelli : Je comprends cela et c'est pourquoi on me paie beaucoup d'argent pour prendre des décisions difficiles. Chaque cas doit être examiné individuellement. C'est parfois difficile. Nous vivons dans un monde où nous devons prendre des décisions dans des situations très difficiles, en devant parfois compter sur des renseignements qui sont loin d'être parfaits. Nos obligations nous obligent à agir et à prendre les meilleures décisions possibles.

Le sénateur Lynch-Staunton : Je veux rester sur le même sujet parce que je m'étonne que vous ayez donné l'impression que tout va bien dans le monde du renseignement au Canada. J'exprime ma surprise parce que les États-Unis ont jugé nécessaire de nommer récemment un coordonnateur du renseignement pour essayer de réunir 15 agences séparées, dont la CIA n'est pas la plus importante. C'est plutôt le ministère de la Défense des États-Unis, qui a quelque 40 000 employés et un budget qui se chiffre dans les milliards de dollars. Nous avons vu au fil des années, dans de nombreux rapports, l'effondrement du réseau américain du renseignement, surtout dans le rapport sur le 11 septembre et, plus récemment, dans certains rapports du congrès qui ont dénoncé des renseignements faux et faussés et des sources peu fiables.

Vous donnez l'impression que tout est parfaitement intégré, que tout va bien et que nous nous entendons parfaitement avec nos partenaires. Tout ne peut pas être aussi bien tranché, n'est-ce pas.

M. Zaccardelli : J'espère que je ne vous ai pas donné l'impression que tout est parfait à 100 p. 100.

Le sénateur Lynch-Staunton : Vous l'avez fait.

M. Zaccardelli : Je peux établir le contexte. Je vous ai parlé de l'affaire Air India en 1985 et il est très clair que les relations n'étaient pas alors aussi bonnes qu'elles auraient pu l'être. C'est du domaine public et je l'ai déclaré en public. Je vous dis aujourd'hui que nos relations avec le SCRS sont excellentes. Nous partageons des renseignements. Nous travaillons ensemble. Nous travaillons de manière parfaitement intégrée, compte tenu de nos mandats divers, et pas seulement avec le SCRS, mais aussi avec d'autres agences, qu'elles soient fédérales, provinciales ou municipales. Nous avons nos équipes intégrées d'application de la loi partout au Canada. Pour la première fois dans notre histoire, nous avons la GRC, nous avons nos partenaires provinciaux et nous avons nos partenaires municipaux. C'est du jamais vu, sénateur. Quand je dis que les relations sont excellentes, c'est de cela que je veux parler.

Je veux aussi parler de nos relations avec nos amis clés partout dans le monde et je crois que nos relations sont très bonnes parce que nous sommes confrontés à des menaces communes et, de plus en plus, nous travaillons de manière intégrée comme une seule équipe. C'est un mouvement mondial sur toute la planète, que nous le voulions ou non, et nous nous sommes dirigés vers

these problems do transcend all of us. I am saying we have very good relations. That does not mean we do not have disagreements and so on.

Senator Lynch-Staunton: How many federal intelligence agencies are there? There is CSIS, RCMP —

Mr. Zaccardelli: We are not an intelligence agency; we are a law enforcement agency.

Senator Lynch-Staunton: You are involved in criminal intelligence, and CSIS is involved in security intelligence. There are two entities involving various forms of intelligence, but which are linked. How many other federal departments or agencies have their own intelligence?

Mr. Zaccardelli: The border agency is involved. You have Transport Canada. A number of departments receive information and have intelligence.

Senator Lynch-Staunton: I am asking about actual intelligence work.

Senator Prud'homme: Such as communication.

Mr. Zaccardelli: There are a number of federal agencies, yes.

Senator Lynch-Staunton: How many are there?

Mr. Zaccardelli: I do not know.

Senator Lynch-Staunton: You said you work all together, so you must know how many there are.

Mr. Zaccardelli: We do work very closely. CSIS is our closest partner.

Senator Lynch-Staunton: I know that. We are running out of time. Maybe you can communicate this to us. How can you bring all these intelligence units — provincial, municipal, and federal — together, and work as ideally as you appear to be working? I am not talking about good relations such as shaking hands at social events. I am talking about the exchange of accurate information to lead to proper conclusions. In the United States, it has been an absolute scandal. I cannot believe that here we have been able to find a formula which has removed us from occasional inaccuracies in our assessment of intelligence.

Mr. Zaccardelli: The fact that there may be inaccuracies does not mean there is not good cooperation.

Senator Lynch-Staunton: It means that good cooperation should be secondary to accurate intelligence.

Mr. Zaccardelli: It means that intelligence is often imperfect, and we deal in an imperfect world.

l'intégration complète. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous devons le faire parce que ces problèmes transcendent les frontières. Je dis que nous avons de très bonnes relations. Cela ne veut pas dire que nous n'avons jamais de désaccords.

Le sénateur Lynch-Staunton : Combien existe-t-il d'agences fédérales du renseignement? Il y a le SCRS, la GRC...

M. Zaccardelli : Nous ne sommes pas une agence de renseignement; nous sommes une agence d'application de la loi.

Le sénateur Lynch-Staunton : Vous faites de la collecte de renseignements dans le domaine criminel et le SCRS s'occupe du renseignement de sécurité. Ce sont deux entités qui s'occupent de diverses formes de renseignements, mais tout est lié. Combien d'autres ministères ou organismes fédéraux ont leur propre service de renseignement?

M. Zaccardelli : L'agence frontalière en fait. Il y a aussi Transports Canada. Un certain nombre de ministères reçoivent des renseignements et ont des services de renseignement.

Le sénateur Lynch-Staunton : Je vous parle du travail de renseignement à proprement parler.

Le sénateur Prud'homme : Comme dans les communications.

M. Zaccardelli : Il y a un certain nombre d'agences fédérales, en effet.

Le sénateur Lynch-Staunton : Combien y en a-t-il?

M. Zaccardelli : Je ne sais pas.

Le sénateur Lynch-Staunton : Vous avez dit que vous travaillez tous ensemble et vous devez donc savoir combien il y en a.

M. Zaccardelli : Nous travaillons effectivement en très étroite relation. Le SCRS est notre partenaire le plus proche.

Le sénateur Lynch-Staunton : Je sais cela. Nous n'avons plus beaucoup de temps. Peut-être pourriez-vous nous communiquer cela. Comment pouvez-vous faire travailler ensemble tous ces services de renseignements — provinciaux, municipaux et fédéraux — et faire en sorte que le tout fonctionne aussi idéalement que vous semblez le dire? Je ne parle pas des bonnes relations comme le fait de se serrer la main à des activités sociales. Je parle d'échange de renseignements précis débouchant sur des conclusions justes. Aux États-Unis, ça été un scandale complet. Je n'arrive pas à croire que nous avons réussi chez nous à trouver une formule qui nous empêche de subir la moindre inexactitude occasionnelle dans notre évaluation du renseignement.

M. Zaccardelli : Le fait qu'il y ait des inexactitudes ne signifie pas qu'il n'y a pas une bonne collaboration.

Le sénateur Lynch-Staunton : Cela veut dire que la bonne collaboration devrait être secondaire et passer après des renseignements exacts.

M. Zaccardelli : Cela veut dire que le renseignement est souvent imparfait et que nous fonctionnons dans un monde imparfait.

Senator Lynch-Staunton: I hope you can tell us some day. How do you put all this together to reassure us that the intelligence you are receiving is being shared, compiled, analyzed and not used until there is a huge degree of certainty that it is the right intelligence?

Mr. Zaccardelli: For the first time, we have a national intelligence group that was put together recently, which has all the key federal agencies — CSIS, RCMP, defence, and transport. That is the first time that has been created. At the provincial, territorial and municipal level, we have this integration taking place more and more. For the first time in our history, we are coming together. Is it perfect? Absolutely not.

Senator Lynch-Staunton: I am not asking for perfection.

Senator Prud'homme: Who is the boss of all that?

Mr. Zaccardelli: We have a minister; Deputy Prime Minister Anne McLellan brings it together at the federal level. Constitutionally, as you know, there is a federal level and a provincial level. As the commissioner, I bring together, as much as I can, the provincial and municipal forces. I have a telephone conference call with all my key interlocutors at the provincial-municipal level. There are many levels at which we work to get this to one area to have the best assessment possible.

Senator Jaffer: If I may get agreement from the commissioner, I have a number of questions that I will put on the record, and perhaps we can get the answers in writing.

My first one is that the government recently announced its action plan against racism, part of which is the lead program in which the RCMP will participate, along with other police organizations across the country, to help the multiculturalism community. Again, I want to commend you for that step and ask that you give us details of this program, and also details of how you will communicate with the multiculturalism community.

Mr. Zaccardelli: We are co-sponsoring a national conference, as you know, next year on that very point.

Senator Jaffer: Yes, I do and I hope that I will be there too.

The other question, which has been raised before by you, concerns your visible minority task force. I would like to know what its mandate is, how often it meets, if anybody is assigned full time to it and do you have a member from my province?

You mentioned you will be appearing in front of Justice O'Connor, and I wonder if you would share these recommendations with us because we will also be providing recommendations after you have testified in front of Justice O'Connor.

Le sénateur Lynch-Staunton : J'espère que vous pourrez nous le dire un jour. Comment faites-vous pour mettre tout cela ensemble et nous donner l'assurance que les renseignements que vous recevez sont partagés, compilés, analysés et ne sont pas utilisés tant que l'on n'a pas une certitude quasi absolue que ces renseignements sont justes?

M. Zaccardelli : Pour la première fois, nous avons un groupe national du renseignement qui a été mis sur pied récemment et qui compte tous les principaux organismes fédéraux — le SCRS, la GRC, la défense et les transports. Cela a été mis sur pied pour la première fois. Aux niveaux provincial, territorial et municipal, nous avons une intégration de plus en plus poussée. Pour la première fois dans notre histoire, nous rassemblons nos forces. Est-ce parfait? Absolument pas.

Le sénateur Lynch-Staunton : Je ne demande pas la perfection.

Le sénateur Prud'homme : Qui est le patron de tout cela?

M. Zaccardelli : Nous avons un ministre; la vice-première ministre Anne McLellan rassemble tout cela au niveau fédéral. Sur le plan constitutionnel, comme vous le savez, il y a un niveau fédéral et un niveau provincial. En tant que commissaire, je rassemble et réunis dans toute la mesure du possible les forces provinciales et municipales. Je fais une conférence téléphonique avec tous mes principaux interlocuteurs au niveau provincial-municipal. Nous travaillons à de nombreux niveaux pour intégrer tout cela de manière à obtenir le meilleur renseignement possible.

Le sénateur Jaffer : Si le commissaire y consent, j'ai un certain nombre de questions que je vais poser et peut-être pourrait-il me faire parvenir des réponses par écrit.

Ma première question est que le gouvernement a annoncé récemment son plan d'action contre le racisme, dont un élément est un programme auquel la GRC va participer, de même que d'autres organisations policières d'un bout à l'autre du pays, pour aider la communauté du multiculturalisme. Je vous félicite encore une fois pour cette démarche et je vous demande de nous fournir des détails sur ce programme et aussi des détails sur la manière dont vous allez communiquer avec la communauté du multiculturalisme.

M. Zaccardelli : Nous coparrainons une conférence nationale, comme vous le savez, qui aura lieu l'année prochaine sur cette question précise.

Le sénateur Jaffer : Oui, je le sais et j'espère que je serai présente.

L'autre question que vous avez d'ailleurs déjà soulevée concerne votre groupe de travail sur les minorités visibles. Je voudrais savoir quel est son mandat, à quelle fréquence il se réunit, si quelqu'un y est affecté à plein temps et s'il compte un représentant de ma province?

Vous avez dit que vous allez comparaître devant le juge O'Connor et je me demande si vous nous feriez part de ces recommandations parce que nous allons nous aussi fournir des recommandations après que vous aurez témoigné devant le juge O'Connor.

I do not want to leave this impression on the record that you felt going to the Muslim community was going into a lion's den. I think you meant that, at that particular time, it was a difficult situation. I would like you to clear the record because we have an audience that is watching. I do not want there to be an impression that the Commissioner of the RCMP feels that meeting with the Muslim communities is like going into a lion's den.

Mr. Zaccardelli: I apologize if I gave the wrong impression. I said I willingly went. In the lead up to that, some folks said commissioner, do you want to go and speak? I said absolutely, that is my role; that is my job, as Senator Fraser said. I had a wonderful time there. I never got as many standing ovations. I usually do not get standing ovations, but I got about three of them in front of that group. That is what I meant.

The Chairman: As Senator Jaffer has requested, if you could send us a response, we will circulate it and it will be placed on the record.

Senator Joyal: I have two questions. Maybe I should put the two of them at the same time.

The first one is a follow-up of an earlier question that we have been putting to you in terms of making sure that there is proper oversight of activities that might be related to the powers that are granted to the RCMP in the performance of its duties.

You will remember that three years ago, Parliament adopted anti-organized crime legislation, and this legislation received a thorough study by the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. For the first time, it gave formally to police forces, in the Criminal Code, the capacity to commit an act that would otherwise be deemed a criminal offence. There was a procedure, as you know, that was proposed by the government. The Senate amended that procedure to be sure there would be civilian oversight on those authorizations given by the police authority to commit an act that otherwise would be deemed a criminal offence within the Criminal Code.

Are you in a position to tell us the authorization that you might have been given in the implementation of those special powers? How many of those authorizations have you been given since the act has been adopted?

Mr. Zaccardelli: I do not have that specific information. According to the legislation, we have identified members who then are approved through the minister. Those members are allowed then to act in that capacity as undercover operators and to undertake acts which would otherwise be illegal, but are required for the need to carry out certain investigations. I can get you the numbers of members that are so designated in the process.

Senator Joyal: I would appreciate that.

Mr. Zaccardelli: I believe that was Bill C-24.

Je ne veux pas laisser planer l'impression que vous avez eu le sentiment que de vous adresser à la communauté musulmane, c'était comme vous jeter dans la fosse aux lions. Je pense que vous vouliez dire qu'à ce moment précis, c'était une situation difficile. Je voudrais que vous tiriez cela au clair parce que nous avons un auditoire qui suit nos travaux. Je ne veux pas que l'on donne l'impression que le commissaire de la GRC estime que de rencontrer des musulmans, c'est comme se jeter dans la fosse aux lions.

M. Zaccardelli : Je m'excuse si j'ai donné la mauvaise impression. J'ai dit que j'y suis allé volontiers. Avant que j'y aille, certains m'ont dit : monsieur le commissaire, voulez-vous vraiment aller prendre la parole à cet endroit? Et j'ai répondu absolument, c'est mon rôle; c'est mon travail, comme le sénateur Fraser l'a dit. J'ai été merveilleusement bien accueilli. Je n'ai jamais eu autant d'ovations. D'habitude, les gens ne se lèvent pas pour m'acclamer, mais c'est arrivé trois fois durant mon allocution devant ce groupe. Voilà ce que je voulais dire.

La présidente : Comme le sénateur Jaffer l'a demandé, si vous pouviez nous faire parvenir une réponse, nous allons la distribuer et elle sera du domaine public.

Le sénateur Joyal : J'ai deux questions. Je pourrais peut-être les poser toutes les deux en même temps.

La première fait suite à une question que nous vous avons posée tout à l'heure. Nous voulions nous assurer qu'il y a une surveillance appropriée des activités associées aux pouvoirs qui sont conférés à la GRC dans l'accomplissement de ses fonctions.

Vous vous rappellerez qu'il y a trois ans, le Parlement a adopté une loi sur la lutte contre le crime organisé et que cette loi avait été étudiée de façon approfondie par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Pour la première fois, on donnait officiellement aux services de police, dans le Code criminel, la capacité de commettre un acte qui serait autrement considéré comme un acte criminel. Comme vous le savez, une procédure avait été proposée par le gouvernement. Le Sénat a modifié cette procédure pour s'assurer qu'il y aurait supervision civile des autorisations accordées par les autorités policières de commettre un acte qui serait autrement considéré comme une infraction criminelle aux termes du Code criminel.

Êtes-vous en mesure de nous dire quelles autorisations on vous a accordées pour exercer ces pouvoirs spéciaux? Combien de ces autorisations vous ont-elles été accordées depuis l'adoption de la loi?

M. Zaccardelli : Je n'ai pas ce renseignement précis. Aux termes de la loi, nous avons identifié des membres de la GRC qui sont ensuite approuvés par l'entremise du ministre. Ces policiers sont ensuite autorisés à agir à titre d'agents d'infiltration et à commettre des actes qui seraient autrement illégaux, mais qui sont nécessaires pour mener à bien certaines enquêtes. Je peux vous faire parvenir le nombre d'agents de la GRC qui sont ainsi désignés dans le cadre de ce processus.

Le sénateur Joyal : Je vous en serais reconnaissant.

M. Zaccardelli : Je crois que c'était le projet de loi C-24.

Senator Joyal: This is a very sensitive issue; you have raised the Macdonald commission, which was essentially about that reality in the mandate of the police. In the context of anti-terrorist investigations that you might want to undertake, this power is a very significant power, and it is a difficult one to exercise. There should be some civilian oversight in the way the Senate proposed at that time, that it be followed up within the context of the balance of powers and the rights of citizens to make sure the aims of justice are satisfied.

The last question is in relation to the point that Senator Lynch-Staunton has raised. The government seems to recognize that there is a need for a capacity in the overall institution of government to monitor all activities related to anti-terrorist initiatives.

The Minister of Public Safety announced a month ago that the government is considering establishing a special committee of Parliament to monitor three agencies. Among the three agencies that would be monitored are CSIS, the telecommunication service agencies or centre and the RCMP.

How do you see the capacity to enhance the system to provide what we call the silo operation of those agencies? It seems that even though you claim to have a good relationship with CSIS and the other agencies, the government is not yet satisfied that this is enough to meet the target of efficiency on the basis of the American experience. All the investigations in the United States have proved that the information was there, but it was not passed on to the appropriate people and not dealt with at the appropriate level.

What do you suggest that would be an improvement over the operation of those three agencies, and other agencies such as the Financial Transactions Reports Analysis Centre of Canada, FINTRAC? We have heard other witnesses here. What would improve the capacity to operate, with due respect to the autonomy of each of the agencies, to make sure that there is a symbiotic efficiency to see the overall picture and not just the targeted aspects of the individual activities of each one?

Mr. Zaccardelli: Whatever legislation or whatever process is put into place, we will cooperate fully with it.

My experience tells me more and more that it is not structures or policies that have the greatest impact on positive change. What I find is that it is getting people to understand and change their behaviour that will lead you to the positive outcomes that you need.

I have seen too many times where we rush to a policy, a law or a structure, yet the behaviour does not change, because fundamentally, until commissioners such as myself, directors or whoever, are held accountable to deliver on that new model of behaving and interacting, it will not happen as quickly as we want. We need structure and guidelines in policy, but I would invest much more time in making sure people understand why we

Le sénateur Joyal : C'est une question très délicate; vous avez évoqué la commission Macdonald, qui portait essentiellement sur cette réalité du mandat de la police. Dans le contexte des enquêtes antiterroristes que vous pourriez entreprendre, ce pouvoir est très important et il est très difficile à exercer. Il devrait y avoir une supervision civile de la manière que le Sénat l'avait proposé à l'époque, qu'il y ait un suivi dans le contexte de l'équilibre des pouvoirs et du droit des citoyens de s'assurer que les fins de la justice soient bien servies.

Ma dernière question fait suite à un point soulevé par le sénateur Lynch-Staunton. Le gouvernement semble reconnaître qu'il est nécessaire d'avoir quelque part dans l'appareil gouvernemental une capacité de contrôle de toutes les activités associées aux initiatives antiterroristes.

Le ministre de la Sécurité publique a annoncé il y a un mois que le gouvernement envisage de créer un comité spécial du Parlement chargé de superviser les trois agences. Les trois agences qui seraient ainsi contrôlées sont le SCRS, le Centre de la sécurité des télécommunications et la GRC.

Comment envisagez-vous d'améliorer le système de manière à empêcher ce que nous appelons le cloisonnement de ces agences? Il semble que même si vous prétendez avoir de bonnes relations de travail avec le SCRS et les autres agences, le gouvernement n'est pas encore convaincu que ce soit suffisant pour atteindre l'objectif d'efficacité, d'après ce que nous enseigne l'expérience américaine. Toutes les enquêtes aux États-Unis ont révélé que les renseignements existaient quelque part, mais qu'ils n'ont pas été transmis aux personnes compétentes et n'ont pas été traités au niveau approprié.

Que proposez-vous qui constituerait une amélioration dans le fonctionnement de ces trois agences et d'autres agences comme le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE? Nous avons entendu d'autres témoins au comité. Qu'est-ce qui renforcerait la capacité de fonctionnement, en tenant compte du besoin d'autonomie de chacune des agences, pour s'assurer qu'il y a une véritable symbiose permettant de voir le tableau dans son ensemble et non pas seulement les aspects ciblés des activités individuelles de chacune?

M. Zaccardelli : Quelle que soit la législation ou le processus qui sera mis en place, nous allons collaborer entièrement.

Mon expérience m'apprend de plus en plus que ce ne sont pas les structures ni les politiques qui ont le plus grand impact pour opérer un changement positif. Je constate que c'est d'amener les gens à comprendre et à changer leur comportement qui produit les résultats favorables souhaités.

J'ai vu trop souvent la mise en place précipitée d'une politique, d'une loi ou d'une structure, sans pour autant que le comportement change le moins, parce que fondamentalement, tant que les commissaires comme moi-même, les directeurs ou qui que ce soit ne seront pas tenus comptables et chargés de mettre en place ce nouveau modèle de comportement et d'interaction, cela n'arrivera pas aussi

have to move to this much more integrated and seamless way; the importance of making sure that we are interconnected, not just in Canada, but indeed with our friends around the world.

That takes a fundamental behavioural change, and I think in the past we have not spent enough time on that issue. You can issue a directive, but as you know an organization of thousands of people can often subvert that direction, not because they do not want to follow the directive but because they simply have not understood the need to change fundamentally.

That is what I work on. I have come to that conclusion after many years of being commissioner and many years of being in law enforcement. That is why, when I became commissioner, my vision was the philosophy of integration. When we do that, then we leverage our collective resources, and we can maximize the security of the country and minimize the threat. That principle applies whether it is in Quebec, Nova Scotia, or at the federal level, as what we are trying to do. I would welcome the opportunity to participate in any process that really enhances that. If you do not change the behaviour, all the policies and directions are probably going to fail.

The Chairman: Thank you very much, Commissioner Zaccardelli. We are very grateful that you have come back a second time, and who knows, you might come back a third before we are finished. We have until December.

Mr. Zaccardelli: I always enjoy coming here, Madam Chairman.

The Chairman: Thank you very much. Honourable senators, we will be back here in our seats at 12:30 precisely, and we will be hearing this afternoon from our privacy commissioner, and also the President of the Canada Border Services Agency.

The committee adjourned.

OTTAWA, Monday, May 9, 2005

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met this day at 12:35 p.m. to undertake a comprehensive review of the provisions and operations of the Anti-terrorism Act, (S.C.2001, c.41).

Senator Joyce Fairbairn (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, this is the twenty-second meeting, with witnesses, of the Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act. For our viewers, I will explain the purpose of

rapidement qu'on le voudrait. Nous avons besoin de structures, de lignes directrices et de politiques, mais j'investirais beaucoup plus de temps pour m'assurer que les gens comprennent pourquoi nous devons adopter cette façon de faire beaucoup plus intégrée et harmonieuse; l'importance de s'assurer que nous soyons interconnectés, pas seulement au Canada, mais avec nos amis partout dans le monde.

Cela exige un changement de comportement fondamental et je pense que dans le passé, nous n'avons pas consacré suffisamment de temps à cette question. On peut émettre une directive, mais, comme vous le savez, une organisation qui compte des milliers de personnes peut souvent fausser le sens de cette directive, non pas parce que les gens refusent de la suivre, mais simplement parce qu'ils n'ont pas compris le besoin fondamental d'apporter des changements.

C'est à cela que je travaille. J'en suis venu à cette conclusion après de longues années au poste de commissaire et de longues années de travail dans le domaine de l'application de la loi. C'est pourquoi, quand je suis devenu commissaire, ma vision était fondée sur l'intégration. Quand nous faisons cela, nous multiplions l'effet de nos ressources collectives et nous pouvons maximiser la sécurité du pays et minimiser la menace. Ce principe s'applique partout, au Québec, en Nouvelle-Écosse ou au niveau fédéral et c'est ce que nous nous efforçons de faire. Je serais ravi de participer à tout processus susceptible de renforcer cet aspect. Si l'on ne change pas le comportement, toutes les politiques et les directives vont probablement échouer.

La présidente : Merci beaucoup, commissaire Zaccardelli. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps de venir une deuxième fois et, qui sait, vous reviendrez peut-être une troisième fois avant la fin de nos travaux. Nous avons jusqu'à décembre.

M. Zaccardelli : J'ai toujours beaucoup de plaisir à venir ici, madame la présidente.

La présidente : Merci beaucoup. Honorables sénateurs, nous serons de retour ici dans nos fauteuils à 12 h 30 précise et nous entendrons cet après-midi notre commissaire à la protection de la vie privée et aussi le président de l'Agence des services frontaliers du Canada.

La séance est levée.

OTTAWA, le lundi 9 mai 2005

Le Comité sénatorial spécial sur la loi antiterroriste se réunit aujourd'hui à 12 h 35 dans le but de procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41).

Le sénateur Joyce Fairbairn : (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare ouverte la 22^e séance du Comité sénatorial spécial sur la loi antiterroriste. J'aimerais expliquer le mandat du comité aux téléspectateurs. En

the committee. In October 2001, in direct response to the terrorist attacks on New York City, Washington, DC, and Pennsylvania, and at the request of the United Nations, the Canadian government introduced Bill C-36, which when enacted, became the Anti-terrorism Act. Given the urgency of the situation at the time, Parliament was asked to expedite our study of the legislation. The committee agreed and the deadline for the passage of Bill C-36 was mid-December 2001.

At that time, concerns were expressed that it was difficult to thoroughly assess the political impact and the potential overall impact of this then proposed legislation in such a short period of time. For this reason, it was agreed that three years hence Parliament would be asked to examine the provisions of the act and its impact on Canadians with the benefit of hindsight and a less emotionally charged public.

The work of this Special Committee represents the Senate's efforts to fulfill that obligation. When we have completed the study, we will make a report to the Senate that will outline any issue that we believe should be addressed. We will allow our work to be available to the Government of Canada and to the Canadian people. The House of Commons is undertaking a similar study concurrently.

To date, the committee has met with government ministers, officials, international and domestic experts on the threat environment, legal experts and those involved in enforcement and intelligence gathering. This afternoon, we will hear from the Privacy Commissioner, Ms. Stoddart, and, from her office, Ms. Kosseim, General Counsel, Legal Services, and Mr. D'Aoust, Assistant Privacy Commissioner. As well, we will hear from the President of the Canada Border Services Agency, Mr. Jolicoeur and officials from the agency.

This issue was actively pursued in the first hearings on Bill C-36 so it is quite appropriate that you appear this afternoon. Ms. Stoddart, please proceed.

Ms. Jennifer Stoddart, Privacy Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Thank you, honourable senators. I appreciate that the committee has afforded us one and a half hours today to present and answer senators' questions on this topic that we have followed for the last few years.

I would take this opportunity to place our deliberations under the patronage of a distinguished American diplomat, Mr. George Kennan, who died in March 2005 at the age of 104. On that occasion an edited version of his famous letter from the American Embassy in Moscow in 1946, at the beginning of the Cold War, was published. I would like to quote his letter because it demonstrates how the situation faced by Canadians is new, in one sense, but in another sense has historical precedents, from which we can gather guidance.

octobre 2001, en réponse directe aux attaques terroristes qui se sont produites à New York, à Washington, DC, et en Pennsylvanie, et à la demande des Nations Unies, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-36 qui, une fois adopté, est devenu la Loi antiterroriste. Étant donné l'urgence de la situation, le Parlement a été invité à accélérer l'étude du projet de loi. Le comité a donné son aval, et le délai pour l'adoption du projet C-36 a été fixé à la mi-décembre 2001.

À l'époque, d'aucuns ont laissé entendre qu'il était difficile de mesurer, en si peu de temps, l'impact politique et les incidences globales possibles du projet de loi. Pour cette raison, il a été convenu que le Parlement procéderait à un examen des dispositions de la loi et de leur impact sur les Canadiens trois ans après leur entrée en vigueur. Il bénéficierait à ce moment-là du recul nécessaire et d'un climat moins chargé d'émotion.

Le comité spécial a pour rôle d'aider le Sénat à remplir cette mission. Quand nous aurons terminé notre étude, nous soumettrons au Sénat un rapport qui énumérera tous les enjeux qui, à notre avis, devraient être pris en compte. Nous allons remettre notre rapport au gouvernement du Canada et au peuple canadien. La Chambre des communes a, par ailleurs, entrepris, elle aussi, une étude similaire.

Jusqu'ici, le comité a rencontré des ministres, des fonctionnaires, des spécialistes nationaux et internationaux des questions touchant les menaces pour l'environnement, des experts juridiques et des responsables de l'application de la loi et de la recherche de renseignements. Cet après-midi, nous allons entendre Mme Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée. Elle est accompagnée de Mme Kosseim, avocat général, services juridiques, et de M. D'Aoust, commissaire adjoint à la protection de la vie privée. Nous allons également entendre M. Jolicoeur, président de l'Agence des services frontaliers du Canada, et d'autres représentants de l'organisme.

Cette question suscite beaucoup d'intérêt, et ce, depuis le début des audiences sur le projet de loi C-36. Votre présence ici, Madame Stoddart, est donc tout à fait indiquée. Nous vous écoutons.

Mme Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Merci, honorables sénateurs. Je suis heureuse que le comité nous ait invités à comparaître devant lui. Nous allons pouvoir, pendant une heure et demie, discuter d'un dossier que nous suivons de près depuis quelques années et répondre aux questions des sénateurs.

J'aimerais, avant toute chose, rendre hommage à un diplomate américain fort distingué, M. George Kennan, qui est décédé en mars 2005 à l'âge de 104 ans. À cette occasion, les journaux ont publié une version abrégée de la fameuse lettre qu'il a envoyée de l'ambassade des États-Unis à Moscou, en 1946, au début de la guerre froide. Cette lettre montre que la situation à laquelle font face aujourd'hui les Canadiens est nouvelle, dans un sens, mais qu'elle s'appuie en même temps sur des précédents historiques qui peuvent nous servir de guide.

In 1946, most of the world was bewildered and frightened by the rise of the Soviet Union. Mr. Kennan believed with certainty that a dictatorship could be defeated by a free society as long as it kept faith with its traditions and institutions. He concludes his letter with the following paragraph:

Finally, we must have courage and self-confidence to cling to our own methods and conceptions of human society. The greatest danger that can befall us in coping with this problem of Soviet communism is that we shall allow ourselves to become like those with whom we are coping.

I thought that was appropriate for our deliberations today as one of the themes of my presentation is the importance of maintaining fundamental Canadian institutions, Canadian checks and balances, in the administration of anti-terrorism legislation.

I will turn to my prepared remarks.

[*Translation*]

You will recall that I have tabled with the Committee a paper prepared by my Office explaining in detail our position on the Anti-terrorism Act. As Privacy Commissioner, I have a responsibility for overseeing the application of the Privacy Act and two separate pieces of legislation in the public and private sectors.

My remarks today will focus on providing an overview of our office's position on the impact of the Privacy Act.

We will close by highlighting some of the 18 key recommendations set out in our paper. We urge the committee to consider these recommendations and to examine the cumulative impact of anti-terrorism measures on the privacy rights of Canadians.

[*English*]

First, I will deal with anti-terrorism and its coexistence with the right of privacy. The Anti-terrorism Act which we are examining today has had a significant impact on informational privacy rights, that is, on the right of individuals to control the collection, use and disclosure of their personal information and on their right to have access to, and request correction of, that information.

The first key issue for this committee to consider is that of proportionality. Regrettably, there appears to exist no empirical evidence to suggest that the measures provided for by the Anti-terrorism Act are necessary. I want to make myself clear: No one denies the reality of the threat that the act was intended to address. No one suggests there is not a terrorist threat. We must ask ourselves whether what the act gains us in security justifies the sacrifice of privacy and other rights. In that sense, we say that we do not have an empirical study of this relationship.

En 1946, la montée en puissance de l'Union soviétique étonnait et effrayait la plupart des pays du monde. M. Kennan était convaincu qu'une société libre pouvait venir à bout d'une dictature en gardant la foi, en protégeant ses traditions et ses institutions. Dans le dernier paragraphe de sa lettre, il affirme que,

... c'est par le courage et la confiance en soi que nous pouvons arriver à préserver nos principes, nos conceptions de la société humaine. Il ajoute que le plus grand danger qui nous guette dans notre lutte contre les communistes soviétiques, c'est que nous ne devenions comme eux.

J'ai pensé que ces paroles cadraient bien avec la discussion d'aujourd'hui, puisque je compte vous parler, entre autres, du rôle important que jouent les grandes institutions canadiennes, les freins et contrepoids canadiens, dans l'administration de la loi antiterroriste.

Je vais maintenant vous présenter mon exposé.

[*Français*]

Je vous rappelle que nous avons déposé un mémoire exposant en détails notre position sur cette loi antiterroriste. Je suis chargée, en tant que commissaire, de surveiller l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans deux lois sur le secteur public et le secteur privé.

Les observations que je formulerai aujourd'hui visent à présenter une vue d'ensemble de la position du commissariat sur l'incidence de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Nous terminerons en soulignant certaines des recommandations principales attachées à notre mémoire — il y en a 18 en tout — exhortant le comité à prêter attention à ces recommandations et à examiner les incidences cumulatives des mesures contre le terrorisme sur le droit à la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens.

[*Traduction*]

Je vais d'abord vous parler de l'antiterrorisme et du droit à la protection de la vie privée. La Loi antiterroriste que nous examinons aujourd'hui a eu des incidences considérables sur le droit à la protection des renseignements personnels, c'est-à-dire le droit de toute personne d'exercer un contrôle sur la collecte, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels qui la concernent, ainsi que le droit de consulter ces renseignements et d'y faire apporter les corrections appropriées.

Un des enjeux importants apportés à l'attention du comité est la proportionnalité. Il est regrettable de constater qu'il semble n'y avoir aucune preuve empirique permettant de juger de la nécessité des mesures prévues par la Loi antiterroriste. En effet, nul ne nie que la menace visée par la Loi antiterroriste soit réelle. Nul ne nie l'existence de la menace antiterroriste. Il y a lieu, toutefois, de se demander si les gains en termes de sécurité justifient le sacrifice de droits, dont celui de la protection de la vie privée. Dans ce sens, il n'y a aucune étude empirique qui porte sur ces liens.

Specifically, the impacts of the act can be grouped into three broad themes. First, the surveillance powers of security and intelligence and law enforcement agencies have been overly broadened. Second, constraints on the use of those same surveillance powers have been unduly weakened. Third, government accountability and transparency have been significantly reduced.

The first theme is: broadened surveillance powers in Canada. Since 9/11, the Canadian government has introduced a series of measures to broaden its surveillance powers over the citizens and residents of Canada. The Anti-terrorism Act has set the tone for creating a broader net for surveillance of organizations and of individuals. Much of the personal information gathered is highly sensitive and part of integrated information systems that process information on a wide range of aspects of the lives of individuals, families and communities. If this information were to be misused, distorted or misinterpreted, it could have serious consequences on the lives of Canadians.

I might also add that public debate over the state's investments in surveillance powers have largely been far removed from discussions of national security policy. Public opinion trends suggest that Canadians are increasingly aware of informational privacy issues and expect a reasonable and balanced approach to a national strategy to combat terrorism. There is strong support by the public for greater accountability, transparency, and oversight of agencies involved in national security.

There is a real risk that, as the logic of anti-terrorism permeates all spheres of law enforcement and public safety, large-scale systems of surveillance will increasingly erode privacy rights in Canada, without a critical assessment of where it is appropriate to draw the line.

I will go on to discuss limiting restrictions on surveillance.

[Translation]

With respect to reduced constraints on surveillance, at the same time that the surveillance powers of the state have been strengthened, constraints on those powers have been weakened. For example, law enforcement and national security agencies are no longer required, in anti-terrorism investigations, to consider other investigative methods prior to applying for judicial authorization for electronic surveillance. The executive branch of government may displace the role of the judiciary in issuing security certificates and

Nous regroupons plus précisément les répercussions de la loi selon trois thèmes généraux. Premièrement, le pouvoir de surveillance des organismes chargés de la sécurité, du renseignement de sécurité et de l'application ont été exagérément élargis. Deuxièmement, les dispositions limitant l'usage de ces pouvoirs de surveillance ont été indûment réduites. Troisièmement, l'imputabilité et la transparence gouvernementales ont été considérablement réduites.

Le premier thème est le suivant : les pouvoirs élargis de surveillance au Canada. Depuis les attentats du 11 septembre, le gouvernement canadien a instauré une série de mesures pour renforcer son pouvoir de surveillance des citoyens et des citoyennes, ainsi que des résidents et des résidentes du Canada. La Loi antiterroriste a ouvert la voie à la création d'une toile générale de surveillance des organisations et des personnes. Ces renseignements personnels sont hautement sensibles et se retrouvent dans des systèmes intégrés d'information qui traitent les renseignements personnels portant sur les aspects variés de la vie des personnes, des familles et des communautés. Si on utilise ces renseignements à des fins abusives ou inappropriées, ou si on les dénature ou si on les interprète mal, il pourrait en résulter des conséquences néfastes et dommageables sur la vie des Canadiennes et des Canadiens.

J'ajouterai que le débat public sur les investissements de l'État dans les pouvoirs et les capacités en matière de surveillance a été largement évincé des discussions sur les possibilités d'intervention en matière de politique sur la sécurité nationale. Selon les sondages d'opinion, la tendance semble indiquer que les Canadiennes et les Canadiens sont de plus en plus conscients des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels et s'attendent à une approche raisonnable et équilibrée des stratégies nationales en matière de lutte antiterroriste. Le public exige davantage d'imputabilité, de transparence de la part des organismes chargés de la sécurité nationale, et de mécanismes de contrôle sur les activités de surveillance de ces organismes.

Un risque réel demeure : alors que la logique de la lutte antiterroriste pénètre toutes les sphères de l'application de la loi et de la sécurité publique, des systèmes de surveillance à grande échelle continueront progressivement de ronger le droit à la protection de la vie privée au Canada, sans qu'il n'y ait d'évaluation critique pour établir une limite.

Je vais maintenant vous parler de la limitation des restrictions à la surveillance.

[Français]

En ce qui concerne la limitation des restrictions à la surveillance, au moment même où l'État connaît un accroissement de son pouvoir de surveillance, les restrictions régissant ce pouvoir ont été abolies. Par exemple, les organismes chargés de l'application de la Loi sur la sécurité nationale ne sont plus tenus, lors d'investigations contre le terrorisme, d'envisager d'autres méthodes d'enquête avant de faire une demande d'autorisation judiciaire pour exercer une surveillance électronique. L'autorité exécutive du gouvernement

authorizing interception of communications. The judicial standard of “reasonable grounds to believe” has been lowered to one of “reasonable grounds to suspect.”

A number of the legislative amendments enacted under the Anti-terrorism Act have had the effect of weakening independent oversight of the surveillance activities of law enforcement and security and intelligence organizations.

Independent oversight is one of the pillars of democratic freedom. The question, “Who watches the watchers?” is best answered by ensuring oversight of the surveillance powers of the state by the judiciary and other independent agents. Parliament and Canadians need to question the measures in the Anti-terrorism Act that reduce oversight. Independent review should be the rule, not the exception.

[*English*]

We will turn now to my third point: decreased government transparency. Amendments brought about by the Anti-terrorism Act have also added to the secrecy surrounding legal proceedings, contrary to the fundamental principles that court hearings should be conducted openly and that individuals should be entitled to know the charges against them and the evidence relevant to the charges.

Among the most significant changes affecting transparency and access of individuals to their own personal information are the amendments to section 38 of the Canada Evidence Act, the section that addresses the judicial balancing of interests between the public interest in disclosure and the interest of the state in national security and maintaining foreign confidences. As amended by the Anti-terrorism Act, section 38 of the Canada Evidence Act provides a broad statutory gag order that prohibits not only the disclosure of the information itself, but also the mere fact that section 38 proceedings have been engaged. These restrictions on disclosure are, in many cases, overly broad.

The Anti-terrorism Act further amends section 38 procedures by permitting the Attorney General to override a Federal Court order that the information should be disclosed. This extraordinary power is unnecessary in view of the judicial rigour that already exists under the Canada Evidence Act which appropriately allows a judge to determine the balance of the competing interests between disclosure and national security.

peut supplanter le rôle judiciaire en délivrant des certificats de sécurité et en autorisant l’interception de communications. La norme judiciaire est passée et je cite, de « motifs raisonnables de croire » à « motifs raisonnables de soupçonner ».

Plusieurs modifications législatives survenues en vertu de la Loi antiterroriste ont eu pour conséquences d’affaiblir les mécanismes de contrôle indépendants sur les activités de surveillance des organismes chargés de l’application de la loi, la sécurité et du renseignement de sécurité.

Les mécanismes de contrôle indépendants constituent un pilier de la liberté démocratique. La question de savoir qui surveille et d’autres agents indépendants sont investis du rôle de surveiller le pouvoir de surveillance de l’État. Le Parlement, les Canadiens et les Canadiennes doivent s’interroger sur les mesures contenues dans la Loi antiterroriste qui ont pour effet de réduire ces mécanismes. Un suivi indépendant doit être la règle et non l’exception.

[*Traduction*]

Le troisième point est le suivant : la diminution de la transparence gouvernementale. Les modifications apportées à la Loi antiterroriste n’ont fait qu’accentuer l’opacité entourant les instances, ce qui va à l’encontre des principes fondamentaux selon lesquels les instances judiciaires devraient se dérouler ouvertement, et les personnes devraient avoir le droit de connaître les accusations qui pèsent contre elles et les preuves relatives à ces accusations.

Au nombre des changements les plus importants portant atteinte à la transparence et à l’accès qu’a une personne aux renseignements personnels la concernant figurent les modifications à l’article 38 de la Loi sur la preuve au Canada. Cet article traite de l’équilibre judiciaire des intérêts, soit l’intérêt public pour la divulgation d’information et l’intérêt de l’État en matière de sécurité nationale et du respect de la préservation des sources étrangères d’information. Suite aux changements apportés à la Loi sur la preuve au Canada, l’article 38 fournit une ordonnance générale imposant le secret, laquelle ordonnance interdit non seulement la divulgation des renseignements, mais le fait même que des instances au titre de l’article 38 sont en cours. Les limitations imposées à la divulgation de renseignements sont, dans la plupart des cas, souvent trop générales.

La Loi antiterroriste modifie davantage les modalités de l’article 38 en permettant au procureur général d’outrepasser une ordonnance de la Cour fédérale empêchant la divulgation de renseignements. Ce pouvoir extraordinaire est inutile compte tenu de la rigueur judiciaire déjà existante en vertu de la Loi sur la preuve au Canada, qui permet justement au juge de déterminer l’équilibre entre les intérêts concurrents, soit l’intérêt quant à la divulgation d’information et l’intérêt en matière de sécurité nationale.

[Translation]

I will now endeavour to summarize the office's 18 recommendations. As I indicated to you at the start of my opening statement, my office has tabled with the committee a position paper outlining 18 recommendations aimed at improving the provisions and operation of the Anti-terrorism Act.

I will not go over each of the recommendations today, as time simply does not permit me. Suffice it to say that our recommendations aim to contain surveillance, as well as increase oversight and promote transparency. We also ask that the committee consider some general recommendations aimed at improving the privacy protection regime of the federal government's national security framework.

The first recommendation put forward in the paper stipulates that the Government of Canada should conduct an empirical assessment of the effectiveness of the extraordinary powers granted to law enforcement and national security agencies under the Anti-terrorism Act, and the proportionality of the loss of established rights.

This examination should include an exploration of alternative models for achieving national security objectives without unnecessarily encroaching on informational privacy.

As I indicated a moment ago, there exists an apparent lack of empirical assessment by the government of the effectiveness of the extraordinary powers that the Anti-terrorism Act gives law enforcement and national security agencies. This assessment is the necessary precondition of a proper analysis of proportionality.

[English]

I have also formulated some seven recommendations in our paper that address the need for contained surveillance and increased oversight. The suggestions include increased judicial oversight over the activities of law enforcement agencies. The paper includes four recommendations on the need for transparency and openness of section 38 procedures under the Canada Evidence Act. We believe these recommendations will strike the right balance between disclosure and national security interests.

I have also created a recommendation for a security-cleared special advocate position to carry out the function of both challenging arguments that information should not be disclosed to the affected party and in challenging information that cannot be disclosed before the judge. Our office would be willing to offer its policy expertise and experience in applying privacy legislation to assist in the development of special advocates, as it may be needed.

[Français]

Je vais maintenant tenter de résumer nos quelques 18 recommandations. Tel que je l'ai mentionné au début de mon allocution d'ouverture, le commissariat a déposé devant le comité un mémoire contenant 18 recommandations visant à améliorer les dispositions et la mise en pratique de la Loi antiterroriste.

Je ne passerai pas en revue chacune de ces recommandations aujourd'hui puisque le temps ne me le permet pas. Mentionnons simplement que nos recommandations visent à baliser les activités de surveillance, tout en renforçant les mécanismes de contrôle sur ces mêmes activités et à favoriser la transparence. Nous demandons également au comité de prendre en considération quelques-unes des recommandations générales visant à améliorer le régime de protection de la vie privée du cadre du gouvernement fédéral en matière de sécurité nationale.

La première recommandation du mémoire s'articule autour du fait que le gouvernement du Canada devrait mener une évaluation empirique de l'efficacité des pouvoirs extraordinaires que la Loi antiterroriste confère aux organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale ainsi que de la proportionnalité de la perte des droits établis.

L'examen devrait comprendre la recherche de moyens de rechange permettant d'atteindre les objectifs en matière de sécurité nationale sans empiéter inutilement sur la protection des renseignements personnels.

Comme je viens de le mentionner, il y a un manque apparent de toute évaluation empirique de la part du gouvernement quant à l'efficacité des pouvoirs extraordinaires que la Loi antiterroriste confère aux organismes chargés de l'application de la Loi sur la sécurité nationale. Cette évaluation est une condition essentielle à l'analyse adéquate de la proportionnalité.

[Traduction]

J'ai également formulé dans le mémoire sept recommandations qui abordent la nécessité de limiter les activités de surveillance, tout en renforçant les mécanismes de contrôle sur ces activités. Parmi les suggestions, notons le mécanisme de contrôle judiciaire sur les activités des organismes chargés de l'application de la loi. Le mémoire comporte quatre recommandations sur la nécessité de transparence et d'ouverture des instances au titre de l'article 38 de la Loi sur la preuve au Canada. Nous croyons que ces recommandations sauront trouver un meilleur équilibre entre l'intérêt public lié à la divulgation d'information et l'intérêt en matière de sécurité nationale.

Je recommande également que le comité envisage la création d'un poste d'agent spécial investi d'une cote de sécurité pour remplir deux responsabilités, soit celle visant à évaluer les demandes du gouvernement selon lesquelles certaines informations ne devraient pas être divulguées à la partie concernée, et celle visant à contester l'information ne pouvant être divulguée en cour. Nous sommes prêts à offrir notre expertise sur des politiques d'orientation, de même que notre expérience dans l'application de la législation sur la protection de la vie privée pour participer à l'élaboration d'un projet d'agents spéciaux.

Finally, I have made five general recommendations of importance that deal with the need for a continuing review of the act, and a proposal that the government articulate the operating principles of a privacy management framework for national security, including the development of an internal privacy audit capacity, privacy leadership responsibilities incorporated in the performance agreements of senior executives, privacy protection performance indicators, and a strengthened role for access to information and privacy coordinators.

The elements of such a privacy management framework will be familiar to the government. Indeed, I recently wrote to the President of the Treasury Board, the Honourable Reg Alcock to suggest a number of measures to strengthen the government's privacy management regime. These range from a thorough review of outsourcing and off-shoring of personal information and the development of contractual clauses to mitigate against privacy risks, to strengthening the reporting requirements to Parliament under the Privacy Act.

[*Translation*]

In closing, let me state simply that the Anti-terrorism Act, as well as other recent government initiatives aimed at combating terrorism, reflect a fundamental shift in the balance between national security, law enforcement and informational privacy, with an associated loss of privacy and due process protections for individuals.

Overly broad state powers in the name of national security may in fact imperil the self-identity of democratic nation states. It is imperative that the means and measures adopted to combat security threats do not end up abrogating the very freedoms that define and give substance to the democracy that we claim to be defending.

Contrary to what is sometimes thought, security and the protection of informational privacy need not be seen as a trade-off, where one is sacrificed in the interest of the other. Both can be achieved with well-designed law, prudent policy, and effective but not excessive oversight.

I urge the committee to carefully consider our remarks and recommendations, which are intended to contribute to the achievement of this goal.

I am tabling the summary of our submission. I will now be happy to answer any questions that you may have.

[*English*]

The Chairman: Thank you very much for a most concise and precise brief.

Enfin, j'ai formulé cinq recommandations générales importantes qui traitent de la nécessité d'un examen continu de la Loi et de la proposition du gouvernement relative aux principes directeurs en vue d'instaurer un cadre de gestion de la vie privée pour la sécurité nationale. Cette proposition inclurait l'élaboration de mesures de vérification interne en matière de protection de la vie privée, des responsabilités de leadership envers la protection de la vie privée comprises dans l'entente de rendement des cadres supérieurs, des indicateurs de performance relatifs à la protection de la vie privée, et un rôle renforcé des coordonnateurs de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Les éléments d'un cadre de gestion de la protection de la vie privée sont bien connus du gouvernement. En effet, récemment, j'ai écrit au président du Conseil du Trésor afin de lui proposer certaines mesures pour renforcer le régime du gouvernement en matière de gestion de la protection de la vie privée. Ces mesures comprennent un examen exhaustif de l'impartition et de la circulation transfrontalière des renseignements personnels, l'élaboration de clauses contractuelles pour minimiser les risques d'atteinte à la vie privée et le renforcement des exigences en matière d'établissement de rapports au Parlement en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

[*Français*]

En conclusion, je dirai simplement que la Loi antiterroriste ainsi que d'autres mesures gouvernementales visant à combattre le terrorisme indiquent un changement fondamental dans l'équilibre entre la sécurité nationale, l'application de la loi et la protection des renseignements personnels. Cette loi a pour effet de diminuer la protection de la vie privée et la procédure équitable pour les personnes vivant dans cet environnement.

Des pouvoirs d'État trop vastes au nom de la sécurité nationale pourraient bien mettre en péril l'identité des États/nations démocratiques. Il importe donc que les moyens et mesures servant à combattre des menaces à la sécurité ne finissent pas par brimer les libertés qui sont l'épine dorsale de la démocratie dont nous sommes les défenseurs.

Contrairement à certaines opinions, la sécurité et la protection de la vie privée ne peuvent être troquées. L'un ne l'emporte pas au détriment de l'autre. Nous pourrions obtenir les deux par le biais de lois bien élaborées, de politiques prudentes et d'une efficacité dans les mesures de contrôle et de contrepois.

J'exhorte le comité à prendre soigneusement en considération nos observations et recommandations formulées à titre de contribution pour l'atteinte de cet objectif.

Je dépose devant vous le résumé de notre mémoire. Il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci de cet exposé très concis et précis.

Senator Lynch-Staunton: Thank you. Welcome. I do not have any questions because your presentation touched on aspects of what was Bill C-36 that I gather have not been used since the act came into effect.

You point to anxieties concerning certain aspects of the act and, in your recommendations, you pinpoint which sections, in particular, trouble you, but you do not say that the government or police authorities have exercised any of the sections that cause you concern. Am I correct in stating that?

Ms. Stoddart: We refer to the fact that most of them have been rarely, if ever, used.

Senator Lynch-Staunton: Have they been used at all?

Ms. Stoddart: Some have been used once or twice.

Senator Lynch-Staunton: Which ones?

Ms. Stoddart: Immigration certificates have been used several times, and I believe one other power has been used once.

Senator Lynch-Staunton: Immigration certificates did not come under Bill C-36.

Ms. Stoddart: No they did not, but there is a parallel procedure.

Senator Lynch-Staunton: Can you recall what clauses of Bill C-36 regarding privacy have been used?

Ms. Stoddart: I believe only one provision has been used. However, the fact that we do not go into this detail because it is non-existent is illustrative of our first point that is that there is not a proportion between the need for this act and any kind of objectively definable fact situation that would call its provisions into force. The fact that it has not been used in three years, to our mind, simply underlines the argument. It is perhaps so self-evident that we did not dwell on this because there is a common consensus that this has not been used. I am familiar with the report to a minister of Parliament responsible for the administration of this act that says most of these provisions have not been used.

The mere fact that there is not a lot of jurisprudence on this, with the exception of some of the Canada Evidence Act provisions which we talk about in detail, begs the question that we develop in our brief, and that is: Why should we have such excessive draconian powers when, in three years, we have not seen the need to use them? Should we not turn this situation on its head and look at the justification for having any of them at all because they are not in routine use?

Senator Lynch-Staunton: I am not good at dealing with hypothetical cases. You use terms such as “excessive draconian powers,” and I could apply those terms too, if I wanted to use that kind of language, to all sorts of legislation on our books not just this act.

If a section has not been applied there may be a message in that. The government prides itself in not having applied the security certificates, the preventive arrest provisions, and another

Le sénateur Lynch-Staunton : Merci. Bienvenue. Je n'ai pas de questions parce que votre exposé porte sur des dispositions du projet de loi C-36 qui n'ont pas été utilisées depuis l'entrée en vigueur de la loi.

Vous parlez des préoccupations que soulèvent certaines dispositions de la loi. Dans vos recommandations, vous cernez les dispositions qui vous posent problème, notamment, mais vous ne dites pas si le gouvernement ou les autorités policières y ont eu recours, n'est-ce pas?

Mme Stoddart : Nous mentionnons le fait que la plupart de ces dispositions ont rarement, sinon jamais, été invoquées.

Le sénateur Lynch-Staunton : Ont-elles déjà été invoquées?

Mme Stoddart : Certaines l'ont été à une ou deux reprises.

Le sénateur Lynch-Staunton : Lesquelles?

Mme Stoddart : Celles qui ont trait aux certificats d'immigration ont été invoquées à plusieurs reprises. Il y en a une autre qui n'a été utilisée qu'une seule fois.

Le sénateur Lynch-Staunton : Les certificats d'immigration ne relèvent pas du projet de loi C-36.

Mme Stoddart : C'est vrai, mais il existe une procédure parallèle.

Le sénateur Lynch-Staunton : Pouvez-vous me dire quelles dispositions du projet de loi C-36 concernant la vie privée ont été invoquées?

Mme Stoddart : Une seule l'a été. Toutefois, le fait que nous n'abordons pas cette question montre bien, comme nous l'indiquons dans le premier point, qu'il n'existe aucun objectif bien défini qui justifie l'existence de cette loi. Le fait qu'elle n'ait pas été invoquée pendant trois ans montre qu'elle n'a pas de raison d'être. C'est tellement évident que nous n'avons pas insisté là-dessus. Tout le monde est d'accord pour dire qu'elle n'a pas été utilisée. D'après le rapport qui a été remis au ministre responsable de l'administration de cette loi, la plupart de ces dispositions n'ont jamais été invoquées.

Le fait qu'il n'y ait pas beaucoup de précédents, sauf pour ce qui est de certaines dispositions de la Loi sur la preuve au Canada que nous exposons en détail, nous amènent à nous poser la question suivante : pourquoi devons-nous avoir des pouvoirs aussi draconiens et excessifs quand, en trois ans, nous n'avons pas jugé utile de les exercer? Ne devrions-nous pas revoir toute la question, examiner les raisons qui justifient l'existence de dispositions qui sont peu utilisées?

Le sénateur Lynch-Staunton : Je n'aime pas tellement les arguments hypothétiques. Vous avez parlé de « pouvoirs draconiens et excessifs ». Je pourrais appliquer ces mêmes termes, si je voulais, à toutes sortes de lois, et pas uniquement à celle-ci.

Il y a peut-être une raison qui explique pourquoi telle ou telle disposition n'a pas été invoquée. Le gouvernement est fier de ne pas avoir invoqué les dispositions sur les certificats de sécurité, les

aspect that was contentious. That makes you question whether we need the act at all. It is a good analysis, but it is all hypothetical — this is what we think might happen if something does take place.

Do you have one concrete example? I think of the *Juliette O'Neil* case where there was a question regarding the privacy of the information she received. There is meat in that situation. It is all about the information she received regarding what constitutes privacy and confidentiality and how it should be analyzed, protected or whatever.

I apologize if I am being somewhat vague. Yours was a good presentation, but it contained hypothetical situations, and I am not good at dealing with those. I will leave it to my colleagues to enter into a more challenging debate.

Ms. Stoddart: Perhaps we are vague, honourable senators, and perhaps more concrete illustrations would be useful.

I think you have, however, put your finger on the crux of the problem. As a society, and as Privacy Commissioner, we cannot show that these powers are needed. They are not used in a regular way. Should the exercise not be turned on its head?

We make a suggestion that is more practical in the present circumstance. We point out that this law has a provision for one three-year review. We have not been able to find another. At the very least, as a practical matter, we should rewrite these sections and do what our American neighbours are doing. They take the view that these extraordinary measures will automatically sunset unless they vote to keep them in force.

Senator Lynch-Staunton: We do have provisions for two items, but that is different from a review.

Ms. Stoddart: Exactly. We should look to a short time period, a continuing time period. After this review, what will happen? We would strongly suggest that you build in an ongoing review mechanism so that the provisions automatically sunset unless, every three years, it is determined that there is an ongoing need for them. All we can say is we do not see the need. That has not been demonstrated after three years.

Senator Lynch-Staunton: A review by itself is strictly a review with recommendations, which the government may or may not accept; whereas a sunset clause challenges the government to justify the extension of whatever is being sunsetted. I am completely with you. The pre-study we did on Bill C-36 did recommend an overall sunset clause, and that was only taken up in part by the government on two contentious clauses. Hopefully we can come back to that. Thank you for your support.

Senator Fraser: I am a little puzzled. When Bill C-36 was being passed, your predecessor appeared before this committee's predecessor — I know you are not the same person, but you

arrestations préventives et un autre sujet controversé. Ce qui vous amène à vous demander si cette loi est vraiment nécessaire. Vous en faites une bonne analyse, mais elle est entièrement hypothétique — voici ce qui risque d'arriver si quelque chose se produit.

Avez-vous un exemple concret à nous fournir? Je songe à l'affaire *Juliette O'Neil*, où il a été question de la confidentialité des renseignements qu'elle a reçus. Il s'agit là d'un cas concret qui porte sur la divulgation de renseignements, les notions de protection de la vie privée et de confidentialité, la façon dont les renseignements doivent être analysés, protégés, ainsi de suite.

Je m'excuse d'être aussi vague. Votre exposé est intéressant, mais il s'appuie sur des arguments hypothétiques, chose que je n'aime pas tellement. Je vais laisser à mes collègues le soin de vous poser des questions plus pointues.

Mme Stoddart : Il est vrai que nous sommes peut-être trop vagues et que des exemples plus concrets seraient utiles.

Je pense, toutefois, que vous avez bien cerné le problème. En tant que société, et en tant que commissaire à la protection de la vie privée, nous ne pouvons pas démontrer que ces pouvoirs sont nécessaires. Ils ne sont pas exercés de façon régulière. Ne devrions-nous pas revoir toute la question?

Nous formulons une suggestion plus raisonnable, dans les circonstances. La loi contient une disposition qui prévoit la tenue d'un examen au bout de trois ans. Seul un examen est prévu. Nous devrions, à tout le moins, reformuler ces dispositions et adopter la même approche que nos voisins américains. Ils ont statué que ces mesures extraordinaires allaient automatiquement cesser d'exister, sauf s'ils décidaient, par le biais d'un vote, de les garder en vigueur.

Le sénateur Lynch-Staunton : Nous avons des dispositions qui prévoient deux analyses, mais ce n'est pas la même chose qu'un examen.

Mme Stoddart : C'est exact. Il faudrait prévoir un examen à court terme, et ensuite à plus long terme. Une fois cet examen terminé, que va-t-il se passer? Il faudrait absolument établir un mécanisme d'examen continu pour que les dispositions cessent automatiquement d'exister sauf si, tous les trois ans, nous jugeons qu'elles devraient être reconduites. Tout ce que nous disons, c'est que nous n'en voyons pas la nécessité. Elles n'ont aucune raison d'être après trois ans.

Le sénateur Lynch-Staunton : Pour ce qui est de l'examen, il s'agit strictement d'un examen accompagné de recommandations, que le gouvernement peut ou non accepter. La disposition de réexamen oblige le gouvernement à justifier la reconduction de certaines mesures. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons recommandé, dans notre étude préliminaire sur le projet de loi C-36, l'ajout d'une disposition de réexamen. Le gouvernement a accepté notre proposition, mais seulement dans le cas de deux mesures controversées. J'espère que nous allons pouvoir revenir là-dessus. Merci de votre soutien.

Mme Fraser : Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Lors de l'étude du projet de loi C-36, votre prédécesseur a comparu devant le comité — ce n'était pas vous, je sais, mais vous

occupy the same job, based on the same office and the same precedents and principles — and asked for a few amendments. They remain. His written conclusion after that process was that, under Bill C-36, all existing privacy rights of Canadians remain fully safeguarded, the oversight role of the Privacy Commissioner remains intact and even the issuance of certificates is closely circumscribed and subject to judicial review. He congratulated the government on this great victory for the privacy rights of all Canadians.

Now you come before us and say that this whole act is excessive and draconian. Could you please explain what happened in the interim?

Ms. Stoddart: Several things, perhaps, happened in the interim. First, today is 2005; the quotation to which you are referring, I presume, was in 2001. I think that what may appear reasonable in 2001 may, with the benefit of hindsight, the intervening years, sober second thinking, reflection, observation and how the law is used or not used, appear different today.

Second, as you mentioned, the Office of the Privacy Commissioner is a function that revolves around a Privacy Commissioner. There has been at least one other Privacy Commissioner in the interim since that particular statement was issued. As current Privacy Commissioner, I bring my own preoccupations to this, which may be different from those of a previous Privacy Commissioner.

Third, my office, the Office of the Privacy Commissioner, has been able to benefit from a lot of scholarship that has gone on in the last few years about the increasing growth of a surveillance state, about the convergence of data communications technology and its links to national security and its increasing use by national security and police forces. Therefore, what may have seemed more reasonable in the anxiety-ridden days of the fall of 2001 is, some four years later, seen to be questionable from the point of view of the protection of personal information.

Senator Fraser: Let me preface this by saying that, like all members of this committee and most Canadians, I think privacy rights are important. However, I am a little puzzled in that you call for an empirical examination of the impact of this legislation, which is, to some extent, what this committee is trying to do. However, when we ask you for the results of your empirical examination, you cannot cite any cases of abuse. You do not bring us any examples to illustrate that your office's interpretation today is more justified than your office's interpretation in the fall of 2001. Therefore, I remain a little bit frustrated. Can you give us any specific empirical backing?

Ms. Stoddart: When we talk about an empirical examination, we are talking about things that are largely beyond the scope of what the Office of the Privacy Commissioner of Canada can do. As you say, perhaps this committee can do that. We believe that Canadians need some kind of objective assessment about what has happened in the security world, what has happened in the application of the law and, therefore, why is this law as it is

occupez le même poste, le même bureau, et les précédents et les principes sont les mêmes — et réclamé quelques modifications. Il a conclu, une fois ces modifications apportées, que, en vertu du projet de loi C-36, tous les droits à la vie privée des Canadiens étaient intacts, que le rôle de surveillance du commissaire à la protection de la vie privée était protégé, que la délivrance des certificats était bien encadrée et assujettie à un examen judiciaire. Il a félicité le gouvernement d'avoir protégé les droits à la vie privée de l'ensemble des Canadiens.

Or, vous vous présentez devant nous aujourd'hui et vous nous dites que cette loi est excessive et draconienne. Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé entre-temps?

Mme Stoddart : Plusieurs choses sont arrivées entre-temps. D'abord, nous sommes en 2005. Les modifications auxquelles vous faites allusion remontent à 2001. Ce qui semblait raisonnable en 2001 peut, rétrospectivement, avec le recul du temps et un second examen objectif, après réflexion et analyse de l'application de la loi, ne pas l'être aujourd'hui.

Ensuite, comme vous l'avez mentionné, le Commissariat à la protection de la vie privée est dirigé par un commissaire à la protection de la vie privée. Il y a eu au moins un autre commissaire entre-temps depuis que ces modifications ont été réclamées. Or, c'est moi qui occupe présentement le poste, et j'ai des réserves au sujet de cette loi, des réserves qui peuvent être différentes de celles de l'ancien commissaire à la protection de la vie privée.

Troisièmement, mon bureau, le Commissariat à la protection de la vie privée, a été en mesure de tirer parti des nombreuses recherches qui ont été effectuées au cours des dernières années sur l'élargissement des pouvoirs de surveillance, la convergence des techniques de transmission des données et la sécurité nationale, et le recours accru à ces techniques par les responsables de la sécurité nationale et les autorités policières. Par conséquent, les mesures qui semblaient raisonnables au cours de la période angoissante de l'automne 2001 sont, quatre ans plus tard, remises en question, compte tenu de leur impact sur la protection des renseignements personnels.

Le sénateur Fraser : Je pense, tout comme mes collègues et la plupart des Canadiens, que les droits à la vie privée sont importants. Toutefois, je trouve étonnant que vous réclamiez la tenue d'une évaluation empirique de l'impact de la loi. C'est ce que le comité essaie de faire, dans une certaine mesure. Quand nous vous demandons de fournir des preuves de l'étude que vous avez effectuée, vous êtes incapable de citer des cas d'abus, ou encore de démontrer que l'interprétation que fait votre bureau de la loi aujourd'hui est plus exacte que celle qu'il en faisait à l'automne 2001. Je trouve cela un peu frustrant. Avez-vous des preuves empiriques à nous fournir?

Mme Stoddart : Quand nous parlons d'évaluation empirique, nous faisons allusion à des questions qui dépassent largement le mandat du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Le comité peut peut-être, comme vous le mentionnez, s'attaquer à ces questions. Nous estimons que les Canadiens doivent pouvoir compter sur une évaluation objective de ce qui se passe dans le milieu de la sécurité, de ce qui se fait dans le

currently drafted an appropriate response to not only what has happened but what is foreseen to be happening and what are the currents.

We cannot find that. We cannot find this kind of pulling together, so perhaps this is work for the committee. My office certainly cannot do it. We have many mandates and a small budget. We are before the Treasury Board on that question.

Senator Fraser: You and everyone else.

Ms. Stoddart: However, there may be hope in the future that this kind of overview can be given in a reference by the Honourable Minister McLellan to a committee of parliamentarians.

It is difficult for my office and Canadians to understand what is going on. It is difficult to understand what the law is and how the law applies. One of the greatest threats before us as a society is that we have extraordinary powers in a world of quasi-secrecy, and no one really describes what is going on in a way that ordinary citizens can understand. If this goes on indefinitely, it will be an extremely serious situation.

Senator Fraser: This is my last attempt to get clarity on this: You have not had complaints that you have been unable to pursue, is that correct? Can you give us even that kind of “we-have-been-stonewalled” evidence?

Ms. Stoddart: No, we cannot.

Senator Jaffer: My question relates to an issue that had occupied us some time ago, not in this committee but generally as parliamentarians. We understood that many government documents could be processed in the U.S. Under the Patriot Act, the U.S. government has an automatic right to that information. Has your office been involved in that issue in any way regarding the privacy of Canadians?

Ms. Stoddart: Yes, we have been involved in that question in several ways. It is an ongoing concern of our office. We have a document on that on our website that we published last summer. This fall, I met with the President of the Treasury Board, who assured us that a review of the outsourcing practices of Canadian government institutions was under way, and we understood it would be finished by the winter. The outsourcing review was a precondition to adopting guidelines on the outsourcing of Canadians' personal information that was in the hands of the government.

This review does not seem to be complete. We cannot obtain any information on that. We remain concerned about this issue because our current Privacy Act is a weak instrument; it dates now from a generation. It does not speak to the issue of outsourcing, nor does it speak to the contracting out of the treatment of Canadians' personal information confided to the government. It is need of review and we have mentioned this as one of the reasons for its review.

domaine de l'application de la loi. Ils doivent savoir si la loi, dans sa forme actuelle, constitue une réponse adéquate à ce qui s'est produit, et à ce qui risque de se produire.

Il nous est impossible d'effectuer une telle évaluation. C'est une tâche qui devrait peut-être être confiée au comité. Mon bureau n'est pas en mesure de le faire. Nous avons de nombreux mandats à remplir et un budget modeste. Nous devons nous en remettre au Conseil du Trésor.

Le sénateur Fraser : Comme tout le monde.

Mme Stoddart : La responsabilité d'une telle évaluation pourrait être confiée par l'honorable ministre McLellan à un comité composé de parlementaires.

Il est difficile pour mon bureau, pour les Canadiens, de comprendre ce qui se passe. Il est difficile de comprendre le contenu de la loi, la façon dont elle est appliquée. Une des plus grandes menaces qui guettent notre société, c'est l'existence de ces pouvoirs extraordinaires dans un monde quasi-secret où les simples citoyens ne comprennent pas vraiment ce qui se passe. La situation risque de devenir très grave si elle se poursuit indéfiniment.

Le sénateur Fraser : Je vais essayer une dernière fois de clarifier les choses : vous n'avez pas reçu de plaintes que vous n'avez pas été en mesure d'examiner, n'est-ce pas? Ne pouvez-vous même pas nous donner un exemple d'une enquête qui a été bloquée?

Mme Stoddart : Non.

Le sénateur Jaffer : Ma question porte sur un sujet qui nous a déjà préoccupés, non pas en tant que comité, mais en tant que parlementaires. On nous avait laissé entendre que de nombreux documents du gouvernement pouvaient être soumis à l'examen des autorités américaines. En vertu de la Patriot Act, le gouvernement américain a droit automatiquement à cette information. Est-ce que votre bureau est intervenu dans ce dossier?

Mme Stoddart : Oui, nous nous sommes penchés sur cette question à plusieurs égards. C'est une préoccupation constante de notre bureau. Nous avons un document à ce sujet sur notre site Web, que nous avons publié l'été dernier. Cet automne, j'ai rencontré le président du Conseil du Trésor, qui nous a assurés qu'un examen des pratiques d'impartition des institutions du gouvernement du Canada était en cours, et nous avons compris qu'il devait se terminer avant l'hiver. Cet examen était un critère préalable à l'adoption de lignes directrices sur l'impartition du traitement des données personnelles des Canadiens que détient le gouvernement.

Il semble que cet examen ne soit pas terminé. Nous ne pouvons obtenir de renseignements à ce sujet. La question nous préoccupe toujours, puisque la Loi sur la protection des renseignements personnels comporte des lacunes; elle date maintenant d'une génération. Elle ne parle pas d'impartition, ni de l'impartition du traitement des renseignements personnels des Canadiens que détient le gouvernement. Un examen s'impose, notamment pour cette raison, comme nous l'avons fait valoir.

As you may know, there is also a private sector federal law, PIPEDA, which, being of a more recent generation, speaks to this question and specifies that, if those in control of personal information hand it on to a third party, that third party must respect the principles of PIPEDA regarding confidentiality and security. Private sector information is better addressed by the law than public information at the present time. We are still awaiting a response, and we are quite concerned.

Senator Jaffer: If it is proper, I would ask that, when you receive that information, you share it with us.

Since we are looking at a review, it would be useful if you could share with us what you think would help in your work, especially concerning security issues. What kind of legislation do you think we should recommend in order for you to have the ability to look at the issues, especially on outsourcing? I am concerned about outsourcing issues and would appreciate you letting us know about that, through our chair.

You have also recommended a special advocate position to challenge government claims that information should not be disclosed in the interests of national security. This is appealing to us, especially in light of our discussions last week regarding judges. You support an initiative of government to create a national security committee of parliamentarians. Other witnesses have suggested that a parliamentary committee may not be the best type of committee to oversee these laws because it could lack the institutional memory for this challenge.

Could you please describe for us what the role of the special advocate would be? Tell us whether you think a parliamentary committee would give adequate oversight to those laws, and whether you believe that these roles would be fulfilled by one person or a body to ensure transparency and oversight in the counterterrorism regime. It is a long question, but in the shortness of time I ask it all at once.

Ms. Stoddart: I will start with what I understand of the special advocate. On the dangers and possible injustices that were probably not foreseen, I go back to the previous question of why there was not more objection to this legislation in 2001.

However, think it takes us time to understand the impacts of all these changes.

People may find themselves caught up in proceedings and being judged on information that relates to them — thus, their personal information, part of the concept of privacy — without knowing what the information is. This is one of the classic features of exceptional security legislation.

From a privacy point of view, this is extremely serious. Various jurists have struggled with the question of how to reconcile these two. Here we are taking up an idea that is not unique to us.

Comme vous le savez peut-être, il existe également une loi fédérale qui concerne le secteur privé, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, qui est plus récente et qui touche à cet aspect. Elle précise que si un organisme qui détient des renseignements personnels les transmet à une tierce partie, cette tierce partie doit respecter les principes de confidentialité et de sécurité de cette loi. Les renseignements du secteur privé sont mieux protégés par la loi que les renseignements du secteur public à l'heure actuelle. Nous attendons toujours une réponse, et nous sommes passablement préoccupés.

Le sénateur Jaffer : Si c'est approprié, je vous demanderais de partager cette information avec nous lorsque vous la recevrez.

Puisque nous parlons d'un examen, ce serait utile de savoir ce qui, selon vous, faciliterait votre travail, en particulier en ce qui concerne les questions de sécurité. Quelle mesure législative devrions-nous recommander pour que vous soyez en mesure d'examiner les enjeux, sur l'impartition en particulier? La question de l'impartition me préoccupe et j'aimerais que vous nous teniez au courant à ce sujet, par l'entremise de la présidence.

Vous avez également recommandé de créer un poste d'agent spécial pour évaluer les allégations du gouvernement selon lesquelles certains renseignements ne doivent pas être divulgués, dans l'intérêt de la sécurité nationale. Cette question nous interpelle, surtout à la lumière des discussions que nous avons eues la semaine dernière au sujet des juges. Vous êtes en faveur d'une initiative du gouvernement qui vise à créer un comité parlementaire sur la sécurité nationale. D'autres témoins ont laissé entendre qu'un comité parlementaire ne serait peut-être pas ce qui convient le mieux pour surveiller ces lois parce qu'il n'aurait pas la mémoire institutionnelle nécessaire.

Pourriez-vous décrire le rôle que jouerait l'agent spécial? Dites-nous si vous croyez qu'un comité parlementaire pourrait assurer une surveillance adéquate des lois et si vous croyez que ces fonctions devraient être remplies par une personne ou un organisme pour garantir la transparence et la surveillance des mécanismes de lutte antiterroriste. C'est une longue question, mais comme nous n'avons pas beaucoup de temps, je la pose tout d'un trait.

Mme Stoddard : Je vais commencer par ce que je comprends du rôle de l'agent spécial. Concernant les dangers et les injustices possibles qui n'ont probablement pas été prévus, je reviens à la question précédente, à savoir pourquoi cette loi n'a pas soulevé plus d'opposition en 2001.

Toutefois, il nous faut un certain temps pour comprendre l'incidence de tous ces changements.

Des gens peuvent se retrouver devant un tribunal et être jugés à la lumière de renseignements qui les concernent — des renseignements personnels, ce qui fait partie du concept de la protection de la vie privée — sans savoir ce que sont ces renseignements. C'est l'une des caractéristiques types des lois exceptionnelles en matière de sécurité.

Du point de vue de la protection de la vie privée, cette question est extrêmement grave. Divers juristes se sont évertués à savoir comment concilier les deux. Nous ne sommes pas les seuls à avoir

Others have made the suggestion; indeed, it is largely modelled on the experience of a case that went to the Federal Court of Appeal, the Ribic affair, in which a lawyer had to, first, have security clearance. There are many able lawyers in the Canadian legal community, but few of those whose work has meant they must get security clearance, such as is typical of lawyers who work for the federal government. Provincial government lawyers do not require security clearance. It must be a lawyer who is conversant with the issues, who has the requisite security clearance and, therefore, who can both advise the person who is the subject of the proceedings and advise the court, as it may be, and therefore who has access, through this special role, to the information that the person who is the object of the proceedings does not have. It is an attempt to reconcile and, of course, obeys the law and does not disclose the contents to the person, to reconcile the exclusion of an individual from information that concerns him, which is a basic privacy right, and the issues of national security, which can be very real in a particular context.

That is our understanding of the role of special advocate.

With regard to parliamentary committee oversight, I read the report of Senator Kenny and Mr. Derek Lee. I find this report persuasive. I also find that in many other countries whose democratic structures are like those of Canada, there is a parliamentary committee or a committee of citizens' representatives of some kind. I think that one of the ways that we ground this exceptional security legislation is to bring it as close as possible to ordinary people. The elected representatives and the representatives of Parliament are the closest to ordinary people that we can realistically get in this context. Given the experience elsewhere, particularly in the United Kingdom, this is an appropriate way to provide oversight.

Senator Andreychuk: Thank you for putting what I think is the essential difficulty that we will have to face, which is that we are concerned about our security. We are continually bombarded by threats coming from everywhere. We are told they are different today from what they were before. We know that some of them have been discounted, but we also know some of them had some validity. The government continues to say in justification of any action or any legislation that it must have these tools because it must act quickly.

When we were dealing with the bill, Minister McLellan's point of view was: "I do not know where the threat is, so I have to be sure to have all of the tools that I, with my officials, can possibly envision, to be ready." That, to me, is where the dilemma arises. Many regimes, other than democratic, have said they need all the tools to maintain security. What distinguishes a democracy from other regimes is some sort of accountability. When an action is taken in secrecy with no scrutiny, we do not know what is going on, nor do know if it is being done legitimately for purposes of our security or whether it is being done for convenience, or any other motive, by any government or official. Therefore, we seem to undermine our officials because we are always questioning

eu cette idée. D'autres en ont fait la suggestion; en effet, on s'est largement inspiré d'une affaire entendue par la Cour d'appel fédérale, l'affaire Ribic, dans laquelle un avocat devait, tout d'abord, obtenir des autorisations de sécurité. On trouve de nombreux avocats compétents dans le milieu juridique canadien, mais rares sont ceux dont le travail exige qu'ils obtiennent une autorisation de sécurité, comme c'est le cas des avocats du gouvernement fédéral. Les avocats des gouvernements provinciaux n'ont pas besoin de cette autorisation. L'avocat en question doit donc bien connaître les enjeux, avoir obtenu l'autorisation de sécurité requise et, par conséquent, pouvoir conseiller la personne qui fait l'objet de la poursuite et conseiller le tribunal, au besoin; il doit donc avoir accès, de par son rôle spécial, aux renseignements que n'a pas la personne qui fait l'objet de la poursuite. L'avocat obéit à la loi et ne dévoile pas le contenu à la personne concernée. Il s'agit donc de tenter de concilier le fait d'interdire à une personne d'accéder aux renseignements qui la concernent, ce qui est un droit fondamental en matière de protection de la vie privée, et les enjeux de la sécurité nationale, qui peuvent être très réels dans un contexte particulier.

C'est ce que doit être, à notre avis, le rôle de l'agent spécial.

Pour ce qui est de la surveillance par un comité parlementaire, j'ai lu le rapport du sénateur Kenny et de M. Derek Lee, que j'ai trouvé persuasif. Dans de nombreux autres pays dont les structures démocratiques ressemblent à celles du Canada, il existe un comité parlementaire ou un comité de représentants de citoyens de ce genre. Je crois qu'une des façons d'ancrer cette loi exceptionnelle en matière de sécurité, c'est de la rapprocher le plus possible des gens ordinaires. Les représentants élus et les représentants du Parlement sont les personnes les plus proches des gens ordinaires que nous pouvons avoir dans ce contexte. Si l'on se fie à l'expérience à l'étranger, en particulier au Royaume-Uni, c'est un moyen approprié d'assurer cette surveillance.

Le sénateur Andreychuk : Merci d'exposer ce qui est, je crois, la plus grande difficulté dont nous devons surmonter, le fait que nous soyons inquiets au sujet de notre sécurité. Nous sommes continuellement bombardés de menaces de partout. On nous dit qu'elles sont différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient autrefois. Certaines ont été réfutées, mais d'autres se sont avérées réelles. Le gouvernement continue de justifier les mesures ou les lois qu'il adopte en disant qu'il doit avoir ces instruments pour pouvoir agir rapidement.

Lorsque nous avons traité de ce projet de loi, la ministre McLellan a dit « Je ne sais pas d'où vient la menace, alors il me faut tous les outils que moi et mes fonctionnaires pouvons envisager, pour être prêts ». C'est là d'où vient le dilemme, à mon avis. De nombreux régimes, non démocratiques, ont aussi affirmé avoir besoin de tous les outils nécessaires pour maintenir leur sécurité. Ce qui distingue un régime démocratique des autres, c'est en quelque sorte la reddition de comptes. Lorsqu'une mesure est prise en secret sans aucune surveillance, nous ne savons pas ce qui se passe et nous ne savons pas si la mesure est prise légitimement à des fins de sécurité ou encore si elle est prise pour des raisons de convenance ou autres par un gouvernement ou un fonctionnaire.

them, whether it is the minister or someone else, because we have no other means of measurement. Is it not important that we have some ability to scrutinize these acts?

I point out that, every time we have a review that seems to expose these matters, and people say “This will be our opportunity to see whether the government has used the powers given to it properly,” the government comes in and says, “No, the judge or inquiry commissioner will not get this information because it will jeopardize national security.” The very mechanisms we have put in place to this point have not produced a level of reassurance. Is that what you are getting at?

Ms. Stoddart: Yes, honourable senator. In fact, one of our major themes is increased transparency and openness, and a sub-theme could be, if you look at our comments on the security certificate, to let us use those review mechanisms that we already have and, I would say notably in Canada, the judiciary. The little experience that we have, if we look at the *Ottawa Sun* case, the *Ribic* case, the O'Connor inquiry and so on, those are the glimmers we can see of the actions around these laws.

We have, in Canada, an upright, dedicated and talented judiciary. Our judiciary is seen as a model in many countries of the world. One of the themes of our proposal is: Let us use the judiciary to provide a check on some of these extraordinary powers. Taking the example of the security certificate provision, we would have confidence that, given the tests the judiciary has invoked, we could see an ongoing review by the judiciary through the appeal mechanism and this would deal with the constant unilateral interference.

What the judiciary has said since 2001 is a balanced approach. This is not the writing of people who will expose Canada to unnecessary security risks. We have an enviable system. We should be proud of our Canadian judiciary and ask them for that second thought. When the executive believes there is a threat, our judiciary could weigh the evidence give an opinion. Presently, the executive can block it out, and that is the end of the story. We do make that recommendation.

Senator Andreychuk: There has only been one test case of the extraordinary powers in this bill. However, it seems to me that the anecdotal evidence indicates that there is a chill effect on communities as a result of this legislation. Perhaps citizens do not operate as freely with as many choices since this legislation came into effect.

We are not certain how the police, investigators or CSIS are utilizing this legislation or the threat of the use of this legislation. Have you considered that factor?

Ms. Stoddart: No, we have not, and that is why a parliamentary committee would be extremely important. People with the appropriate security clearances could look at these issues. We have not done such a review.

Par conséquent, nous semblons nous attaquer à nos fonctionnaires parce que nous leur posons toujours des questions, que ce soit le ministre ou quelqu'un d'autre, parce que nous n'avons pas d'autres moyens de mesurer. N'est-il pas important que nous soyons en mesure d'examiner ces lois de près?

Chaque fois qu'un examen fait ressortir ces questions et que les gens disent « Voilà l'occasion de vérifier si le gouvernement a utilisé ses pouvoirs convenablement », le gouvernement dit « Non, le juge ou le commissaire chargé de l'enquête ne peut révéler cette information sans compromettre la sécurité nationale ». Ces mêmes mécanismes que nous avons mis en place jusqu'à présent n'ont pas produit de garanties. Est-ce là où vous voulez en venir?

Mme Stoddart : Oui, honorable sénateur. En fait, l'un des grands thèmes que nous préconisons, c'est d'augmenter la transparence et l'ouverture. Sous-jacent à cela, si vous regardez nos commentaires au sujet du certificat de sécurité, nous disons qu'il faut utiliser les mécanismes d'examen que nous avons déjà en place et, notamment au Canada, l'appareil judiciaire. La petite expérience que nous avons, que ce soit l'affaire du *Ottawa Sun*, l'affaire *Ribic*, l'enquête menée par le juge O'Connor, et cetera, nous éclaire sur les causes entourant ces lois.

Nous avons, au Canada, un appareil judiciaire droit, dévoué et compétent, qui est un modèle dans de nombreux pays du monde. Nous proposons notamment d'utiliser l'appareil judiciaire pour surveiller quelques-uns de ces pouvoirs extraordinaires. En prenant l'exemple de la disposition relative au certificat de sécurité, nous serions assurés, compte tenu des critères que les tribunaux ont invoqués, d'un examen continu par l'appareil judiciaire grâce au mécanisme d'appel, ce qui réglerait le problème d'ingérence unilatérale qui perdure.

Ce que la magistrature a dit depuis 2001 reflète une approche équilibrée. Ce ne sont pas des gens qui vont exposer le Canada à des risques inutiles. Nous avons un système enviable. Nous devrions être fiers de la magistrature canadienne et lui demander d'assurer ce deuxième regard. Lorsque l'exécutif croit qu'il existe une menace, notre appareil judiciaire pourrait s'appesantir sur les preuves et donner son avis. À l'heure actuelle, l'exécutif peut imposer sa volonté, et c'est la fin de l'histoire. Nous faisons certainement cette recommandation.

Le sénateur Andreychuk : Il n'y a eu qu'une cause type des pouvoirs extraordinaires de cette loi. Toutefois, il me semble que les données empiriques montrent que cette loi a eu un effet de refroidissement dans les communautés. Les citoyens sont peut-être brimés davantage dans leurs choix depuis que cette loi est entrée en vigueur.

Nous ne savons pas exactement comment la police, les enquêteurs ou le SCRS utilisent cette loi ou menacent de l'utiliser. Avez-vous songé à ce facteur?

Mme Stoddart : Non, et c'est pourquoi un comité parlementaire serait extrêmement important. Les gens qui ont les autorisations de sécurité appropriées pourraient se pencher sur ces questions. Nous n'avons pas fait pareil examen.

Senator Andreychuk: There appears to be some questions regarding transparency and openness by the government in its operations as a trend. Is that something that you consider in the overall picture? Why does the government resist disclosure? Governments of all stripes, 20 to 30 years ago, were rather anxious to point out they were making disclosure and to enter into debate with citizens. You seem to be saying, and I think the evidence supports you, that the situation today is contrary to that. Presently, there is a resistance to discussing certain things.

Ms. Stoddart: I agree with you. There is a lag in defining the circulation of information within the federal government in a way that is the most modern, up to date and consistent with the Charter of Rights. Our own Privacy Act might not, in certain circumstances or in certain perspectives, withstand a Charter challenge. We know that, on a related issue, there is a question of revising access to information. I mention that because it is part of the same issue of where the information is, how it circulates, under what conditions, and how transparent it is, which is part of the fundamental rights of Canadians.

We have tried to make recommendations that are practical and realistic. I started by talking about something perhaps more theoretical as to whether the law should exist as a philosophical stance. Our recommendations, with the exception of that query, are things that we think can be reasonably done in light of what we have seen and heard up until now.

Three or four of the 18 recommendations relate to a privacy management framework in the federal government. I would ask my colleague, the Assistant Privacy Commissioner, who has special responsibility for the Privacy Act, to explain why we are concerned about the lack of an appropriate privacy management framework at the present time.

Mr. Raymond D'Aoust, Assistant Privacy Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: As the commissioner said, we have written to the Treasury Board asking that they take certain initiatives to clarify the privacy management framework. We have called for a review of the outsourcing implications of personal information in the context of the U.S. Patriot Act. This review was initiated last fall but has yet to be completed.

We also supported the idea of developing a contractual clause to mitigate privacy risks from the off-shoring of personal information. Again, some work has been done but it has not been finalized. However, we were told that Justice and Treasury Board have been working on those contractual clauses.

We also called for a scoping review of data mining practices in the federal government. Last year the general accounting office in the United States did a survey among federal departments and agencies in the United States and concluded that indeed data mining is increasing. Data mining is the practice of combining information from different databases to compile a profile on an

Le sénateur Andreychuk : On semble se poser des questions sur la transparence et l'ouverture dont le gouvernement fait preuve dans ses activités. Est-ce là un aspect que vous considérez dans l'ensemble du tableau? Pourquoi le gouvernement s'oppose aux divulgations? Il y a 20 à 30 ans, les gouvernements de toutes les allégeances tenaient à souligner qu'ils communiquaient des renseignements et tenaient à entreprendre des discussions avec les citoyens. Vous semblez dire, et je crois que les faits vous donnent raison, que la situation aujourd'hui est toute autre. À l'heure actuelle, on hésite à discuter de certaines choses.

Mme Stoddart : Je suis d'accord avec vous. On tarde à définir comment l'information doit circuler au sein de l'administration fédérale en suivant un mécanisme à la fois moderne et conforme à la Charte des droits. La Loi sur la protection des renseignements personnels pourrait, dans certaines circonstances ou à certains égards, ne pas résister à une contestation fondée sur la Charte. Dans le même ordre d'idée, nous savons qu'il est question de revoir l'accès à l'information. Je le mentionne parce qu'il s'agit encore là de savoir où se trouve l'information, comment elle circule, dans quelle condition et avec quelle transparence, ce qui nous ramène aux droits fondamentaux des Canadiens.

Nous avons tenté de faire des recommandations pratiques et réalistes. J'ai commencé par aborder une question peut-être plus théorique et philosophique, à savoir si la loi devait exister. Cette considération mise à part, nos recommandations sont, à notre avis, réalisables, compte tenu de ce que nous avons vu et entendu jusqu'à présent.

Trois ou quatre des 18 recommandations portent sur un cadre de gestion de la vie privée au sein de l'administration fédérale. Je demanderais à mon collègue, le commissaire adjoint à la protection de la vie privée, qui a une responsabilité spéciale à l'égard de la Loi sur la protection de la vie privée, d'expliquer pourquoi nous déplorons l'absence d'un cadre de gestion approprié à l'heure actuelle.

M. Raymond D'Aoust, commissaire adjoint à la protection de la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Comme la commissaire l'a mentionné, nous avons écrit au Conseil du Trésor pour lui demander d'entreprendre certaines initiatives en vue de clarifier le cadre de gestion de la vie privée. Nous avons demandé un examen des incidences de l'impartition du traitement des renseignements personnels dans le contexte de la Patriot Act des États-Unis. Cet examen a été entrepris l'automne dernier, mais n'est pas encore terminé.

Nous avons aussi appuyé l'idée d'élaborer des clauses contractuelles pour atténuer les risques d'atteinte à la vie privée lorsque des renseignements personnels sont traités à l'étranger. Encore ici, des travaux ont été faits, mais ils ne sont pas terminés. Toutefois, on nous a dit que le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor travaillaient à la rédaction de ces clauses.

Nous avons également demandé qu'on étudie la portée des incidences des pratiques d'exploration de données au gouvernement fédéral. L'an dernier, le General Accounting Office des États-Unis a effectué un sondage auprès des ministères et des organismes fédéraux américains et a conclu que l'exploration des données était à la hausse. Cette pratique

individual or organization, whatever the case may be. They found evidence of that in over half of the organizations they serve. Many had plans to engage in that. We suggested to the Treasury Board that a scoping review of data mining is necessary.

There should be a strengthening of the data matching policy. Right now there are gaps in the data matching policies. As an example, last year, under this policy which was adopted back in 1989, our office is supposed to be notified when a data match occurs. We received only 10 notifications in 2003-04. Perhaps there are certain data matching activities not being captured as part of that policy. We have made recommendations to that effect.

With regard to annual reporting requirements, under section 72 of the Privacy Act, deputy heads have to submit an annual report to Parliament on their activities regarding complying with the Privacy Act. The previous commissioner, Bruce Phillips, had made observations that those reports are often decontextualized. There is not enough information for a reader to understand what is happening. We have made recommendations to that effect.

Periodically, we are invited to take part in the work of an ADM-level committee that is developing an integrated privacy management framework to bring in compliance with the Privacy Act, a data matching policy, and also the practice of privacy impact assessments. That is the current privacy management framework of the federal government. We are doing privacy impact assessments, recording when data matches happen and notifying our offices, et cetera.

We go further and suggest that, in the portfolio around public safety and emergency preparedness, there should be deputy heads and that portfolio should have privacy protection responsibilities and commitments as part of their performance agreements with their ministers, as the case may be. Those are a series of measures that would go a long way to strengthen the privacy management framework of the federal government.

Senator Joyal: I have read through the details of your 18 recommendations. You have not considered it appropriate to make recommendations on the definition of terrorist activity as stated in section 83.01 of the act. It says:

“terrorist activity” means

(b) an act or omission, in or outside Canada,

(i) that is committed

(A) in whole or in part for a political, religious or ideological purpose, objective or cause, and...

consiste à combiner des renseignements de différentes bases de données pour dresser le profil d'un individu ou d'une organisation. On a constaté que cette pratique était utilisée dans plus de la moitié des organisations ciblées, tandis que de nombreuses autres avaient dressé des plans à cette fin. Nous avons fait part au Conseil du Trésor de la nécessité d'étudier la portée des incidences de cette pratique.

Il faudrait resserrer la politique concernant la comparaison des données. À l'heure actuelle, les politiques ne concordent pas. Par exemple, dans le cadre de cette politique qui a été adoptée en 1989, notre bureau est censé être avisé lorsqu'une comparaison de données est faite. Or, nous n'avons reçu que 10 avis en 2003-2004. Certaines activités de comparaison ne sont peut-être pas couvertes par cette politique. Nous avons fait des recommandations à cet effet.

Concernant les rapports annuels exigés en vertu de l'article 72 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, les administrateurs généraux doivent soumettre un rapport annuel au Parlement sur leurs activités pour se conformer à la loi. Le commissaire précédent, Bruce Phillips, avait fait observer que ces rapports sont souvent hors contexte. Les renseignements sont insuffisants pour permettre au lecteur de comprendre ce qui se passe. Nous avons fait des recommandations à cet effet.

Nous sommes invités périodiquement à participer aux travaux d'un comité de SMA chargé de mettre au point un cadre intégré de gestion de la vie privée pour assurer la conformité à la Loi sur la protection des renseignements personnels, une politique sur la comparaison des données ainsi qu'une pratique pour l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. C'est ce qui constitue actuellement le cadre de gestion de la vie privée du gouvernement fédéral. Nous faisons des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, nous consignons les comparaisons de données et nous en informons nos bureaux, et cetera.

Nous allons plus loin et nous proposons qu'il y ait des administrateurs généraux dans les organismes chargés de la sécurité publique et de la planification d'urgence et que ces organismes aient des responsabilités et des engagements au chapitre de protection de la vie privée qui soient prévus dans les ententes de rendement conclues avec les ministres responsables. Ce sont des mesures qui contribueraient sensiblement à resserrer le cadre de gestion de la vie privée du gouvernement fédéral.

Le sénateur Joyal J'ai lu vos 18 recommandations en détail. Vous n'avez pas jugé bon de faire des recommandations sur la définition d'activité terroriste que l'on la trouve à l'article 83.01 de la loi, qui dit ceci :

« activité terroriste »

b) soit un acte — action ou omission, commise au Canada ou à l'étranger :

d'une part, commis à la fois :

au nom — exclusivement ou non — d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique,

You are probably aware that we have heard a number of witnesses who have suggested that the definition should be amended to drop “ideological, political or religious objective or cause” on the basis that it has a definite impact on the perception of racial profiling, an issue Senator Jaffer has raised repeatedly. Simply by the definition, if you investigate the ideology of a person, you enter into a field that is, by nature, private. As to “religious,” is there anything more private than religion? It may, of course, have a public manifestation, but the way in which a person satisfies his or her religious beliefs is personal. As well, for many people, political conviction is private, and they express it as they wish in public.

As you said yourself, this issue requires sober second thought, because witnesses before us stated that a different definition might spare us the difficulty of evaluating those aspects, while retaining the effectiveness of the definition for the act.

Ms. Stoddart: We have been following, from a distance, the comments on the definition of terrorism.

As you said, given the time we had, we concentrated on the more tangible aspects of the circulation of personal information of all kinds. It is clear that inquiring into one’s political and religious beliefs and racial identity goes to the heart of one’s privacy and one’s personal identity.

I tend to agree with those who have said that we should back away from this kind of a definition. We should look to the objective measurement of terrorism as those who are conspiring to overthrow the Government of Canada and its allies, without going into the background of their motivation. Properly done, this could give us a broad entry point for investigative work, so I echo those opinions.

Senator Joyal: Many of us are concerned about Bill C-55, the Public Safety Act, with regard to exchanging information with another country that will develop data banks, with all the implications that has on the right to privacy of the individual.

In your recommendations you propose elements in relation to the National Defence Act, of course, but I did not see any recommendations dealing with the aspect of the exchange of information. Later this afternoon we will hear from the Canada Border Services Agency. There is definitely an exchange of information through that agency. This is a new phenomenon triggered by anti-terrorist policies generally. It seems that anyone in the street becomes the object of exchange of information, even though the person moves only within Canada. As you know, the Public Safety Act would compel exchange of information even for flights internal to Canada.

In other words, it seems that domestic sovereignty can no longer protect the citizens of Canada within the borders of Canada. This seems to be an important change in our overall approach to privacy rights.

Vous savez sans doute qu’un certain nombre de témoins ont proposé que la définition soit modifiée par la suppression de la dernière partie, « d’un but, d’un objectif ou d’une cause de nature politique, religieuse ou idéologique », en alléguant un impact certain sur la perception de profilage racial, une question que le sénateur Jaffer a soulevée à plusieurs reprises. Par définition, si vous enquêtez sur l’idéologie d’une personne, vous entrez dans un domaine privé. Par ailleurs, qu’y a-t-il de plus privé que la religion? Cette dimension peut évidemment se manifester publiquement, mais la façon dont une personne satisfait ses croyances religieuses est personnelle. De plus, pour de nombreuses personnes, la conviction politique est privée et elles l’expriment comme bon leur semble en public.

Comme vous l’avez dit, cette question exige un second regard objectif, puisque des témoins nous ont dit qu’une définition différente pourrait nous éviter la difficulté d’évaluer ces aspects, tout en conservant l’efficacité de la définition.

Mme Stoddart : Nous avons suivi à distance les commentaires faits sur la définition de terrorisme.

Comme vous le dites, compte tenu du temps que nous avons, nous nous sommes concentrés sur les aspects plus concrets de la circulation de renseignements personnels de toutes sortes. Il est clair que les enquêtes sur les croyances politiques et religieuses et l’identité raciale touchent au cœur même de la vie privée et de l’identité personnelle.

J’ai tendance à partager l’opinion de ceux qui ont dit que nous devrions éviter ce genre de définition. Comme critère objectif du terrorisme, nous devrions considérer les personnes qui complotent pour renverser le gouvernement du Canada et ses alliés, sans entrer dans le contexte de leurs motivations. Cette perspective, si elle est appliquée correctement, nous donnerait toute la latitude voulue pour amorcer des enquêtes, alors je partage ces opinions.

Le sénateur Joyal : Bon nombre d’entre nous s’inquiètent du projet de loi C-35, la Loi sur la sécurité publique, notamment en ce qui a trait à l’échange de renseignements avec un autre pays qui pourrait mettre sur pied des bases de données, avec tout ce que cela implique sur le droit à la vie privée.

Dans vos recommandations, vous proposez bien sûr des éléments relatifs à la Loi sur la défense nationale, mais je ne vois aucune recommandation traitant de la question de l’échange de renseignements. Tout à l’heure, nous allons entendre les représentants de l’Agence des services frontaliers du Canada. Il ne fait aucun doute que des renseignements sont échangés par le truchement de cette agence. Ce n’est pas un phénomène nouveau qui découle des politiques antiterroristes en général. Il semble que n’importe qui au Canada peut être visé par des échanges de renseignements, même si cette personne ne quitte pas le pays. Comme vous le savez, la Loi sur la sécurité publique rendra obligatoires les échanges d’information, même pour les vols intérieurs au Canada.

Autrement dit, il semblerait que la souveraineté intérieure ne soit plus suffisante pour assurer la protection des Canadiens à l’intérieur des frontières du pays. Cela semble trancher considérablement par rapport à notre approche globale des droits liés à la protection de la vie privée.

I would like to receive some enlightenment from you on that as it does not seem to be covered by any of your recommendations.

Ms. Stoddart: We did not put it in our brief because we tried to focus on what was in the Anti-terrorism Act and not in the proposed Public Safety Act on which we appeared before you last year. Our position on that is well known. Our objections to and concerns about that are on the website.

The issue of cross-border exchange of personal information is an ongoing theme in our office. In fact, we are so concerned about it that last year I announced an audit of the information that is being exchanged when Canadians cross the border. That audit is under way after a preliminary assessment.

We are also in contact with officials of the Department of Transport about a development of a no-fly list, for example. Such a list has not yet been developed, but ministry officials are working on it. We are concerned about how such a list would be used, how Canadians would access it and so on.

You have touched on extremely important themes in which my office is currently involved, although they may technically be without the purview of this particular act. I am glad you brought this up and I would encourage you, in your review of the anti-terrorism legislation, to look at all the concomitant developments that are changing the privacy landscape for Canadians.

Senator Jaffer talked about the outsourcing of personal information, the globalization of information in the commercial context and the effect of international rules in air transport — ICAO and IATA rules and so on. All these have vehicles that are either in practice or in other acts, and they create a climate in which the anti-terrorist provisions have a heightened acuity because they are not the only ones, although perhaps they are the most severe for certain points of view.

There is also another series of provisions called lawful access in which my office is involved and upon which we are commenting. Lawful access is an initiative that started before 9/11 in response to very legitimate concerns about cyber crime. We know that cyber crime, the international traffic of human beings and so on is a reality, and countries have to unite and find ways of fighting this. Again the questions are: How proportional is it? Can it be misused? When Canada will adopt provisions to put these into law, it will involve, once again, increased surveillance of the exchanges of ordinary citizens outside the terrorist context.

J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet parce que vous ne semblez traiter de ces questions dans aucune de vos recommandations.

Mme Stoddart : Nous n'en traitons pas dans notre mémoire parce que nous avons essayé de nous concentrer sur la Loi antiterroriste, plutôt que sur la Loi sur la sécurité publique proposée au sujet de laquelle nous avons comparu devant votre comité l'an dernier. Notre position à ce sujet est bien connue. Il suffit de visiter notre site Internet pour connaître nos objections et nos préoccupations à ce chapitre.

La question de l'échange transfrontalier de renseignements personnels revient constamment sur le tapis dans notre bureau. La situation nous préoccupe à un point tel que j'ai annoncé l'an dernier une vérification au sujet des informations échangées lorsque des Canadiens traversent la frontière. Après une évaluation préliminaire, cette vérification est maintenant en cours.

Nous sommes également en contact avec des fonctionnaires du ministère des Transports au sujet de la création d'une liste d'interdiction de vol, par exemple. Cette liste n'a pas encore été dressée, mais des fonctionnaires du ministère y travaillent. Nous nous demandons entre autres comment cette liste sera utilisée et comment les Canadiens pourront y avoir accès.

Vous avez abordé des aspects extrêmement importants auxquels mon bureau s'intéresse actuellement malgré que, d'un strict point de vue technique, ils ne soient pas visés par cette loi. Je suis heureuse que vous ayez soulevé cette question et je vous encouragerais à examiner, lors de votre étude de la Loi antiterroriste, tous les événements concomitants qui influent sur le contexte de la protection de la vie privée des Canadiens.

Le sénateur Jaffer a parlé de l'externalisation des renseignements personnels, de la mondialisation de l'information dans un contexte commercial et des répercussions des règles internationales en matière de transport aérien, dont celles de l'OACI et de l'IATA. Tous ces éléments sont assortis de véhicules qui, que ce soit dans la pratique ou dans l'exécution d'autres lois, contribuent à créer un climat où les dispositions antiterroristes ont une acuité supplémentaire parce qu'elles ne sont pas appliquées isolément, même si elles peuvent être les plus rigoureuses à certains égards.

Mon bureau s'intéresse également à un autre ensemble de dispositions régissant l'accès autorisé au sujet desquelles nous formulons des observations. L'accès autorisé a été mis de l'avant préalablement aux événements du 11 septembre en réponse à des préoccupations très légitimes au sujet du cybercrime. Nous savons que le cybercrime, le trafic international d'êtres humains et les agissements de ce genre sont une triste réalité et les pays doivent conjuguer leurs efforts pour trouver des moyens de lutter contre ces fléaux. Les questions sont toujours les mêmes : Les dispositions sont-elles proportionnelles aux agissements visés? Pourrait-on en faire mauvais usage? Lorsque le Canada donnera force de loi à ces dispositions, cela se traduira, encore une fois, par une surveillance accrue des échanges entre citoyens ordinaires à l'extérieur du contexte terroriste.

Therefore, there are many things that also go to a picture of enhanced surveillance that we are concerned about, and you have raised some of them.

Senator Joyal: Should we not then review or redefine our approach to the role of Parliament in terms of exercising its oversight responsibilities to changes that have been brought into the system, to put it in the broadest terms, to be sure that we understand the impact over the individual citizen who is not suspected of anti-terrorism?

If I understand your recommendations, they pertain to somebody who is the object of an investigation and the person goes through various steps of the system, if he or she is the object of a certificate or the object of communications and perceptions, that is, the various steps of an investigation.

This is one type of provision within the specific set of circumstances, but there is then the overall society, the overall changes that we brought to the system for persons who are absolutely within the law and who satisfy each and every criterion of the law but become more under surveillance than ever.

If we are to have parliamentary oversight, we must cover both. We cannot just cover the subjects of investigation for anti-terrorist purposes. We must evaluate or take into account at the same time where the changes are into the level of freedom and rights that we had before in terms of our own rights to privacy, keeping information to ourselves and so forth.

We cannot segment the approach in a way that we are only looking at the terrorist. In only considering the terrorist, we will have changed something fundamental in Canadian society as a whole. The Public Safety Transport Act is a clear example of where, for the sake of getting one person, we chase everyone. That is where we start asking: Where is the balance? That seems to be an important change. If we are to establish an oversight mechanism somewhere in the system, the terms of reference of the parliamentary body or other agents in the system should be clearly stated and understood if we want to attain the objectives we want to pursue in maintaining the protection of the citizens and respecting their rights and freedoms as they are enshrined in the Canadian Charter of Rights and Freedoms and in other federal and provincial legislation.

Ms. Stoddart: I could not agree with you more. That is why one of the themes of our brief today is the oversight mechanisms. That is why about one quarter of our recommendations have to do with the privacy management framework of the federal government, which we think is inadequate. The powers and the possibilities that I have as the Privacy Commissioner — and I am supposed to be your parliamentary watch dog on these privacy issues in the federal public sector — are not adequate. They have not been revised since 1983. The Privacy Act is not an adequate vehicle for protecting Canadians' privacy rights regarding the information that is in the hands of the federal government at the

Vous avez donc soulevé quelques-uns des nombreux éléments qui contribuent à la mise en place d'un scénario de surveillance accrue qui n'est pas sans nous préoccuper.

Le sénateur Joyal : Ne devrions-nous pas alors revoir ou redéfinir notre approche quant au rôle du Parlement dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance par rapport aux changements apportés au sein du système, pour ne pas entrer dans les détails, pour nous assurer de bien comprendre les répercussions sur le citoyen qui n'est pas suspecté de terrorisme?

Si je comprends bien vos recommandations, il est question d'une personne faisant l'objet d'une enquête et devant passer par les différentes étapes du système; il peut y avoir une attestation de sécurité ou encore des communications et des perceptions, c'est-à-dire les différentes étapes d'une enquête.

Il s'agit de dispositions bien ciblées s'appliquant dans des circonstances très particulières, mais il faut aussi penser à la société dans son ensemble. Les modifications globales que nous apportons au système touchent également les personnes qui respectent entièrement la loi et qui satisfont à chacun de ses critères, car elles deviennent elles aussi plus surveillées que jamais.

Si nous devons exercer une surveillance parlementaire, il nous faut tenir compte de ces deux aspects. Nous ne pouvons pas nous intéresser uniquement aux sujets visés par les enquêtes à des fins antiterroristes. Nous devons également évaluer les répercussions des changements apportés quant aux libertés et aux droits individuels relativement à la protection de la vie privée et au droit de ne pas divulguer des renseignements personnels, notamment.

Nous ne pouvons pas segmenter notre approche pour en venir à nous intéresser seulement aux activités terroristes. Si nous tenons compte uniquement de cet aspect, nous nous retrouvons à modifier un élément fondamental de la société canadienne dans son ensemble. La Loi sur la sécurité publique est un exemple probant de situation où l'on s'arroge le droit de pourchasser tout le monde sous prétexte de vouloir appréhender une personne. C'est alors qu'il faut commencer à se demander où se situe l'équilibre. Il s'agit d'un changement important, il me semble. Si nous devons établir un mécanisme de surveillance quelque part dans le système, le mandat de l'organe parlementaire ou des autres agents concernés devrait être clairement établi et bien compris de tous si nous voulons réaliser nos objectifs de maintien de la protection des citoyens et de respect des droits et des libertés qui leur sont conférés par la Charte canadienne et d'autres lois fédérales et provinciales.

Mme Stoddart : Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est d'ailleurs pour cette raison que les mécanismes de surveillance sont l'un des thèmes de notre mémoire d'aujourd'hui. C'est pourquoi aussi environ le quart de nos recommandations traitent du cadre de gestion de la protection de la vie privée que je juge inadéquat au sein du gouvernement fédéral. En ma qualité de commissaire à la protection de la vie privée, je ne dispose pas des pouvoirs et des possibilités nécessaires pour m'acquitter de mon rôle de chien de garde parlementaire pour les questions liées à la protection de la vie privée au sein de la fonction publique fédérale. Ces pouvoirs n'ont pas été révisés depuis 1983. La Loi sur la

present time. I could not agree with you more that we must look at all of the information that is now in the hands of the federal government and those to whom it gives information, which can be sometimes another country and sometimes a company within or without Canada in terms of outsourcing and ask what Canadians know about it, what are their recourses, and what rights is it appropriate to give them in those different contexts.

Senator Jaffer: The international campaign against mass surveillance recommended a moratorium of a number of Canadian security laws, arguing that the privacy of Canadians was at risk. Have you seen the report called “International Campaign Against Mass Surveillance?”

Ms. Stoddart: I have not read the report. I know they met with you.

Senator Jaffer: Maybe you cannot answer that question.

My colleague Senator Joyal may have asked this question, so if you have answered it, then I will just read the record.

In 2001, the existence of the power of certificates to seal information under section 38(13) indicates that Canada is to be able to assure its allies that information provided to us can be protected. To your knowledge, does Canada receive similar assurance from her allies that Canadian information, in particular the personal information of Canadians, can be protected from release in the event it is shared with one of our allies?

If our Privacy Act protects us here and Canada shares that information abroad, what happens? Are you still there to protect us so that that information is protected?

Ms. Stoddart: Once Canadian information goes abroad, it is no longer subject to Canadian law. Thus, it is important that, when we as Canadians transmit information, whether it be to other governments or commercial ventures, which is the debate about the reach of the Patriot Act, and so on, that we do so under conditions that are clear, and that we know and accept what happens to it. International law means that each country controls what happens in its own country.

One of the concerns of my office is to ensure that, to the extent possible, Canada shares information with its allies and with other countries in ways that are consonant with our privacy law and our Charter of Rights. I refer you to our annual report of 2003, where we report on verification exercises that we did with two RCMP border teams the acronyms of which are IBETs and INSETs. We looked at the memorandums of understanding these teams had

protection des renseignements personnels n'est pas un véhicule adéquat pour protéger les droits des Canadiens à l'égard de l'information détenue par le gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Je conviens tout à fait avec vous que nous devons nous pencher sur l'ensemble des renseignements actuellement détenus par le gouvernement fédéral et les instances auxquelles il les transmet, qu'il s'agisse d'un autre pays ou parfois même d'une entreprise ici même au Canada ou à l'étranger, dans les cas où il y a externalisation, pour nous demander dans quelle mesure les Canadiens sont au courant de la situation, quels sont leurs recours et quels droits il faut leur accorder dans ces différents contextes.

Le sénateur Jaffer : La Campagne internationale contre la surveillance globale a recommandé un moratoire quant au nombre de lois canadiennes visant la sécurité, en faisant valoir que la protection de la vie privée des Canadiens était en péril. Avez-vous pris connaissance de leur rapport intitulé « Campagne internationale contre la surveillance globale »?

Mme Stoddart : Je n'ai pas lu ce rapport. Je sais que vous avez rencontré les responsables.

Le sénateur Jaffer : Peut-être alors ne pourrez-vous pas répondre à cette question.

Il est possible que mon collègue, le sénateur Joyal, vous ait déjà posé cette question-ci; si vous y avez répondu, je vais simplement lire le compte rendu.

En 2001, l'existence de pouvoirs permettant la délivrance de certificats interdisant la divulgation d'information en vertu de l'article 38.13 indique que le Canada doit être en mesure d'assurer à ses alliés que l'information qui nous est fournie peut être protégée. À votre connaissance, est-ce que le Canada a reçu des garanties similaires de ses alliés l'assurant que les renseignements canadiens, et surtout les renseignements personnels concernant les Canadiens, puissent être protégés contre toute divulgation si jamais ils sont communiqués à un allié?

Si notre Loi sur la protection des renseignements personnels nous protège ici au Canada, qu'advient-il si nous communiquons des renseignements à l'étranger? Pouvez-vous toujours intervenir pour assurer la protection de ces renseignements?

Mme Stoddart : Lorsque des renseignements canadiens sont communiqués à l'étranger, ils ne sont plus assujettis aux lois canadiennes. Il est donc important que nous, Canadiens, lorsque nous transmettons de l'information, que ce soit à d'autres gouvernements ou à des entreprises commerciales, ce qui est d'ailleurs l'objet du débat concernant la portée de la Patriot Act, nous le faisons sous réserve de conditions claires et en connaissant et acceptant les incidences d'un tel geste. En vertu du droit international, chaque pays est responsable de ce qui se produit sur son territoire.

Mon bureau doit notamment s'assurer, dans la mesure du possible, que le Canada partage des renseignements avec ses alliés et avec d'autres pays d'une manière conforme à notre Loi sur la protection des renseignements personnels et à notre Charte des droits et libertés. À ce titre, je vous invite à consulter notre rapport annuel de 2003 où nous faisons état des résultats d'exercices de vérification menés auprès de deux équipes de la

with their American counterparts. They seemed to be in order for the most part, but we did see some evidence of informal verbal exchanges of information that concerned us. I refer you to our annual report on that. That is an example of how we can intervene in a practical way on the information sharing arrangements with other countries.

Senator Jaffer: What concerns me is that our government may not be able to release information here because of our laws, but they can release it abroad with no consequences; do I have that correct?

Ms. Stoddart: My understanding is that, if you share information with someone, and either you do not have an agreement in place or an agreement is not honoured, obviously we cannot control the situation where the agreement is not honoured. However, minimally, in terms of sharing personal information, you should have an agreement.

Senator Jaffer: Have you seen agreements in place between our country and our allies?

Ms. Stoddart: I personally have not. Within this exercise, we have employees who have top secret security clearance. My understanding is that they did see memoranda of understanding.

Senator Jaffer: I do not want to see the agreement. That is not my purpose. However, if you could make inquiries to see if there are agreement that protect our privacy when we are sharing information with our allies and submit it to our chair, I would appreciate that.

Ms. Stoddart: I would suggest that we incorporate your request into the audit review that we are doing of transborder information sharing at the CBSA. I believe you are meeting with Mr. Jolicoeur right after us. We have done a preliminary study and we will be carrying that out this year. When we finish that review we could share its contents. Perhaps we could defer our response until we have the whole picture.

Senator Jaffer: Absolutely. I have no problem with that. Will that be this year?

Ms. Stoddart: It will probably be a year from now.

Senator Jaffer: The mandate of this committee ends in December.

Ms. Stoddart: I will write to the chair person and see what we can share with you.

Senator Fraser: The audit that you are doing sounds extremely interesting. Do you make a distinction between information that is concerned with national security or that is being exchanged for national security purposes and other information? When we heard from Mr. Zacardelli this morning, he drew that distinction

GRC travaillant aux frontières (EIPF et EISN). Nous avons examiné les protocoles d'entente conclus entre ces équipes et leurs homologues des États-Unis. Le tout semblait généralement en règle, mais quelques éléments nous indiquaient qu'il y avait eu des échanges de renseignements verbaux informels, ce qui n'a pas manqué de nous inquiéter. Je vous invite donc à consulter notre rapport annuel à ce sujet. C'est un exemple de la façon dont nous pouvons intervenir directement relativement aux ententes d'échange d'information conclues avec d'autres pays.

Le sénateur Jaffer : Je me demande s'il ne pourrait pas se présenter une situation où notre gouvernement serait dans l'impossibilité de diffuser de l'information au Canada en raison de nos lois, mais pourrait le faire à l'étranger sans aucune conséquence. Est-ce que cela est possible?

Mme Stoddart : Selon moi, lorsqu'il y a échange d'information, il devient difficile de contrôler la situation si aucune entente n'a été conclue ou si l'entente intervenue n'est pas respectée. Quoi qu'il en soit, il devrait y avoir tout au moins une entente dans tous les cas d'échange d'information.

Le sénateur Jaffer : Avez-vous vu les ententes conclues entre notre pays et nos alliés?

Mme Stoddart : Pas personnellement. Dans le cadre de cet exercice, nous comptons sur des employés qui détiennent une autorisation de sécurité pour les informations classées très secret. Je crois que ces employés ont pris connaissance du protocole d'entente.

Le sénateur Jaffer : Je ne veux pas voir l'entente. Ce n'est pas ce que je cherche. Toutefois, si vous pouviez vous renseigner pour savoir si une entente est en place pour assurer la protection de nos renseignements personnels lorsque nous échangeons de l'information avec nos alliés et communiquer ce renseignement à notre présidente, cela nous serait très utile.

Mme Stoddart : Je suggérerais que l'on intègre votre demande au processus de vérification que nous menons au sujet des échanges de renseignements frontaliers à l'ASFC. Je crois que vous rencontrez M. Jolicoeur juste après nous. Nous avons réalisé une étude préliminaire et nous allons mener cet examen cette année. Nous pourrions vous en communiquer les résultats par la suite. Peut-être serait-il préférable de vous répondre seulement lorsque nous aurons un portrait global de la situation.

Le sénateur Jaffer : Tout à fait. Cela me convient parfaitement. Est-ce que sera cette année?

Mme Stoddart : Ce sera probablement dans un an.

Le sénateur Jaffer : Le mandat de notre comité prend fin en décembre.

Mme Stoddart : Je vais écrire à votre présidente pour voir quels renseignements nous pouvons lui communiquer.

Le sénateur Fraser : La vérification que vous menez m'apparaît extrêmement intéressante. Faites-vous la distinction entre les renseignements qui concernent la sécurité nationale ou qui sont échangés à des fins de sécurité nationale et les autres renseignements? Ce matin-même, M. Zacardelli a tracé très

sharply and said that, when it was a matter of national security information, he did not talk about memorandums of understanding with foreign partners, but he did talk about three ministerial directives governing the various ministries he had to consult here, in setting out what he suggested were some reasonably rigorous standards that had to be met before he would share the information. I am not sure how that fits with what you are talking about. Perhaps you could clarify that.

Ms. Stoddart: We may be sure of how that fits when we have done this audit. The purpose of this audit is to see if, in reality, in this situation, we do conform as a society to the precepts of the Privacy Act. The purpose is also to attempt to give Canadians an understanding, because we know they are concerned and anxious about the information that is being shared across borders and about what happens in a normal, civilian border transaction. I would think we will find offshoots, for example, when information is referred to the RCMP or other agencies, but the bulk of the work will be to describe and audit ordinary civilian transactions, such as when I cross a border in a car or when I take a train.

Senator Fraser: I deal with a call centre in Montana.

Ms. Stoddart: That may be another possible audit. This is just what the CBSA does.

Senator Joyal: When you answered an earlier question, you referred to the Canadian Charter of Rights and Freedoms and its impact on your enabling statute. As you said correctly, the Privacy Act was adopted in 1983, which is the year following the proclamation of the Charter. The Charter, of course, had not been tested in court, and there has now been more than, if I remember correctly, at last count, 480 cases that touch on one aspect or other of the Charter.

In the last year, have you reviewed your act in the context of the conclusions that the higher courts in Canada have drawn of the impact of the Charter and the protection of privacy? If you are to come forward with proposals to review your act, which aspects of it would you consider are more Charter problematic?

Ms. Stoddart: We have started to do that work. I will just name, because we have not done a whole review, two aspects that seem to me particularly problematic. One is the issue, as a matter of principle, of consent to the use of your personal information. That is not stated as a basic right. Like many rights, there are many exceptions, but that strikes you in the modern day Privacy Act.

nettement cette distinction en nous disant que, lorsqu'il s'agissait d'un renseignement touchant la sécurité nationale, il n'était pas question de protocole d'entente avec nos partenaires étrangers, mais bien de trois directives régissant les différents ministères qui ont dû être consultés pour l'établissement de normes qu'il estimait suffisamment rigoureuses devant être satisfaites avant que des renseignements puissent être échangés. Je ne sais pas exactement comment cela s'inscrit par rapport à ce que vous venez de nous dire. Peut-être pourriez-vous nous apporter des éclaircissements à cet égard.

Mme Stoddart : Je pourrai sans doute vous répondre avec une plus grande certitude lorsque nous aurons terminé cette vérification. Celle-ci vise en fait à déterminer si, dans ce genre de situation, notre société se conforme aux préceptes de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous voulons également mieux renseigner les Canadiens parce que nous savons qu'ils sont préoccupés et inquiets relativement aux renseignements qui sont échangés aux frontières et au déroulement d'une transaction frontalière normale dans un contexte civil. Je crois que nous risquons de mettre au jour certains cas particuliers, par exemple lorsque des renseignements sont soumis à la GRC ou à d'autres agences, mais l'essentiel de notre travail consistera à décrire et à vérifier des transactions civiles ordinaires, comme lorsque je traverse la frontière en voiture ou en train.

Mme Fraser : Ou lorsque je traite avec un centre d'appels au Montana.

Mme Stoddart : Cela pourrait être un autre sujet possible pour la vérification. C'est exactement le rôle de l'ASFC.

Le sénateur Joyal : En réponse à une question, vous avez parlé tout à l'heure de la Charte canadienne des droits et libertés et de ses répercussions sur votre loi habilitante. Comme vous l'avez bien dit, la Loi sur la protection des renseignements personnels a été adoptée en 1983, soit l'année suivant la proclamation de la Charte. Celle-ci n'a bien sûr pas été contestée devant les tribunaux et on compte maintenant, si mon souvenir est exact, 480 causes qui touchent un aspect ou un autre de la Charte.

Au cours de la dernière année, avez-vous examiné votre loi dans le contexte des conclusions tirées par les tribunaux supérieurs du Canada relativement aux incidences de la Charte et à la protection de la vie privée? Si vous comptez présenter des propositions de changement à votre loi, quels aspects jugez-vous les plus problématiques relativement à la Charte?

Mme Stoddart : Nous avons amorcé ce travail. Comme notre examen n'est pas complet, je vais vous citer seulement deux aspects qui me semblent particulièrement problématiques. Il y a tout d'abord le consentement à l'utilisation des renseignements personnels vous concernant, une question de principe. Ce consentement n'est pas précisé en tant que droit fondamental. Comme pour beaucoup de droits, il y a de nombreuses exceptions, mais c'est l'un des aspects marquants de la Loi sur la protection des renseignements personnels actuellement en vigueur.

Another is issues of knowledge about the use of your personal information. One only has a right of access or not to personal information. One does not have a right to challenge its use or disclosure.

A final, obvious thing that I mentioned is the fact that the Privacy Act extends only to Canadian citizens or to people legally resident in Canada. This seems to me to raise issues, I think, as far as back as the *Singh* decision in the 1980s. We understand the Charter to apply to all people who are subject to Canadian law and the other conditions in which the Charter applies.

This is causing us a few operational issues with the European Union that we have tried to work our way around. Mr. Jolicoeur could talk to you more about this. I personally think it an issue of some embarrassment to Canada, that Europeans, whose data may be collected by Canadian government agencies in the context of flying into Canada or through Canadian air space, do not have any recourse under our Privacy Act. However, we hope to refine our analysis. This work was put aside for several years, but we are taking it up again.

Senator Joyal: Can you forecast when you will be in a position to report on that? Will it be in one of your annual reports, or will it be done in a different context?

Ms. Stoddart: It may be a special report to Parliament about the need to reform the Privacy Act. I would say six months or a year. We have met with Minister Cotler on this issue. We have a joint committee. Ms. Kosseim is working on the committee, so I will ask her to respond.

Ms. Patricia Kosseim, General Counsel, Legal Services, Office of the Privacy Commissioner of Canada: We have met with officials of the Department of Justice and have been looking at what may be a more realistic piecemeal approach to reviewing the Privacy Act and the more high priority issues. Short of an exhaustive review of the entire act, we are looking what issues we want to focus on in short order to remedy, including the important right of individuals to be able to bring to court complaints of inappropriate use or disclosure of their personal information by government institutions which currently, under the present statute, provides them with no court action or court remedy. In fact, we were just in Federal Court last month in a case where an individual was bringing before the court a judicial review application by virtue of the fact that there was no remedy in that specific instance where clearly there was a breach of the act in terms of inappropriate use or disclosure, but there was

Le deuxième aspect concerne l'utilisation de vos renseignements personnels. On peut seulement avoir ou non un droit d'accès à vos renseignements personnels. Il n'existe pas de droit de contester leur utilisation ou leur divulgation.

Le dernier problème manifeste que j'ai mentionné vient du fait que la Loi sur la protection des renseignements personnels s'applique seulement aux citoyens canadiens ou aux personnes dûment autorisées à résider au Canada. Cela me semble causer des problèmes qui remontent aussi loin que l'arrêt *Singh* dans les années 80. Nous sommes d'avis que la Charte s'applique à toute personne assujettie aux lois canadiennes et aux autres conditions afférentes.

Cette situation entraîne pour nous quelques problèmes de fonctionnement que nous essayons de régler dans nos relations avec l'Union européenne. M. Jolicoeur pourra vous en parler davantage tout à l'heure. Je crois personnellement que le Canada se retrouve dans une situation quelque peu embarrassante lorsque des Européens, au sujet desquels les agences gouvernementales canadiennes peuvent recueillir des renseignements lorsqu'ils prennent un vol à destination du Canada ou traversent notre espace aérien, ne disposent d'aucun recours en vertu de notre Loi sur la protection des renseignements personnels. Quoiqu'il en soit, nous espérons mener une analyse plus poussée à cet égard. Ce travail a été laissé en plan pendant plusieurs années, mais nous reprenons le flambeau.

Le sénateur Joyal : Pouvez-vous nous indiquer à quel moment vous serez en mesure de nous faire rapport à ce sujet? Est-ce que cela sera intégré à l'un de vos rapports annuels ou utiliserez-vous un mécanisme différent?

Mme Stoddart : Il est possible que nous présentions un rapport spécial au Parlement quant à la nécessité de réformer la Loi sur la protection des renseignements personnels. Je dirais qu'il nous faudra entre six mois et un an. Nous avons déjà rencontré le ministre Cotler à ce sujet. Nous avons mis sur pied un comité mixte. Je vais d'ailleurs demander à Mme Kosseim de vous répondre à ce sujet parce qu'elle fait partie de ce comité.

Mme Patricia Kosseim, avocate générale, Services juridiques, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Nous avons rencontré des représentants du ministre de la Justice. Ils cherchaient à établir une approche par étapes plus réaliste pour l'examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des questions prioritaires. Sans parler d'un examen exhaustif de la loi, nous cherchons à déterminer sur quelles questions nous allons concentrer nos efforts à court terme pour trouver des solutions. Cela comprend notamment le droit pour une personne de faire appel aux tribunaux en cas d'utilisation ou de divulgation inappropriée des renseignements personnels la concernant par des institutions gouvernementales, alors que la loi actuelle ne prévoit aucun recours à cet égard. Ainsi, nous nous sommes retrouvés le mois dernier devant la Cour fédérale pour la cause d'une personne qui présentait une requête en révision étant donné que la loi actuelle ne lui offrait absolument aucun autre recours, alors qu'il était clair

absolutely no remedy available to the individual under the present statute. Clearly, viewed in today's terms, there are clear privacy and Charter implications for the individual as well.

Senator Jaffer: Commissioner, you said that, for example, a European visitor has no rights. You mean all visitors. You are not referring only to European visitors, you mean any visitor.

Ms. Stoddart: You are quite right to correct me. I said European visitors because the European Union, unlike other countries, and this is the concrete situation where both myself and Mr. Jolicoeur's office have been talking with officials from the European Union, sets as a standard for sharing personal information that other jurisdictions have the same privacy rights, so it came up in that context. I am sorry. No one has any more than the Europeans.

Senator Jaffer: There are no rights for any visitor to this country. It is not that we give special treatment to Europeans.

Ms. Stoddart: No.

The Chairman: Ms. Stoddart, thank you for coming here. We look forward to maintaining this linkage so we can follow your audit. If anything comes up, do not hesitate to give us a call.

We are very pleased our witnesses have joined us this afternoon. For the benefit of our viewers, we are hearing this afternoon from Canada Border Services Agency, which has become very much talked and written about because of the situation we find ourselves in under today's circumstances with the cross-border traffic with the United States and elsewhere. We have with us the President of the Canada Border Services Agency, Mr. Jolicoeur. He is joined by Ms. Deschênes, Vice-President, Enforcement Branch; Ms. Breakwell, Director, Legislative Affairs and Access to Information; and Mr. Dunbar, Acting Head of Legal Services

Mr. Jolicoeur, do you have a brief statement you would like to give and then we will ask questions?

Mr. Alain Jolicoeur, President, Canada Border Services Agency: Madam Chairman, ladies and gentlemen, honourable senators, thank you for your invitation. Before I explain how the Canada Border Services Agency collects and manages personal information in accordance with the Access to Information Act, the Privacy Act, the Charter and other relevant legal authorities, I would like to give you a brief overview of CBSA and what it does.

que l'on avait enfreint les dispositions de la loi relativement à l'utilisation ou à la divulgation inappropriée. De toute évidence, dans le contexte actuel, ce genre de situation a certes des incidences sur la personne touchée pour ce qui est la protection de la vie privée et de la Charte.

Le sénateur Jaffer : Commissaire, vous avez cité l'exemple d'un visiteur européen qui n'était pas protégé en vertu de notre loi. Cet exemple pourrait s'appliquer à tous les visiteurs. Vous parliez d'un visiteur européen, mais c'était seulement un exemple, n'est-ce pas?

Mme Stoddart : Vous êtes tout à fait justifié de me corriger. Si j'ai parlé des visiteurs européens, c'est parce que l'Union européenne, contrairement aux autres pays, et il s'agit d'une situation concrète que le bureau de M. Jolicoeur et moi-même avons dû gérer avec les représentants de l'Union européenne, s'est donné comme norme pour l'échange de renseignements personnels que les autres pays en cause doivent offrir les mêmes droits en matière de protection de la vie privée. C'est donc dans ce contexte que j'ai cité cet exemple. Je suis désolée. Les autres visiteurs ne sont pas mieux protégés que les Européens.

Le sénateur Jaffer : Toutes les personnes qui visitent notre pays n'ont aucun droit à cet égard. Il n'est pas question de traitement spécial pour les Européens.

Mme Stoddart : Non.

La présidente : Madame Stoddart, merci de votre présence. Nous espérons bien maintenir ces liens avec vous de manière à pouvoir suivre le déroulement de votre vérification. S'il se produit quoi que ce soit, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous accueillons maintenant avec grand plaisir nos témoins pour cet après-midi. Pour le bénéfice de nos téléspectateurs, je précise que nous entendrons des représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui a fait beaucoup parler d'elle dans le contexte actuel du trafic transfrontalier vers les États-Unis et d'autres destinations. Nous recevons le président de l'Agence des services frontaliers du Canada, M. Jolicoeur. Il est accompagné de Mme Deschênes, vice-présidente, Direction générale de l'exécution de la loi; de Mme Breakwell, directrice, Affaires législatives et Accès à l'information; et de M. Dunbar, chef par intérim des Services juridiques.

Monsieur Jolicoeur, avez-vous une brève déclaration à faire avant que nous vous posions des questions?

M. Alain Jolicoeur, président, Agence des services frontaliers du Canada : Madame la présidente, sénateurs, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. Avant d'expliquer comment l'Agence des services frontaliers du Canada recueille et gère les renseignements personnels conformément à la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Charte des droits et libertés et d'autres instruments habilitants, je vais vous donner un bref aperçu de l'ASFC, de son rôle et de ses responsabilités.

As you know, we maintain a dual role: to facilitate legitimate cross-border traffic and to support economic development while stopping people and goods that pose a potential risk to Canada. We have a vital component of the national security policy.

With a workforce of over 12,000 public servants, we operate at more than 1,300 service points across Canada and 39 locations abroad. At some of our busiest locations we operate on a 24-7 basis. We manage the nation's borders by administering and enforcing approximately 90 domestic acts and regulations on behalf of other government agencies and departments, and we apply a number of international agreements that govern trade and travel.

We ensure that all travellers coming into Canada are admissible and comply with Canadian laws and regulations. We process all commercial shipments that cross Canada's ports of entry to ensure that our laws and regulations are adhered to and that no illegal goods enter or exit the country. We make sure that all applicable duties and taxes are paid, and we are responsible for interdicting and removing inadmissible people and goods, including detaining migrants who may pose a threat to Canada. We ensure food safety and plant and animal health by identifying and interdicting high-risk regulated commodities at air, land and seaports.

One of our key objectives is to build on the 2001 Smart Border Declaration between Canada and the U.S. to expedite legitimate cross-border traffic. We are able to move low-risk travellers and goods, particularly those that have been pre-cleared, quickly and efficiently across the border.

Separating the high-risk travellers and cargo from those deemed low-risk depends on our capacity to collect and manage information in the interests of both public safety and legitimate cross-border travel and trade. Information that we collect is subjected to an evaluative and analytical process which transforms it into deductive patterns of meaningful inferences.

Intelligence forewarns of activity likely to occur and serves to establish indicators and trends. It also enhances risk management capacity and supports decision making and enforcement efforts. Most of our authorities derive from two pieces of legislation: The Immigration and Refugee Protection Act and the Customs Act. For example, our authority to disclose customs information is found under the framework of section 107 of the Customs Act. Immigration information gathered under IRPA is shared in accordance with the consistent use provisions of the Privacy Act and is further supported through memoranda of understanding

Comme vous le savez, notre rôle est double : faciliter les passages transfrontaliers légitimes et appuyer le développement économique tout en interceptant les personnes et les marchandises qui présentent un risque potentiel pour le Canada. Nous sommes un élément vital de la politique de sécurité nationale.

Grâce à un effectif de plus de 12 000 fonctionnaires, nous sommes présents dans plus de 1 300 points de service partout au Canada et dans 39 endroits à l'étranger. Certains de nos points de service les plus fréquentés fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous gérons les frontières du pays en appliquant quelques 90 lois et règlements nationaux pour le compte d'autres organismes et ministères gouvernementaux, ainsi qu'un certain nombre d'accords internationaux qui régissent les échanges commerciaux et les voyages.

Nous veillons à ce que tous les voyageurs qui arrivent au Canada soient admissibles et se conforment à la législation et à la réglementation canadiennes. Nous traitons toutes les expéditions commerciales qui passent par les bureaux d'entrée du Canada afin de nous assurer que les lois et les règlements sont respectés et qu'aucune marchandise illégale n'entre au pays ou n'en sort. En plus de voir à ce que les droits et les taxes applicables soient payés, nous avons la responsabilité d'intercepter et de renvoyer les personnes et les marchandises non admissibles, ce qui comprend la détention des migrants qui pourraient constituer une menace pour le Canada. Nous veillons à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux en repérant et en interceptant les marchandises réglementées à risque élevé dans les aéroports, les postes terrestres et les ports de mer.

L'un de nos objectifs clés est de mettre à profit la Déclaration sur la frontière intelligente de 2001 entre le Canada et les États-Unis qui vise à accélérer les passages transfrontaliers légitimes. Nous sommes en mesure de traiter rapidement et efficacement à la frontière les voyageurs et les marchandises à faible risque — surtout ceux qui ont fait l'objet d'un précontrôle.

Afin de pouvoir séparer les voyageurs et les marchandises à risque élevé de ceux qui sont considérés à faible risque, nous devons compter sur notre capacité de recueillir et de gérer l'information — tant dans l'intérêt de la sécurité publique que du mouvement transfrontalier des voyageurs et des échanges commerciaux légitimes. Toutes les données que nous recueillons sont assujetties à un processus d'évaluation et d'analyse qui permet de dégager des tendances à partir de déductions significatives, lesquelles deviennent le « renseignement ».

Le renseignement signale les activités susceptibles de se produire et sert à établir des indicateurs et à dégager des tendances. Il renforce également la capacité de gestion du risque et appuie le processus décisionnel et les activités d'exécution. La plupart de nos pouvoirs découlent de deux lois : la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et la Loi sur les douanes. Par exemple, le pouvoir de communiquer les renseignements douaniers est prévu à l'article 107 de la Loi sur les douanes. L'échange des renseignements sur l'immigration recueillis en vertu de la LIPR se fait conformément aux

with the RCMP, CSIS, Citizenship and Immigration Canada and the U.S. Department of Homeland Security and the State Department.

We also administer the Proceeds of Crime (Money Laundering) Act, which sets out requirements for reporting cross-border movements of large amounts of currency. Other authorities come from enforcing the 90-plus government laws at the border that we administer on behalf of other government departments.

The coming into force of ATA did not have an impact on our legal authorities. More specifically, the enactment of the Anti-terrorism Act did not create any new or additional authorities in the Customs Act or in IRPA. Bill C-26 to enshrine in legislation the Canada Border Services Agency also did not create or grant any new power to the agency.

With the mandate that the agency has been given, collecting, having access to and sharing information are essential to our operations. Without this information we cannot be effective. Ultimately, we strive to maintain a balance between Canada's security requirements and the individual's right to privacy. To support our work, the government has introduced Bill C-26, to establish the Canada Border Services Agency, which is currently being reviewed by the House. Bill C-26 would not give us any new power.

We share vital information with foreign and domestic customs and immigration agencies and departments with which we have information sharing agreements, including the police, RCMP and CSIS. Pertinent information received is disseminated to field offices as required through a combination of electronic and manual methods, including lookouts that are protected when entered into our enforcement systems, bulletins and alerts. We can enter into an arrangement with other departments.

I will give you an example of the kind of information we collect. I know you are familiar with the Advance Passenger Information/Passenger Name Record initiative. API is basic information such as the traveller's name, date of birth, citizenship or nationality and passport and other travel document data. PNI is more detailed information and includes the travel itinerary, address and check-in information. We have always received this type of information upon the traveller's arrival in Canada, but now we are receiving it in advance of their arrival for risk assessment and targeting purposes and retaining it for the analytical process. It is a highly effective tool that helps CBSA officers to identify and intercept people who may pose a threat before they enter Canada.

dispositions sur les usages compatibles de la Loi sur la protection des renseignements personnels et est appuyé par des protocoles d'entente avec la GRC, le SCRS, Citoyenneté et Immigration Canada, le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, ainsi que le Département de la sécurité intérieure et le Département d'État des États-Unis.

Nous appliquons aussi la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) qui établit les exigences de déclaration pour le mouvement transfrontalier des grandes quantités d'espèces. D'autres pouvoirs nous sont conférés par les 90 lois gouvernementales et plus que nous appliquons à la frontière pour le compte d'autres ministères.

L'entrée en vigueur de la Loi antiterroriste n'a pas eu d'incidence sur nos pouvoirs législatifs. Plus particulièrement, la promulgation de cette loi n'a entraîné aucun pouvoir nouveau ou additionnel en vertu de la Loi sur les douanes ou de la LIPR. Le projet de loi C-26 visant à inscrire l'ASFC dans une loi n'a pas non plus engendré ou conféré de nouveaux pouvoirs à l'agence.

Compte tenu du mandat qu'a reçu l'ASFC, la possibilité de recueillir, de consulter et d'échanger des renseignements est essentielle à nos activités. Sans ces renseignements, nous ne pourrions être efficaces. En définitive, nous nous efforçons de maintenir un équilibre entre les exigences de sécurité du Canada et le droit à la vie privée des personnes. Afin d'appuyer notre travail, le gouvernement a déposé le projet de loi C-26, Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada, qui est actuellement à l'étude à la Chambre des communes. S'il était adoptée, le projet de loi C-26 ne nous conférerait pas de nouveaux pouvoirs.

Nous échangeons des renseignements indispensables avec les organismes et les ministères nationaux et étrangers responsables des douanes et de l'immigration qui ont conclu des ententes d'échange de renseignements avec nous, y compris la GRC, le SCRS et les services de police locaux. Les renseignements pertinents reçus sont transmis aux bureaux locaux selon les besoins au moyen d'une combinaison de méthodes électroniques et manuelles, y compris les avis de surveillance qui sont protégés une fois entrés dans nos systèmes d'exécution, les bulletins et les alertes. Nous pouvons négocier des ententes avec d'autres ministères.

Je vous donne maintenant un exemple du genre de renseignements que nous recueillons. Je sais que vous connaissez l'initiative Information préalable sur les voyageurs (IPV) et Dossier passager (DP). L'IPV comprend des renseignements de base, tels que le nom du voyageur, sa date de naissance, sa citoyenneté ou nationalité, ainsi que des données sur le passeport ou tout autre document de voyage. Le DP comporte des renseignements plus détaillés, ainsi que des données sur l'itinéraire, l'adresse et l'enregistrement. Nous avons toujours reçu ce type de renseignements à l'arrivée du voyageur au Canada. Toutefois, nous recevons maintenant l'information avant l'arrivée du voyageur pour les besoins du ciblage et de l'évaluation du risque et nous la conservons pendant le processus d'analyse. Il s'agit d'un outil très efficace qui aide les agents de l'ASFC à identifier et à intercepter les personnes pouvant représenter une menace avant qu'elles n'entrent au Canada.

Processes are in place for passengers to access the information given to us. We respect the privacy of travellers and work closely with the Office of the Privacy Commissioner to ensure the information provided for the ATI program is used appropriately in a secure and protected manner.

Access to that information has the potential to reduce long waits at border points without compromising security because officers can concentrate on those who might present a risk. The electronic collection of vital information contributes to an objective assessment because the technology we use is impervious to outside influence or judgment.

In 2004, the government established the National Risk Assessment Centre which manages and coordinates national and international watch lists 24 hours a day, seven days a week. It acts as the focal point and interface between offices at the international, national and local levels. The centre increases Canada's ability to detect the movement of high-risk people and goods through the analysis and sharing of information with frontline staff and international partners.

We consulted the Office of the Privacy Commissioner in drafting Bill C-26 and assured them that data collection and information sharing would be done in accordance with the provision of the Privacy Act.

The OPC is conducting a compliance audit of our information practices. The focus of the audit will be on transborder flow of personal information between the CBSA and the U.S. Bureau of Customs Protection.

The commissioner has indicated particular interest in the collection and protection of personal information as it is gathered and used for specific CBSA operations and within our automated systems. The audit will focus on the collection of information by the National Risk Assessment Centre which supports regional CBSA intelligence programs.

The audit will examine our privacy management framework. This should provide us with practical suggestions on how we can strengthen our policy framework on how personal information is collected, and on how it is used and being safeguarded.

The compliance audit may take a year to complete, but we will be taking concurrent steps to strengthen our capacity and policy framework. The access to information and privacy function will

Un passager peut demander d'accéder à l'information que nous recevons. Nous respectons le droit à la vie privée des voyageurs et travaillons en étroite collaboration avec le Commissariat à la protection de la vie privée afin de veiller à ce que l'information fournie dans le cadre de l'initiative IPV et DP soit utilisée et protégée comme il se doit.

L'utilisation des données IPV et DP permet de réduire les longs délais d'attente à la frontière sans porter atteinte à la sécurité, car les agents peuvent se concentrer sur les personnes susceptibles de représenter un risque. En outre, la collecte électronique de ces renseignements importants rend possible une évaluation objective, la technologie utilisée étant à l'abri de toute influence externe et de tout préjugé.

De plus, en 2004, le gouvernement a mis sur pied le Centre national d'évaluation du risque (CNER), qui gère et coordonne les listes de surveillance nationales et internationales 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le CNER agit à titre de centre de liaison et d'interface entre les bureaux à l'échelle internationale, nationale et locale. Le centre permet de renforcer la capacité du Canada de détecter et d'empêcher le mouvement de personnes et de marchandises à risque élevé grâce à l'analyse et à l'échange de renseignements avec le personnel de première ligne et les partenaires internationaux.

Lorsque nous avons rédigé le projet de loi C-26, nous avons consulté le Commissariat à la protection de la vie privée et nous l'avons assuré que la collecte et l'échange de renseignements se feront en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

J'aimerais ajouter que le CPVP procède actuellement à une vérification de l'observation de nos pratiques d'échange de renseignements. Dans le cadre de cette vérification, l'accent sera mis sur la circulation transfrontalière des renseignements personnels entre l'ASFC et le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis.

Le commissariat a manifesté un intérêt particulier pour la collecte et la protection des renseignements personnels fournis, car ils sont recueillis et utilisés pour des activités précises à l'ASFC et dans nos systèmes automatisés. La vérification portera plus particulièrement sur la collecte de renseignements du Centre national d'évaluation du risque, dans la mesure où il appuie les programmes du renseignement de l'administration centrale et des régions de l'ASFC.

Dans le cadre de cette vérification, on étudiera également notre cadre de gestion de la protection des renseignements personnels, ce qui devrait nous donner, en bout de ligne, des conseils pratiques pour améliorer notre cadre stratégique en ce qui concerne nos méthodes de collecte, d'utilisation et de protection des renseignements personnels.

Compte tenu que la vérification de l'observation pourrait demander une année de travail, nous prendrons les mesures concurrentes pour renforcer notre capacité et notre cadre

be strengthened so that we will be able to provide further guidance, training, and support to our front line and improve management of individual privacy requests.

We ensure that privacy rights of Canadians are respected with any release of information. When exchange of personal information does take place, it is in accordance with the provisions of the Privacy Act, the Charter, and other legal authorities related to the protection of privacy.

We investigate all public complaints of inappropriate behaviour or misconduct, and we encourage complainants to raise concerns with local management. Clients can write to us or to the minister, and they will be provided with a written response. A decision may be reviewed by the court systems or by another entity, such as the Immigration and Refugee Board, an independent tribunal.

Minister McLellan has publicly stated that she already has the responsibilities of ministerial oversight and the protection of personal information.

Proposed one-time and periodic disclosures require senior officials to consider the merits of a request and to be satisfied that the terms and conditions of the applicable law are being respected, except where the life, health or safety of an individual is at risk. If we believe that a request for information is unreasonable or outside the established parameters, it will be denied.

We rely on intelligence information to protect Canadians. It has helped the government to apprehend terrorists and criminals from Canada and from abroad, to prevent narcotics from hitting our streets, to seize pornography, and to return more than 1,000 children to their parents or guardians in the past 15 years.

Keeping information safe and achieving a balance between security requirements and privacy rights is part of our mandate. We have demonstrated integrity in protecting the confidential and private information of our clients, including several travellers each year.

Strict guidelines for the use and access of information have been established, and retention of passenger information will be necessary to help identify trends over time for security purposes.

Thank you for inviting us today, and we will be happy to answer questions.

stratégique. Notre fonction à l'égard de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels sera renforcée, afin que nous puissions mieux orienter, former et appuyer nos agents de première ligne et, du même coup, mieux gérer les demandes individuelles de communication de renseignements personnels.

Nous nous assurons que le droit à la vie privée des Canadiens est respecté dans toute communication de renseignements. Dès qu'il y a échange de renseignements personnels, il s'effectue conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Charte canadienne des droits et libertés et d'autres dispositions législatives connexes entourant la protection de la vie privée.

Nous enquêtons sur toutes les plaintes du public au sujet du comportement inapproprié ou de l'inconduite et nous encourageons les parties plaignantes à faire part de leurs préoccupations à la direction locale. Les clients peuvent soit nous écrire ou écrire à la ministre, et ils ont l'assurance qu'on leur répondra également par écrit. Une décision peut faire l'objet d'un examen dans le système judiciaire ou d'autres mécanismes tels que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, un tribunal indépendant.

Pour ce qui est de la question de la surveillance ministérielle et de la responsabilité de protéger les renseignements personnels, la ministre McLellan a déclaré publiquement qu'elle possédait déjà ces attributions.

Sauf dans les cas où la vie, la santé ou la sécurité d'une personne est en péril, avant de permettre les communications ponctuelles et périodiques qui sont proposées, les hauts fonctionnaires doivent examiner le bien-fondé d'une demande et être convaincus que les dispositions de la loi applicable sont respectées. En bout de ligne, si nous croyons qu'une demande de renseignements n'est pas raisonnable ou qu'elle sort des paramètres fixés, nous pouvons la refuser.

Nous nous fondons sur les renseignements pour protéger les Canadiens et les Canadiennes. Cette information a aidé le gouvernement à arrêter des terroristes et des criminels du Canada et de l'étranger, à lutter contre le trafic de stupéfiants dans nos rues, à saisir de la pornographie et à réunir plus de 1 000 enfants avec leurs parents ou leurs tuteurs au cours des 15 dernières années.

La protection des renseignements s'inscrit dans notre mandat, tout comme l'atteinte d'un certain équilibre entre les besoins de sécurité et la protection de la vie privée. Au fil des ans, nous avons fait preuve d'intégrité dans la protection des renseignements confidentiels et privés de nos clients, dont des centaines de millions de voyageurs tous les ans.

Nous avons élaboré des lignes directrices rigoureuses sur l'utilisation des renseignements et l'accès à ceux-ci et, pour pouvoir conserver de l'information sur les voyageurs, nous devons en avoir besoin pour dégager des tendances en matière de sécurité.

J'aimerais vous remercier de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions des membres du comité.

[Translation]

Senator Lynch-Staunton: Welcome everyone. I do not know if you followed this morning's proceedings, but I would like to finish a conversation that I started with the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police.

[English]

I am declaring my interest now. I live a few kilometers from the Quebec-Vermont border, and I am familiar with Highway 55 and areas around there.

I will say that some of your colleagues who work on the border are efficient and careful, and we are careful too, so there is no attempt made to take advantage of close associations.

There is, every so often, the question of arming Customs people. What is your view on that?

Mr. Jolicoeur: I do not believe it would be good or necessary to arm border inspectors. I do not believe it would increase the security of the country or the border crossing points. You change the role of the border inspector when you move into that mode. You create an environment that may be different from the one you have now.

The vast majority of transactions that occur at border points are with people who abide by the law. I do not see there being a benefit or advantage to arming border inspectors.

Senator Lynch-Staunton: What are the advantages to the Americans who arm their people?

Mr. Jolicoeur: They conduct their business in a different fashion. They believe they need to arm employees of CBP, Customs and Border Protection. I do not share that view of what is required in Canada. I do not think we need it.

Senator Lynch-Staunton: Is there a problem because the RCMP have cut back and the Sûreté du Québec is stretched in respect of manpower? Am I correct in saying that a border inspector cannot remove himself from his post more than 100 feet or so and, therefore, cannot engage in pursuit?

Mr. Jolicoeur: You are absolutely right. Between official border crossings, the border inspector has no authority to act.

Senator Lynch-Staunton: The inspectors then have to call on the closest police detachment. What has your experience been with that? Do they respond quickly? How many suspects or illegals crossing the border are not reported because there is no one to report them to or, by the time they are reported, it is too late?

Mr. Jolicoeur: I am not sure exactly what your reference is, senator. If you are talking about people entering Canada illegally between border points, we have intelligence on that, but I do not have the numbers. If you are talking about the reports in the newspapers recently about the individual who would not stop or,

[Français]

Le sénateur Lynch-Staunton : Bienvenue à tous. Je ne sais pas si vous avez suivi nos délibérations ce matin, mais j'aimerais compléter une discussion que j'ai commencée avec le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

[Traduction]

Je précise tout de suite que je suis directement intéressé par cette question. J'habite en effet à quelques kilomètres de la frontière séparant le Québec du Vermont, de sorte que je connais bien l'autoroute 55 et ses environs.

Certains de vos collègues qui travaillent à la frontière sont efficaces et consciencieux, tout comme nous, de sorte qu'on ne tente pas de tirer profit des rapports étroits.

À intervalles réguliers, on se demande s'il ne faudrait pas armer nos douaniers. Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Jolicoeur : Je ne crois pas qu'il serait bon ou utile d'armer les inspecteurs à la frontière. La sécurité du pays et les postes frontaliers n'y gagneraient rien. Quand vous armez vos agents, vous changez leur rôle à la frontière. Vous créez un environnement qui pourrait être différent de celui qui existe actuellement.

La grande majorité des transactions qui s'effectuent aux postes frontaliers concernent des personnes qui sont respectueuses des lois. Je ne vois pas en quoi l'armement des inspecteurs à la frontière serait profitable ou avantageux.

Le sénateur Lynch-Staunton : Quels avantages en retirent les Américains, dont les inspecteurs sont armés?

M. Jolicoeur : Ils n'ont pas le même raisonnement. Ils croient qu'il est nécessaire d'armer les employés affectés aux douanes et à la protection de la frontière. Je ne suis pas d'accord pour appliquer ce raisonnement au Canada. Je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Le sénateur Lynch-Staunton : Le fait que la GRC ait réduit son activité de patrouille à la frontière et que les ressources de la Sûreté du Québec soient étirées au maximum est-il problématique? Ai-je raison de dire qu'un inspecteur à la frontière ne peut s'éloigner de plus d'une centaine de pieds de son poste et qu'il ne peut donc pas prendre quelqu'un en chasse?

M. Jolicoeur : Vous avez tout à fait raison. Entre les deux postes-frontière, l'inspecteur n'est pas habilité à agir.

Le sénateur Lynch-Staunton : Les inspecteurs doivent appeler le détachement de police le plus proche. Quels résultats a donnés cette façon de faire? Donne-t-il rapidement suite à l'appel? Combien de suspects ou d'illégaux franchissent la frontière sans qu'on les signale ou qu'on les signale trop tard?

M. Jolicoeur : Je ne suis pas sûr de savoir à quoi vous faites allusion, sénateur. S'il est question des personnes qui entrent illégalement au Canada entre les postes frontaliers, nous avons des renseignements de sécurité à ce sujet, mais je n'ai pas les données. Par contre, s'il est question des articles parus récemment

as it is put within the organization, “ran the port,” you are right. We can count only on the local police force to deal with that situation.

We have many agreements across Canada and time and other factors depend on the location and the agreement. We report all those situations and, in some cases, these individuals are arrested, brought back to the border and charged because there was an offence.

We have lost some, but I do not know the exact number. I do not believe that an armed border agent would make things any different in such a situation.

Senator Lynch-Staunton: Commissioner Zaccardelli told us about incidents of people driving through the border without stopping and the that reporting of such people was a discretionary matter. Is that correct?

Mr. Jolicoeur: Our directives are to report. Perhaps Mr. Zaccardelli was referring to the action of local police forces in each situation. The CBSA asks its officers to report each incident.

Senator Lynch-Staunton: Correct me if I am wrong but, if memory serves me right, Mr. Zaccardelli said that local authorities might not be notified.

Mr. Jolicoeur: The circumstance under which they might not be informed might occur when the electronic system for reading licence plates does not work properly. I do not remember the precise percentage of such occurrences, but when it happens we have little information to give to the police, so it might be more difficult for them to act. Most often we are able to capture the information on the licence plate, so there is no reason not to follow up with the police.

Senator Lynch-Staunton: American law enforcement officers have the right to enter private property within 25-miles of the border without permission of the owner of the property. In Canada, you need to have either the permission of the owner or a warrant. Would it help if the law were such that border agents or the police could enter property within a certain radius of the border crossing? I would assume that most people who move across the border hastily have a place of refuge close by so that they can do whatever they have to do the following day. If they keep moving, they will more likely be caught. If the law were to allow border agents or law enforcement officers to enter private property within 25-miles of the border crossing, would that be helpful?

Mr. Jolicoeur: This is beyond my field and more suitable for answering by a police force official. From my narrow perspective, it would certainly be an additional tool for our work. I have not studied the topic, so I do not know what effect and consequences

dans les journaux au sujet de la personne qui a refusé de s'arrêter à la frontière ou, comme on dit chez nous, qui a « foncé tout droit », vous avez raison. Nous ne pouvons compter que sur l'aide de la force policière locale.

Nous avons de nombreuses ententes en vigueur un peu partout au Canada, de sorte que le temps de réaction et d'autres facteurs dépendent de l'emplacement et des termes de l'entente. Nous signalons tous les cas et, parfois, ces personnes sont retrouvées, ramenées à la frontière et accusées parce qu'elles ont commis une infraction.

Il est arrivé qu'on ne les retrouve pas, mais j'ignore combien au juste se sont échappées. Par contre, je ne crois pas qu'un agent armé à la frontière y aurait changé quoi que ce soit.

Le sénateur Lynch-Staunton : Le commissaire Zaccardelli nous a raconté des incidents de personnes qui franchissent la frontière sans s'arrêter et a dit que le signalement de ces cas était laissé à la discrétion des agents. Est-ce vrai?

M. Jolicoeur : Nous avons comme consigne de signaler l'incident. M. Zaccardelli faisait peut-être allusion à la réaction des forces policières locales dans de pareilles situations. L'ASFC demande à ses agents de signaler tous les incidents.

Le sénateur Lynch-Staunton : Vous me corrigerez si je fais erreur, mais si je ne m'abuse, M. Zaccardelli a affirmé qu'il pourrait arriver que les forces locales n'en soient pas avisées.

M. Jolicoeur : Il se peut qu'elles n'en soient pas avisées quand le système électronique de lecture des plaques minéralogiques ne fonctionne pas bien. Je ne me rappelle pas le nombre exact de pareils incidents, mais lorsque c'est le cas, nous avons peu de renseignements à fournir à la police, de sorte qu'il pourrait être plus difficile pour elle d'intervenir. La plupart du temps, nous sommes capables de lire la plaque minéralogique. Il n'y a donc pas de raison pour que la police n'y donne pas suite.

Le sénateur Lynch-Staunton : Les agents d'exécution de la loi américains ont le droit d'entrer dans les propriétés privées se trouvant dans un rayon de 25 milles de la frontière sans obtenir au préalable la permission du propriétaire. Au Canada, il faut avoir soit la permission du propriétaire, soit un mandat. Serait-il utile que la loi permette aux agents frontaliers ou à la police de faire comme leurs homologues américains? Je suppose que la plupart des personnes qui franchissent la frontière clandestinement ont un endroit proche où se réfugier de sorte qu'elles peuvent reprendre la route sans encombre le lendemain. Si elles ne se cachent pas, elles se feront probablement coincer. Si la loi autorisait les agents à la frontière ou les agents d'exécution de la loi à entrer dans les propriétés privées qui se trouvent dans un rayon de 25 milles de la frontière, serait-ce utile?

M. Jolicoeur : Vous me posez-là une question qui déborde de mon champ de compétence et qu'il vaudrait mieux poser au représentant d'une force policière. De mon point de vue limité, ce serait certes un outil de plus à notre disposition. Je n'ai pas

it would have. There would have to be a change in the law. If you were to ask the customs and border inspectors whether it would help them, they would say, yes, it would help.

Senator Lynch-Staunton: I am not trying to put you on the spot and I understand your problem reasonably well. The border is 5,000 kilometres long, ports and airports excepted. I hope that I do not leave this room thinking that much could be done to increase security at the border that is not being done. I do not want to use the word “ignored” but we have taken for granted that there is leakage and that it will continue, but no one can tell us, or wants to tell us, how substantial it is.

Mr. Jolicoeur: I would not want to leave this room leaving the impression that the issue of running the ports is a significant concern. The numbers that have been used in the press and the number of occasions that someone does that are low compared to the number of transactions that we are dealing with overall. However, more importantly, in most circumstances, we know where, what and how it occurs. One half of the situation is related to only two locations and we are working on resolving it there. What remains at the end is a small number.

Additional tools and police power to deal with that would be positive. However, when we look at the risk of drugs or terrorism across that long border, we see that it would not be the highest priority.

Senator Jaffer: When Minister McLellan appeared before the committee I asked her about racial profiling. She informed the committee that the department does not racially profile. However, she used a word for which I have not had an explanation, although I have asked. She said that we “risk manage.” Could you explain that to the committee?

Mr. Jolicoeur: This year approximately 95 million people and 4 million containers will enter Canada. Before getting directly to your question, I want to say that we will never have the capability to look at all containers in detail or to prepare a thorough analysis of each individual entering Canada.

The basic challenge in an organization such as the CBSA is to determine the priorities and decide where we will look a little deeper. That challenge is addressed by the business of analyzing risk factors. We just go where we believe, for all kinds of reasons, the risk is higher.

In the case of containers, we have developed a very powerful program, a mega program that takes into account millions of pieces of information to give us a score on each container. It is a very sophisticated model. It deals with the commercial aspect, so

réfléchi à la question, de sorte que j’ignore quels en seraient les tenants et les aboutissants. Il faudrait modifier la loi. Par contre, si vous posiez la question aux agents de douanes et aux inspecteurs à la frontière, je suis sûr qu’ils vous répondraient que ce serait utile.

Le sénateur Lynch-Staunton : Je n’essaie pas de vous mettre dans l’embarras et je comprends raisonnablement bien la nature de votre problème. La frontière s’étire sur 5 000 kilomètres, exclusion faite des ports et des aéroports. J’espère ne pas quitter cette salle convaincu qu’il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la sécurité à la frontière. J’aimerais éviter de dire que nous fermons les yeux, mais nous avons tenu pour acquis que certains réussissent à se faufiler au Canada et que le phénomène persistera. Or, nul n’est capable ou disposé à nous en décrire l’ampleur.

M. Jolicoeur : Je ne voudrais pas vous quitter en laissant l’impression que le nombre de passages clandestins est très préoccupant. Les nombres cités dans la presse et la fréquence à laquelle cela se produit sont faibles par rapport au nombre total de transactions effectuées à la frontière. Cependant, fait plus important, la plupart du temps, nous sommes au courant de ce qui se passe et nous savons où et comment se font ces passages. La moitié des incidents ont eu lieu à deux emplacements, et nous nous efforçons d’y mettre fin. En fin de compte, il n’y a pas tant de cas que cela.

Si l’on élargissait la gamme d’outils à notre disposition et les pouvoirs policiers, ce serait utile. Toutefois, par rapport au risque posé par le trafic de drogue et le passage de terroristes le long de cette frontière si étendue, les cas de personnes qui ne s’arrêtent pas à la frontière et foncent tout droit ne seraient pas la priorité numéro un.

Le sénateur Jaffer : Quand la ministre McLellan a comparu devant le comité, je l’ai interrogée au sujet du profil racial. Elle a dit au comité que le ministère ne faisait pas de profil racial. Par contre, elle a utilisé une expression, « gestion du risque », pour laquelle je n’ai pas réussi à avoir d’explication, bien que j’aie posé la question. Pourriez-vous nous en expliquer le sens?

M. Jolicoeur : Cette année, quelque 95 millions de personnes et quatre millions de conteneurs entreront au Canada. Avant de répondre à votre question, je tiens à préciser que nous ne serons jamais capables de passer au crible tous les conteneurs ou de faire une analyse fouillée de toutes les personnes qui entrent au pays.

Le défi fondamental d’un organisme comme l’ASFC est de fixer ses priorités et de décider quand il convient d’y regarder d’un peu plus près. Notre solution consiste à analyser les facteurs de risque. Nous concentrons nos efforts simplement là où, pour toutes sortes de raisons, nous croyons que le risque est le plus élevé.

Pour ce qui est des conteneurs, nous avons élaboré un programme extrêmement puissant, un mégaprogramme qui tient compte de millions de renseignements, pour évaluer le risque de chaque conteneur. Le modèle est très perfectionné. Il est axé sur

we are not preoccupied with people, rights and issues such as that. A container is a container. We are a lot more advanced in that area.

On the people side, the reaction that we are getting and that is the subject of this discussion is as follows: Certain groups of people are more targeted than others, for whatever reasons. For instance, in an airport, people come to the primary inspection line and they either slip through or they are sent to secondary inspection for further analysis.

We also have a model that analyzes risk. It does not include any elements of race or religion. It is absolutely neutral. When the decision is made to send someone to secondary for further discussion and verification, it can be done in three ways.

We have a program that randomly selects travellers and a small number is sent to secondary by that system. The officer who speaks to the person sees a flash on the screen that person must proceed to a secondary inspection. That is one method.

The second method we call “mandatory.” There are people pre-identified in the system for reasons of criminality or terrorism and those people are sent to secondary.

The third group are those people whom the officers believe for some reason — depending on how they answer some of the questions asked of them — that something is amiss in the way they have responded, and they are also sent to secondary.

However, there is no racial profiling.

In the third method, where the officer selects somebody to go to secondary, the officers are trained on diversity to ensure their judgment is not tainted by any prejudice. The training is important. We have thousands of people making those decisions across the country. Clearly, we do not do racial profiling.

Senator Jaffer: In the training that you do, do you provide manuals to your customs officers on what kind of risk management needs to be done?

Mr. Jolicoeur: Each officer that is put on the front line has to go through a 13-week course in school in Rigaud, Quebec, where they have sessions on all aspects, including sessions on diversity with material. There is also an e-learning tool for diversity that is available to all officers, and that can be printed.

Senator Jaffer: May I ask that you provide to our chair material from your manuals for 2001 covering what you teach the customs officers on risk management, specifically, what you teaching in writing?

Mr. Jolicoeur: We could give you information on risk management in terms of the basic elements that are considered. What we could not do is give you explicitly, publicly, is the recipe

l’aspect commercial, de sorte que nous ne nous préoccupons pas des personnes, des droits et de questions du même genre. Un conteneur n’est rien d’autre qu’un conteneur. Nos méthodes sont beaucoup plus perfectionnées dans ce domaine.

En ce qui concerne les personnes, la réaction que nous obtenons et qui fait l’objet du débat est celle-ci : certains groupes de personnes sont plus ciblés que d’autres, quelle qu’en soit la raison. Par exemple, à l’aéroport, les personnes qui se présentent à la ligne d’inspection primaire sont soit autorisées à entrer, soit dirigées vers une aire d’inspection secondaire pour un examen plus fouillé.

Nous avons aussi un modèle d’analyse du risque. Il n’inclut pas de données sur la race ou la religion. Il est tout à fait neutre. Quand la décision d’envoyer quelqu’un à l’aire d’inspection secondaire pour interrogatoire plus serré et vérification est prise, cela peut se faire de trois façons.

Nous avons un programme qui choisit au hasard des voyageurs et en dirige un faible nombre vers l’aire d’inspection secondaire. L’agent qui est en train de questionner la personne voit un message-éclair apparaître à l’écran et dirige le client vers l’aire d’inspection secondaire. C’est là une façon de faire.

La deuxième est celle de l’inspection secondaire obligatoire. Il s’agit de personnes repérées à l’avance par le système pour leur activité criminelle ou terroriste.

La troisième s’applique aux personnes au sujet desquelles les agents sont convaincus, pour une raison quelconque — selon les réponses fournies aux questions —, qu’il y a anguille sous roche. Elles sont également dirigées vers l’aire d’inspection secondaire.

Par contre, il ne se fait pas de profil racial.

La troisième méthode — l’agent décide d’envoyer quelqu’un à l’aire d’inspection secondaire — fait appel à des agents qui ont reçu une formation en matière de diversité pour faire en sorte que leur jugement n’est pas teinté de préjugés. La formation est importante. Des milliers de personnes prennent ce genre de décisions au Canada. De toute évidence, nous ne faisons pas de profil racial.

Le sénateur Jaffer : Dans le cadre de la formation que vous offrez, fournissez-vous à vos agents des douanes des manuels leur précisant quel genre de gestion du risque il faut faire?

M. Jolicoeur : Chaque agent qui est affecté à la ligne d’inspection primaire doit suivre à l’école de Rigaud, au Québec, un cours de treize semaines dans le cadre duquel il assiste à des séances sur tous les aspects, y compris sur la diversité, documentation incluse. Les agents peuvent aussi imprimer, s’ils le veulent, un cybermodule d’apprentissage sur la diversité.

Le sénateur Jaffer : Puis-je vous demander de fournir à la présidence des extraits de vos manuels de 2001 qui illustrent ce que vous enseignez à vos agents des douanes au sujet de la gestion du risque, plus particulièrement ce que vous leur fournissez par écrit?

M. Jolicoeur : Nous pourrions vous fournir de l’information sur la gestion du risque, soit les éléments de base dont il faut tenir compte. Ce que nous ne pourrions pas vous dévoiler explicitement,

so that, if you follow that recipe, you will slip through, no matter how many tons of drugs you are carrying.

Senator Jaffer: I am not asking for recipes, just what you teach the customs officers at the border to look out for since 2001.

An issue that came up this morning with Commissioner Zaccardelli and now with you, and which is causing me great concern, is the privacy issues. I appreciate that you took the time to explain that to us.

When we were questioning the commissioner she was comfortable and because she was comfortable, I felt comfortable that, when it comes to privacy issues within our country, I am sure all the right rules are followed. My concern is that, when you share information with allies, what happens to that information, especially respecting the privacy of individuals. I want clarification on the privacy of individuals, and by that I am referring to any individual within our border, not just Canadians.

Mr. Jolicoeur: Every exchange of information with other countries, in particular with the U.S., is covered by a formal agreement and, in some cases, at the higher level, needs to be approved by cabinet. All of these agreements contain provisions for how the information must be maintained. The majority of these information exchanges deal with what people call intelligence, and that information is not shared with others after that because they must go back to the country that produced that information and ask for permission to use it. If they were not to follow that, they would cut their source of information. They would not receive any more.

In our agreements with the U.S., it is specifically covered what can be done, how long information can be kept, and for what purpose it can be used and nothing else. It would normally be with regard to high-risk individuals.

[Translation]

Senator Joyal: I too would like to discuss the case of persons who enter Canada without stopping at the border crossing. The last time that I crossed over the Canadian-U.S. border by automobile, one lane was open, while three others were closed. The lanes were simply blocked off with rubber pylons about 30 inches high. Obviously, a vehicle could easily drive right over these pylons and take off. Do you not think that one simple, inexpensive way of preventing vehicles from going through these checkpoints would be to erect a gate of some kind? No additional staff would need to be hired. It would be an inexpensive solution and an effective one, up to a point, because a vehicle would be damaged if the driver decided not to stop. If an investigation were conducted, it would be easier to find a damaged vehicle.

In the past year, the media has reported a slight increase in the number of persons who fail to stop at border crossing points. I fail to understand why measures as simple as the one suggested

publiquement, c'est la recette parce que si elle était connue, vous pourriez vous faufiler à travers les mailles du filet, quelle que soit la quantité de drogues que vous transportez.

Le sénateur Jaffer : Je ne vous demande pas de me fournir des recettes, simplement ce que vous dites à vos agents de douane de surveiller à la frontière depuis 2001.

Un problème qui s'est posé ce matin, pendant le témoignage du commissaire Zaccardelli et maintenant pendant le vôtre, et qui me préoccupe vivement, ce sont les questions de protection de la vie privée. Je vous suis reconnaissant d'avoir pris la peine de nous donner des explications.

Lorsque nous avons interrogé la commissaire, elle ne craignait pas que, lorsque des questions de protection de la vie privée sont en jeu au Canada, on ne suive pas toutes les règles, de sorte que je ne le crains pas, moi non plus. Ce qui m'inquiète, c'est ce qui arrive à l'information, surtout en ce qui concerne la protection de la vie privée, lorsque vous la partagez avec des alliés. Je tiens à avoir des précisions sur la protection de la vie privée des personnes et, par là, j'entends de toute personne qui se trouve sur notre territoire, même si elle n'a pas la citoyenneté canadienne.

M. Jolicoeur : Chaque échange de renseignements avec d'autres pays, en particulier avec les États-Unis, est visé par une entente officielle et, parfois, lorsque l'échange se fait à très haut niveau, doit être approuvé par le Cabinet. Toutes ces ententes incluent des dispositions relatives à l'utilisation des renseignements. La majorité des échanges concernent ce qu'on appelle du renseignement de sécurité, information qu'on ne peut refiler à d'autres plus tard parce qu'il faut, à ce moment-là, demander au pays qui est la première source de l'information la permission de l'utiliser. Si un allié ne respectait pas l'entente, il perdrait sa source d'information. Il ne recevrait plus rien par la suite.

Dans les accords que nous avons conclus avec les États-Unis, il est précisément indiqué ce qui peut se faire, combien de temps les renseignements peuvent être conservés, à quoi ils peuvent servir, et rien d'autre. Cela s'appliquerait normalement aux personnes à haut risque.

[Français]

Le sénateur Joyal : J'aimerais également parler du cas des personnes qui entrent au Canada sans arrêter aux postes douaniers à la frontière. La dernière fois que j'ai traversé la frontière canado-américaine en voiture, un poste était ouvert alors que les trois autres étaient fermés. Ils étaient simplement barrés avec des pylônes de caoutchouc d'environ 30 pouces de haut au maximum. Il est évident qu'une voiture pourrait très facilement passer par-dessus et disparaître. L'un des moyens les moins coûteux pour empêcher les véhicules de traverser ces postes ne serait-il pas tout simplement de mettre une barrière? Cela n'exige pas de personnel supplémentaire. C'est peu coûteux et jusqu'à un certain point efficace puisque ce ne serait pas sans risque de dommages pour le véhicule. Rechercher un véhicule accidenté limite la recherche si une enquête doit être menée.

Les médias ont rapporté que, dans la dernière année, il y avait eu une légère augmentation des personnes qui n'arrêtaient pas aux postes douaniers. Je ne comprends pas pourquoi des mesures

have not been implemented. I am not suggesting that customs officers carry a weapon. That would require complex negotiations with the unions, with everything that move implies, as we well know.

There are often very simple steps that can be taken without having to reopen a collective agreement or bring in legislative or regulatory changes. Your agency could take these kinds of steps, particularly, as you have said, since the problem is confined to several specific border crossing points which have come to be known by those who fail to stop as easy marks, for a variety of reasons, notably because the police station is located some distance away from the border crossing.

To my mind, there are a number of practical steps that you could take to limit the public's perception that one can take the chance of not stopping because no one will catch you.

Mr. Jolicoeur: Erecting gates would solve the problem in part. We did in fact take this step at one especially vulnerable crossing point in Lacolle. One lane in particular was used for other purposes and on numerous occasions, vehicles would illegally pass through. We have since erected a gate to block off that lane.

As for whether red or orange plastic pylons are an effective safety measure, I must say that I am not aware of any instances where vehicles have simply driven over these pylons.

One major challenge we have is that border crossing points are, in essence, gates. We have people controlling the access into the country at a hundred or so of these gates, but there are no fences between these gates.

Some roadways that straddle the Canada-U.S. border do not even have border crossing points. There are many roads like this that people can use to move from one country to the other. When the time comes to consider how to allocate our resources effectively, considering that there are on average five or six lanes at each border crossing point, and 200 or so such crossing points, that would mean buying several thousand gates. To my mind, erecting gates would merely be a disincentive or change people's perception of the situation somewhat. It would not make any real difference in the field. If, as a manager, I was given additional resources, from a risk management standpoint, my first choice would not be to spend the extra funds on erecting gates.

Senator Joyal: Where then would you spend the money?

Mr. Jolicoeur: I would spend it on analysis and research. In our particular field, we employ three basic strategies, a variety of tactics and a number of tools. I would certainly use the money to purchase a number of additional tools. It is important for us to get advance information. Systems have been developed for that purpose. That is the biggest strategy that we employ.

aussi simples ne sont pas utilisées. On ne parle pas de porter une arme, ce qui nécessite des négociations complexes sur le plan syndical avec les implications que cela comporte et que nous connaissons.

Je trouve qu'il y a des moyens parfois très simples à notre disposition qui ne demandent pas une réouverture de convention collective ou des modifications aux lois ou aux règlements. Votre agence pourrait les prendre. Surtout, comme vous l'avez dit, que le problème peut être localisé à quelques endroits en particulier qui deviennent connus des gens qui n'arrêtent pas, comme étant des endroits où, en pratique, on peut passer, pour toute sorte de raisons; par exemple, le poste de police est très loin du poste frontalier.

Il me semble qu'il y a des mesures pratiques que vous pourriez prendre qui auraient pour effet de limiter la perception qui a été créée dans l'opinion publique qu'en fait, vous pouvez toujours prendre le risque de passer parce que personne ne vous rattrapera.

M. Jolicoeur : C'est en partie une solution à notre problème. Nous l'avons fait d'ailleurs récemment à un endroit en particulier où, effectivement, il était devenu évident qu'existait une vulnérabilité importante. C'était à Lacolle. Ce n'était pas ainsi à toutes les guérites, mais il y avait une voie qui était utilisée pour autre chose et qui a été utilisée illégalement à plusieurs occasions. On l'a clôturée.

Quant à la question de savoir si des pylônes de couleur rouge ou orange en plastique est une mesure importante, je dois dire que je ne suis pas au courant de cas où des automobiles auraient tout simplement foncé sur ces pylônes.

Un des défis importants que nous avons est que les postes douaniers à la frontière sont essentiellement des barrières. Nous avons des gens qui gèrent l'accès au pays, mais ce sont quelques centaines de barrières, sans clôtures entre les barrières.

Entre le Canada et les États-Unis, nous avons des routes qui n'ont même pas ces barrières. Il y a de très nombreuses routes qui nous permettent de passer d'un pays à l'autre. Lorsque vient le moment de décider comment distribuer nos ressources, effectivement, s'il y a une moyenne de cinq ou six voies par poste douanier à la frontière et environ 200 postes douaniers à la frontière, nous pourrions acheter quelques milliers de clôtures. À mon avis, ce serait plutôt une mesure de dissuasion ou une mesure d'optique ou de perception. Cette mesure ne ferait pas une différence sur le terrain. Si comme gestionnaire, on me donne des ressources additionnelles, ce ne serait pas le premier endroit, d'une perspective de gestion de risque, où j'aurais tendance à placer ces ressources additionnelles.

Le sénateur Joyal : Où les mettriez-vous alors?

M. Jolicoeur : Je les mettrais dans l'analyse et la recherche d'information. Il y a trois stratégies de base dans notre domaine, il y a plusieurs tactiques et plusieurs instruments. J'achèterais certainement quelques instruments additionnels. Il faut obtenir l'information d'avance. Nous avons développé des systèmes pour obtenir l'information d'avance. C'est la plus grande stratégie.

The second strategy involves the use of algorithms and risk analysis programs. The third strategy involves identifying, from the flow of people and goods, those who have received a security pre-clearance, so that we can concentrate on the others. My tendency would be to invest the money in these three strategies, rather than to erect a gate here and there.

Senator Joyal: When you talk about strategies that involve receiving advance information, there is no question that when a person travels to the United States or returns to Canada by airplane, that person goes through several passport control operations — for example, when the ticket is registered, when the person passes through the security checkpoint and again, when the person boards the aircraft. A person's identity is verified at least three times, and each time, the person must show his passport. Therefore, as you said, officials are checking information that is already on record somewhere. A passport provides a certain amount of information. However, when a person enters a country at a border crossing, there is no passport screening as such, as is the case with air travel.

How do you compensate for the different information that can be accessed when a person enters the country by airplane, in order to ensure security within our borders?

Mr. Jolicoeur: Without going into the details, we are especially vulnerable from the standpoint of commercial operations. We have concerns about truckers in some sectors.

Beginning next year, the arrangements put in place one year ago to ensure that advance information is available about all shipments arriving in Canada will also apply to land commercial transportation. We already have a program in place to certify a number of drivers who will have to go through certain procedures, receive a card and a security clearance. At land border crossings, we already use programs such as Fast and Nexus that enable us to do advance checks on certain individuals who would like to be cleared for quick processing at the border. That is one instance in which we could receive advance information.

You are correct to say that the challenge is always a little greater in the case of a land border crossing point. We also have to consider that the Americans are looking at passport identification requirements at border crossings and at more stringent identification cards than the ones we currently use.

Senator Joyal: Where do you stand on this issue? Should persons entering the U.S. from Canada be required to have a passport?

Mr. Jolicoeur: I am not in favour of that requirement. However, I have to say that if this measure were implemented quickly, given the current situation, we could experience serious

La deuxième stratégie, ce sont les algorithmes, les programmes d'analyse de risque. La troisième stratégie, ce serait d'extraire du flux des voyageurs et de produits commerciaux ceux qui sont d'avance déclarés sécuritaires, de sorte que nous puissions nous concentrer sur les autres. C'est dans ces trois stratégies que j'aurais tendance à investir, plutôt que d'ajouter une barrière ici et là.

Le sénateur Joyal : Lorsque vous dites « les stratégies qui consistent à avoir l'information prise d'avance », il est certain que lorsque l'on pénètre aux États-Unis ou que l'on veut revenir au Canada par la voie aérienne, il y a plusieurs contrôles du passeport, à la fois au moment de l'enregistrement du billet, ensuite au moment où on traverse la sécurité et ensuite, au moment où on entre dans l'appareil. Il y a au moins trois vérifications d'identité et ces vérifications sont faites avec le passeport. Donc, comme vous dites, ce sont des vérifications de renseignements déjà stockés quelque part. On connaît les renseignements qui sont accessibles par le passeport. Mais lorsqu'on entre par les voies terrestres, il n'y a pas de vérifications de passeport antérieures comme celles faites lors de voyages en avion.

Comment pouvez-vous compenser l'information différente ou non existante que vous avez pour l'accès par les voies aériennes qui vous permettrait d'assurer une garantie de sécurité dans la pénétration du territoire canadien?

M. Jolicoeur : Sans aller dans les détails, nous avons une vulnérabilité particulière commerciale et nous avons aussi des préoccupations vis-à-vis les conducteurs de camions dans certains domaines.

Les arrangements que nous avons mis en place il y a un an pour s'assurer d'avoir les renseignements d'avance sur tous les conducteurs qui arrivent au Canada s'appliqueront aussi au transport commercial terrestre à partir de l'an prochain, où nous allons effectivement pouvoir, dans un cas, pour des raisons d'analyse de risque, obtenir cette information d'avance. Nous avons déjà un programme en place pour certifier un certain nombre de conducteurs qui devront passer au travers un processus, recevoir une carte et être certifié comme étant sécuritaire. Nous avons déjà, à la frontière terrestre, des programmes tels que Fast et Nexus, qui nous permettent justement de faire des vérifications d'avance à propos de certains individus qui voudraient se prévaloir de ce privilège de traverser plus rapidement la frontière. C'est un exemple où nous pouvons avoir un peu de renseignements d'avance.

Vous avez raison en disant qu'à la frontière terrestre, le défi demeurera toujours un peu plus grand. Nous devons aussi penser, en termes de mesure, que les Américains sont en train de considérer les besoins d'identification de passeport à la frontière terrestre à l'aide de cartes d'identification plus solides que celles que nous utilisons présentement.

Le sénateur Joyal : Quelle est votre position sur cette question? Est-ce que les personnes qui ont accès aux États-Unis en provenance du Canada devraient avoir un passeport?

M. Jolicoeur : Je ne veux pas appuyer cette mesure, mais je dois mentionner que si cela se faisait rapidement, dans le contexte actuel, cela pourrait amener des problèmes très importants de

problems in terms of the flow of people and goods between the two countries. This measure should be implemented in such a way that it would not impede operations and traffic flow. I do not think that we have reached that point yet or that we are ready for this.

Senator Joyal: In your opinion, if a person was required to present his passport, the time it would take to scan that passport electronically would constitute an unreasonable delay, in terms of ensuring the steady flow of people. Is that what you are saying?

Mr. Jolicoeur: At this moment, I can imagine a nightmarish scenario where a van carrying five or six people arrives at a border crossing and the passengers all scramble to find their passports. The driver would not be the only one required to show some identification.

Senator Joyal: The delays would be caused by the actual number of people crossing the border. Can you give us an idea of the number of people who enter the country at a land border crossing point, versus the number of people who enter the country by airplane?

Mr. Jolicoeur: I believe we are looking at close to 70 million who use the land border crossings, versus approximately 95 million who arrive at an airport, but I am not 100 per cent certain. I would have to check these figures, unless my colleague is certain that they are accurate. I can always get the figures to you, but these are in the ballpark.

Senator Joyal: In recent years, how many people have you apprehended who were attempting to enter the country without the proper documentation or identification?

Mr. Jolicoeur: Before I answer your question, I just want to say that we have staff working abroad in 39 countries who make every effort to stop those who do not have the proper documentation or who should not be coming to Canada from boarding an airplane. These employees account for nearly 70 per cent of all successful cases where people were prevented from coming to Canada. They are front-line workers.

There are also workers here in Canada who are responsible for deporting people who either entered the country illegally or who claimed and were denied refugee status. A total of 10,000 people are deported from Canada each year.

Senator Joyal: People who entered the country at a land border crossing?

Mr. Jolicoeur: I am talking about deportations in general, regardless of how the person entered the country. They entered one way or another. We deport 10,000 people every year. Of that total, I would venture to say that the majority entered the country at a land border crossing point, but as to the exact percentage, I cannot give you that figure.

Senator Joyal: How many of those who are in this country illegally have a criminal record?

Mr. Jolicoeur: Approximately 1,000.

circulation et de commerce entre les deux pays. Cela doit être fait de façon à ce que les opérations puissent être gérées sans nuire au trafic. Je ne pense pas que nous soyons rendu là. Je ne pense pas que nous soyons prêts à cela.

Le sénateur Joyal : D'après vous, la personne qui devrait se présenter avec un passeport, le temps de vérifier le passeport dans un lecteur électronique, pour vous, ce serait un trop grand ralentissement du temps pour assurer le flot continu de pénétration?

M. Jolicoeur : Pour le moment, j'imagine la situation cauchemardesque d'une camionnette avec cinq ou six passagers où les gens cherchent leur passeport. Ce n'est pas seulement le conducteur qui montre ses papiers d'identification.

Le sénateur Joyal : Ce serait le nombre de personnes physiques qui traversent qui pourrait ralentir le contrôle ou le temps mis à contrôler. Est-ce que vous pouvez nous donner une idée de ce que représentent les passagers terrestres par rapport aux passagers aériens qui pénètrent sur le territoire?

M. Jolicoeur : Je crois que nous parlons de près de 70 millions de passagers terrestres, par rapport à environ 95 millions, mais je ne veux pas m'aventurer trop loin. J'aimerais vérifier les chiffres, à moins qu'un de mes collègues les connaisse. Je peux vous faire parvenir les résultats, mais c'est de cet ordre.

Le sénateur Joyal : Combien de personnes avez-vous appréhendées au cours des dernières années, qui tentaient de pénétrer au Canada, sans avoir les papiers légitimes ou les autorisations qu'ils auraient dû posséder pour venir au Canada?

M. Jolicoeur : Avant de répondre, je veux dire que nous avons des employés à l'étranger, dans 39 pays, qui s'assurent d'arrêter avant qu'ils n'embarquent dans les avions, ceux qui n'auraient pas la documentation adéquate ou qui ne devraient pas venir au Canada. Ces gens sont responsables de près de 70 p. 100 de nos succès pour ce qui est d'empêcher les gens d'entrer. Ils sont devant la frontière à l'étranger.

Nous avons derrière la frontière un groupe qui est responsable des renvois à l'étranger; les gens qui seraient entrés illégalement ou qui auraient essayé de rentrer par l'entremise de demandes de protection pour réfugiés qui auraient été refusées. Les renvois du Canada sont d'environ au nombre de 10 000 par année.

Le sénateur Joyal : Des renvois terrestres?

M. Jolicoeur : Je parle de renvois sans indiquer comment ils seraient entrés. Ils sont à l'intérieur du pays, ils sont entrés d'une façon ou d'une autre. Nous en renvoyons 10 000 par année. De ceux-là, je penserais que la majorité serait entrée par la voie terrestre mais dans quelle proportion, je n'ai pas les chiffres en tête.

Le sénateur Joyal : Parmi ces gens trouvés illégalement sur le territoire canadien, combien aurait un casier judiciaire?

M. Jolicoeur : Environ 1 000.

Senator Joyal: Therefore, approximately 10 per cent of all the people who are in Canada illegally have a criminal record. Is that what you are saying?

Mr. Jolicoeur: From what I recall, around 1,000 of the people deported last year had a criminal record.

Senator Joyal: For the sake of comparison, do you have an idea of the number of people who might be in the United States illegally and who also might have a criminal record?

Mr. Jolicoeur: I have no idea.

Senator Joyal: What kind of relationship do you have with your US counterparts who perform similar duties and what priorities have you identified with a view to improving security at the border?

Mr. Jolicoeur: We work very closely with them. We are in touch on a daily basis and joint program management is the main tool used to set priorities. My colleague Commissioner Bonner co-chairs the Smart Borders Working Group with me. The Working Group meets on a regular basis throughout the year to gauge the status of each of the 30 or so projects that are jointly managed. Regular contact is also maintained with Canadian and U.S. employees at land border crossings. We also maintain high-level communications in a range of areas with senior officials from both organizations. We do indeed work closely together.

Senator Joyal: What provisions of Canada's human rights legislation differ from U.S. provisions and limit the information that must be passed along to U.S. authorities?

Mr. Jolicoeur: I am not a lawyer or an expert in this matter. We have negotiated an agreement with the American governing pre-clearance. Basically, the agreement will allow Canadian customs officers to work on American soil and to manage access to Canada from the United States. The Americans can work here on Canadian soil under the same agreement, similar to the arrangements already in place at certain airports like Dorval. Passengers can clear U.S. customs at Dorval airport.

One of our biggest challenges has to do with the authority wielded by employees of the CBP bureau, our U.S. counterpart. Some of these powers cannot be exercised in Canada in view of the Charter of Rights and Freedoms. Our procedures are different, and our laws are different as well. I cannot give you any specifics.

Senator Joyal: Can Mr. David Dunbar not enlighten us on this matter?

Mr. Jolicoeur: Mr. Dunbar is an expert who helped to negotiate the agreement. Perhaps he can be of some assistance in this matter.

Le sénateur Joyal : Environ 10 p. 100. Donc 10 p. 100 des illégaux au Canada sont des personnes qui seraient ici avec un casier judiciaire?

M. Jolicoeur : Dans ceux que nous avons renvoyés l'an dernier, le chiffre que j'ai en tête est autour de 1 000.

Le sénateur Joyal : Aux États-Unis, avez-vous une idée comparative à savoir combien il pourrait y avoir de personnes qui se trouveraient sur le territoire américain illégalement et qui auraient un passé criminel?

M. Jolicoeur : Aucune idée.

Le sénateur Joyal : Quelles sont vos relations avec les représentants de vos collègues américains qui exercent des fonctions semblables aux vôtres pour tenter d'améliorer ou quelles sont les priorités sur lesquelles vous travaillez pour améliorer la sécurité de part et d'autre de la frontière?

M. Jolicoeur : Nous travaillons de très près. Nous sommes en contact à chaque jour et l'outil principal pour l'élaboration des priorités est la gestion d'un programme conjoint. C'est un groupe qui s'appelle le groupe sur la frontière intelligente que mon collègue américain, le Commissioner Bonner, copréside avec moi. Il y a des rencontres régulières tout au long de l'année, où on prend le pouls de chacun d'une trentaine de projets que nous gérons conjointement. Il y a aussi des relations régulières des deux côtés des points d'entrée à la frontière terrestre. Il y a également des relations de plus haut niveau avec des cadres supérieurs des deux organisations dans toutes sortes de domaine. On travaille de très près.

Le sénateur Joyal : Quels sont les éléments des lois canadiennes des droits de la personne qui diffèrent des lois américaines et qui font qu'il y a des limites aux renseignements que vous devez fournir aux autorités américaines?

M. Jolicoeur : Je ne suis pas un avocat ni un expert dans le domaine. Nous avons négocié avec les Américains une entente que nous venons d'obtenir qui s'appelle en anglais « pre-clearance ». Il s'agit essentiellement d'une entente qui va permettre aux douaniers canadiens de travailler sur le sol américain et de s'assurer de gérer l'accès au Canada, à partir du sol américain; les Américains pourront faire la même chose sur le sol canadien, un peu comme cela se produit déjà dans les aéroports comme Dorval. Nous passons la douane américaine à l'aéroport de Dorval.

Un de nos plus gros défis avec les Américains est le genre de pouvoir qu'ont les employés de CBP, notre organisation équivalente aux États-Unis. Certains de ces pouvoirs ne peuvent pas être utilisés au Canada étant donné la Charte des droits et libertés. Notre façon de travailler est différente et nos lois sont différentes. Je ne saurais vous raconter les détails exacts et à quel domaine ils s'appliquent.

Le sénateur Joyal : M. David Dunbar ne peut pas nous éclairer là-dessus?

M. Jolicoeur : M. Dunbar est un spécialiste qui a travaillé à l'entente, peut-être qu'il peut m'aider.

[English]

Senator Joyal: Can you answer the question that I had put to Mr. Jolicoeur?

Mr. David Dunbar, Acting Head of Legal Services, Canada Border Services Agency: I gather that it is a broader question, not simply about preclearance but about U.S. and Canadian law at the border more generally, is that correct?

Senator Joyal: I asked about the priorities both authorities, American and Canadian, were striving to achieve. Are there provisions in the Human Rights Act, the Charter of Rights, the Privacy Act or in any other act of Canada that would prevent having a total parallel system between the two countries? Where does our system afford greater protection to individuals versus the American one?

Mr. Dunbar: On a practical level, this is not a legal answer, but it may be most useful. If you were to examine the standard operating procedures for on-the-ground officers on both sides, you would find that they are similar because they face the same challenges and they have the same work to do.

On the legal side, there are fundamental differences in the application, for example, of constitutional protections. I hesitate to go too deeply into them because they are so detailed I risk giving a more obfuscating answer than a clarifying one. However, one example might be that the U.S. Fourth Amendment does not apply to certain core U.S. activities in the same way that section 7 of the Charter would apply in Canada.

I do not want alarm anyone when I say that because, once again, if you go back to the way the officers carry out their duties and the procedures they use, they are similar, despite that key legal difference. It would go to legal questions such as the degree of suspicion involved before one can undertake certain intrusive activities in searching or questioning someone. If you want particular case law or more particular answers, I would be happy to give it some thought.

Senator Joyal: What I am trying to understand is what characterizes the situation in Canada that puts limits on what we can do that is similar to what the Americans do. I am sure that, within the framework of your discussion with the Americans, you have gone through evaluations of section 7 of the Charter, legal rights, or some sections of the Privacy Act or the Human Rights Act that put limits on the agreement that you might want to enter into with the United States whereby the United States might want preclearance on Canadian soil. I am trying to understand what kind of additional protection is afforded to the Canadian citizen that is not afforded to the American citizen or to people who are on American soil?

[Traduction]

Le sénateur Joyal : Pouvez-vous répondre à la question que j'ai posée à M. Jolicoeur?

M. David Dunbar, chef des services juridiques par intérim, Agence des services frontaliers du Canada : Si je comprends bien, c'est une question plus vaste, qui ne porte pas simplement sur le précontrôle, mais de manière plus générale, sur l'application des lois américaine et canadienne à la frontière, n'est-ce pas?

Le sénateur Joyal : J'ai posé une question au sujet des priorités que s'efforcent de respecter les deux compétences, les États-unis et le Canada. Retrouve-t-on des dispositions dans la Loi sur les droits de la personne, la Charte des droits, la Loi sur la protection des renseignements personnels ou toute autre loi du Canada qui empêcheraient l'instauration d'un système parallèle entre les deux pays? À quel niveau notre système accorde-t-il une plus grande protection aux personnes par rapport au système américain?

M. Dunbar : À toutes fins pratiques, ma réponse n'est pas d'ordre juridique, mais elle peut être fort utile. Il suffit d'examiner les procédures opérationnelles normalisées des agents au sol des deux côtés pour s'apercevoir qu'elles sont semblables, puisqu'ils font face aux mêmes problèmes et doivent faire le même travail.

Au plan juridique, il existe des différences fondamentales en ce qui concerne, par exemple, les protections d'ordre constitutionnel. J'hésite à vous en parler en profondeur, car elles sont tellement détaillées que je risque de donner une réponse plus déconcertante qu'explicative. Toutefois, à titre d'exemple peut-être, le quatrième amendement américain ne s'applique pas à certaines activités américaines essentielles de la même façon que l'article 7 de la Charte s'applique au Canada.

Je ne veux pas alarmer qui que ce soit parce que, et je le répète, il suffit d'examiner la façon dont les agents remplissent leurs fonctions et respectent les procédures prévues, pour savoir qu'elles sont semblables, malgré cette différence juridique essentielle. Il faudrait s'aventurer sur un terrain juridique et examiner par exemple le degré de soupçon nécessaire avant d'entreprendre certaines activités intrusives en ce qui concerne la fouille ou l'interrogation d'une personne donnée. Si vous désirez être mis au courant d'une jurisprudence particulière, ou encore, des réponses plus précises, je pourrais y penser, si vous le souhaitez.

Le sénateur Joyal : J'aimerais comprendre ce qui définit la situation au Canada qui impose des limites sur ce qu'il est possible de faire et qui est semblable à ce que font les Américains. Je suis sûr que, dans le cadre de vos discussions avec les Américains, vous avez fait des évaluations de l'article 7 de la Charte, des droits juridiques, ou de quelques articles de la Loi sur la protection des renseignements personnels ou de la Loi sur les droits de la personne qui imposent des limites quant à l'accord que vous pourriez vouloir conclure avec les États-unis, en vertu duquel les États-unis pourraient vouloir un précontrôle sur le territoire canadien. J'essaie de comprendre quel genre de protection supplémentaire est accordée aux citoyens canadiens, qui ne l'est pas aux citoyens américains ou aux personnes qui se trouvent en territoire américain?

Mr. Dunbar: Possibly the quickest answer would be to go to the existing scheme for air preclearance. There are sections in the Preclearance Act that relate to officer powers: to the kind of searches that they can undertake; to the offences that individuals could commit relative to the actions of an officer in a preclearance zone, such as misrepresenting yourself to an officer. Sections in the Preclearance Act relate to where you would go to seek redress should you feel that you have been dealt with improperly on some decision regarding your entrance or the entrance of your goods into Canada. Sections govern where you would go to seek that redress.

Where the particular negotiations are going on land preclearance is difficult to say because we are in the midst of them. Possibly you would find the sort of structure that one can arrive at in a negotiation with the Americans is already public and in the Preclearance Act. That would give you some sense.

Of course, we strive for reciprocity. That is the key to the negotiations. We would want a reciprocal arrangement between the two countries. In fact, the U.S. legislation relating to preclearance is set up so that it automatically provides reciprocal powers and authorities in relation to Customs and Immigration to foreign officials on United States soil who are carrying out preclearance activities. In that sense, they set themselves up as a mirror. We negotiate and pass legislation on our side, and then they are automatically reciprocated through the pre-existing power granted by Congress in the United States.

Senator Joyal: That is exactly the point I want to understand. I am trying to understand the legal status that an American officer on Canadian soil would have vis-à-vis his Canadian counterpart who has to abide by the legal status afforded him under our Canadian statutes. I am trying to understand the difference in status in terms of the protection afforded by our legislation. Of course, the Americans will want to have the same power given to any other person, but we have limits in terms of negotiating a joint agreement with them. They might want us to have powers that we cannot have because of constraints in our legislation.

Mr. Dunbar: It is much easier for me to speak about the American officer on Canadian soil, because it is Canadian jurisdiction. If an American officer is operating in a preclearance zone in Canada and is going to undertake an intrusive search — something that would be a tort or an assault if conducted without authorization — particular authorization in legislation would be needed to allow him to do that. This is currently in the act.

American officers have a dual legal existence. In Canadian law, they are preclearance officers under the Preclearance Act, which gives them the suite of powers, authorities, duties and responsibilities that are in that legislation vis-à-vis Canadian law and the activities undertaken in Canada. They also have their

M. Dunbar : La réponse la plus rapide consisterait sans doute à vous renvoyer au régime actuel prévu pour le précontrôle pour le transport aérien. On retrouve dans la Loi sur le précontrôle des articles relatifs aux pouvoirs des agents : Les genres de fouille qu'ils peuvent entreprendre; les infractions que les personnes pourraient commettre par rapport aux mesures prises par un agent dans une zone de précontrôle, comme par exemple de fausses déclarations. On retrouve également dans la Loi sur le précontrôle des articles qui indiquent où demander réparation au cas où vous auriez le sentiment que vous n'avez pas été traité correctement ou qu'une décision inopportune a été prise à propos de votre entrée ou de l'entrée de vos marchandises au Canada. Ces articles indiquent où demander réparation.

Il est difficile de dire ce que vont donner les négociations sur le précontrôle pour le transport terrestre, puisqu'elles sont en cours. Le genre de structure à laquelle on pourrait parvenir dans le cadre de négociations avec les Américains est déjà du domaine public et se trouve dans la Loi sur le précontrôle. Cela vous donnerait une certaine indication de la situation.

Bien sûr, nous recherchons la réciprocité, c'est la pierre angulaire des négociations. Nous souhaitons une entente réciproque entre les deux pays. En fait, la loi américaine relative au précontrôle prévoit automatiquement des pouvoirs réciproques en matière de douanes et d'immigration pour les agents étrangers en territoire américain qui procèdent à des activités de précontrôle. Dans ce sens-là, il y a duplication. Nous négocions et adoptons des lois de notre côté et elles sont alors automatiquement dupliquées grâce au pouvoir préexistant accordé par le Congrès aux États-Unis.

Le sénateur Joyal : C'est exactement ce que je veux comprendre. J'essaye de comprendre le statut juridique d'un agent américain en territoire canadien par rapport à son homologue canadien qui doit se soumettre au statut juridique qui lui est accordé en vertu de nos lois canadiennes. J'essaye de comprendre la différence de statut par rapport à la protection accordée par nos lois. Bien sûr, les Américains veulent les mêmes pouvoirs que ceux qui sont accordés à n'importe qui d'autre, mais nous avons certaines limites à respecter en ce qui concerne la négociation d'ententes conjointes avec les États-Unis. Il se pourrait qu'ils veulent que nous ayons certains pouvoirs que nous ne pouvons pas avoir à cause des restrictions imposées par nos lois.

M. Dunbar : Il est beaucoup plus facile pour moi de parler de l'agent américain en territoire canadien, puisqu'il s'agit de la compétence canadienne. Si un agent américain travaille dans une zone de précontrôle au Canada et procède à une fouille intrusive — mesure qui serait considérée comme un délit ou des voies de fait si elle se faisait sans autorisation — il aurait besoin d'une autorisation particulière en vertu de la loi. C'est ce qui est prévu actuellement par la loi.

Les agents américains ont un double statut juridique. Selon la loi canadienne, ils sont des agents de précontrôle en vertu de la Loi sur le précontrôle, laquelle accorde la série de pouvoirs, fonctions et responsabilité que l'on retrouve dans cette loi par rapport au droit canadien et aux activités entreprises au Canada.

American legal identity, which relates to the customs and immigration decisions that they are undertaking for the purposes of American law and American policy, which are, presumably, challengeable in U.S. courts. You have to differentiate between the two.

The examination and search powers they are undertaking are found in the Preclearance Act and they are preclearance officers as that term is defined in the act. Therefore, they have a Canadian legal existence with Canadian powers granted to them.

[Translation]

Senator Joyal: Mr. Jolicoeur, could we possibly see the study that you did comparing Canadian laws with corresponding U.S. legislation? In some respects, it provides a framework for your talks with the United States on the limitations of agreements that could be negotiated with that country, bearing in mind Canadian constitutional law.

Mr. Jolicoeur: We can provide you with a series of tables that set out different scenarios on both sides of the border from a customs operation standpoint. The tables show what measures can or cannot be taken in the context of people traveling across the border for work. In any case, it is clear that U.S. customs officers working on Canadian soil will have less authority than if they were working on U.S. soil. To some extent, that is also true of Canadian customs officers working on American soil. In neither case do the customs officers end up with more powers than they previously had.

In some respects, they end up having less authority. In cases where U.S. customs officers have substantially less authority, we compensate by having the Canadian police do the follow up.

Senator Joyal: Therefore, it is possible to meet our security objectives while respecting Canadian rights and jurisdictions which may differ from those in force in the United States.

Mr. Jolicoeur: Precisely.

Senator Joyal: Has a corresponding analysis been done, from a human rights perspective, of the situation when a citizen arrives at a border crossing, whether on the Canadian or on the U.S. side?

Mr. Jolicoeur: I do not believe so. However, I do not think there has been any change. I will ask someone to look into this, but I do not believe the situation has changed. Since the stakeholders have less authority than in the past, people are not likely to have fewer rights than before.

[English]

Senator Carstairs: We began this discussion this afternoon with a question from Senator Lynch-Staunton about arming border inspectors. I want to be on the record as opposing such arming. We are not a gun culture in Canada. I am also opposed to arming

Ils ont également leur identité juridique américaine qui leur permet de prendre des décisions en matière de douanes et d'immigration aux fins du droit américain et de la politique américaine, décisions qui peuvent, on peut le supposer, être contestées devant les tribunaux américains. Il faut faire la différence entre les deux.

Les pouvoirs d'examen et de fouille se retrouvent dans la Loi sur le précontrôle et ils sont des agents de précontrôle, selon la définition que l'on retrouve dans la loi. Par conséquent, ils ont un statut juridique canadien, assorti de pouvoirs canadiens.

[Français]

Le sénateur Joyal : Monsieur Jolicoeur, est-ce qu'il serait possible d'avoir l'étude que vous avez faite des lois canadiennes comparativement aux lois américaines correspondantes? Elle encadre, d'une certaine façon, vos négociations avec les États-Unis sur les limites des ententes que vous pouvez négocier avec eux dans le cadre des droits constitutionnels qui existent au Canada?

M. Jolicoeur : On peut vous fournir à cet effet une série de tableaux qui se réfèrent à des scénarios d'opérations dans un contexte douanier, d'un côté et de l'autre de la frontière. Cela énumère clairement ce qui peut ou ne peut pas se faire dans un contexte où les gens vont travailler de l'autre côté. On s'aperçoit de toute façon, si on veut aller au fond des choses, que les douaniers américains, par exemple, sur un sol canadien, vont avoir moins de droits et d'autorité qu'en sol américain. Dans une certaine mesure, c'est vrai aussi pour les douaniers canadiens sur le sol américain. On ne se retrouve dans aucun cas avec des douaniers ayant des pouvoirs qu'ils n'avaient pas avant.

C'est un peu une réduction. Nous compensons, dans les cas où ils ont perdu des droits importants, pour les douaniers américains, par exemple, avec la police canadienne qui s'occupera de la suite des choses quand arrivera un stade où ils ne pourront plus opérer.

Le sénateur Joyal : Donc, il y a possibilité de satisfaire l'objectif de sécurité, mais dans le respect des droits et juridictions au Canada, qui peuvent être différents de ceux des États-Unis.

M. Jolicoeur : Exactement.

Le sénateur Joyal : Est-ce qu'il y a une analyse correspondante qui a été faite des droits de la personne lorsqu'un citoyen se présente à la frontière du côté canadien ou américain?

M. Jolicoeur : Je ne crois pas. Mais il n'y a aucun changement. Je vais demander qu'on étudie ce sujet, mais il ne me semble pas qu'il puisse y avoir un changement. Étant donné que les acteurs ont moins d'autorité qu'ils n'en avaient avant, dans une certaine mesure, il semble en conséquence que personne n'a moins de droits.

[Traduction]

Le sénateur Carstairs : Notre débat a commencé cet après-midi par une question posée par le sénateur Lynch-Staunton à propos de l'armement des inspecteurs à la frontière. Je tiens à dire officiellement que je m'oppose à une telle mesure. La société

natural resources officers, so I am entirely consistent in my position. I just do not think it does anything positive and it may, in fact, create potentially dangerous situations.

I want to return to Senator Jaffer's questions on racial profiling. I heard you say that we do not discriminate on the basis of race or religion, yet a Black MP told me that, when she is travelling with a parliamentary delegation, she is the only one held back.

If we do not have racial or religious profiling, do we have profiling by nation? Are we going to take a closer look at people from the Caribbean, most of whom are Black? Do we have a policy on people from Morocco, the majority of whom are Muslim? Although we say that we have no racial or religious profiling, is there something else going on that makes Canadians feel that they have been subjected to this?

Mr. Jolicoeur: That is a specific question and I will give you a specific answer. There are periods of time when we would be concerned mainly about drugs coming from a specific country, regardless of who is travelling from that country. For reasons of intelligence, there may be a concern for a certain time about people coming from Jamaica or Barbados — one specific country that is known to be a source of drugs for this country. In such a case, our system that analyzes the risk will indicate a higher risk for anyone who comes from that country. Therefore, it is likely that more people on a flight from that country would be sent to secondary. That is the way it is done.

Senator Carstairs: Therefore, there could be the perception of racial profiling when in fact it has nothing to do with race but rather with a risk factor related to a drug issue.

What about a terrorist issue? We have had the al Qaeda from Afghanistan. Would that result, at a time when we are under red alerts, for example, in people coming from a certain nation being rated as a higher risk?

Mr. Jolicoeur: In terms of the people we are dealing with at the border, in order that the statistics are meaningful we have to worry about numbers. The fact that for many years we have made a certain amount of seizures of drugs from a specific country will result in that country being found in the risk analysis system for a while.

When it comes to terrorism, the numbers are small and distributed among many countries. I could check that, but I would doubt that would be a useful tool.

In a situation where you are looking for a small number in a larger number of honest people, you must rely on other information. You must rely on intelligence. In some case it occurs that Mr. or Mrs. X must be looked at and put on a list. When you get the information, it is matched against that list and

canadienne n'est pas portée à accepter un armement généralisé de la population. Je m'oppose également à l'armement des agents des ressources naturelles, si bien que ma position est parfaitement cohérente. Je ne crois pas que cela soit positif et en fait, cela pourrait créer des situations éventuellement dangereuses.

J'aimerais revenir aux questions du sénateur Jaffer au sujet de l'établissement de profils raciaux. Je vous ai entendu dire que nous ne faisons pas de discrimination en fonction de la race ou de la religion, et pourtant, une députée noire m'a dit que lorsqu'elle est en déplacement avec une délégation parlementaire, elle est la seule qui se fasse arrêter à la frontière.

Si nous n'avons pas d'établissement de profils raciaux ou religieux, avons-nous un établissement de profils par pays? Allons-nous examiner de plus près les habitants des Caraïbes dont la plupart sont des Noirs? Avons-nous une politique pour les Marocains, dont la majorité sont des musulmans? Même si nous affirmons ne pas avoir d'établissement de profils raciaux ou religieux, comment expliquez-vous que des Canadiens pensent en faire l'objet?

M. Jolicoeur : Je vais donner une réponse précise à votre question qui l'est aussi. Il arrive des moments où on peut surtout s'inquiéter de l'introduction de drogues en provenance d'un pays donné, indépendamment de qui arrive de ce pays. Pour des raisons de renseignement, on pourrait s'inquiéter à un moment donné des personnes venant de la Jamaïque ou des Barbades — d'un pays connu comme source de drogues pour notre pays. En pareil cas, notre système qui analyse le risque indiquerait un risque plus élevé pour quiconque arriverait de ce pays. Par conséquent, il est probable que plus de personnes à bord d'un vol en provenance de ce pays soient soumises au contrôle secondaire. C'est ainsi que cela se passe.

Le sénateur Carstairs : On pourrait donc considérer qu'il existe un établissement de profils, alors qu'en fait cela n'a rien à voir avec la race, mais plutôt avec un facteur de risque relatif à un problème de drogues.

Qu'en est-il du terrorisme? Nous avons eu al-Qaïda d'Afghanistan. Lorsque nous sommes en alerte rouge, par exemple, est-ce que les gens venant d'un pays donné pourraient être considérés comme présentant un risque plus élevé?

M. Jolicoeur : En ce qui concerne les gens qui arrivent à nos frontières, pour que les statistiques soient valables, il faut s'arrêter aux nombres. Si pendant de nombreuses années, nous avons saisi à plusieurs reprises des drogues en provenance d'un pays donné, ce pays se retrouvera dans le système d'analyse de risque pendant un certain temps.

Pour ce qui est du terrorisme, les nombres sont peu importants et répartis entre plusieurs pays. Je pourrais le vérifier, mais je ne crois pas que ce serait un outil utile.

Lorsqu'on recherche un petit nombre de personnes parmi un nombre plus vaste de gens honnêtes, il faut s'appuyer sur d'autres informations. Il faut s'appuyer sur le renseignement. Dans certains cas, il se peut qu'il faille examiner de près monsieur ou madame X qui se trouvent alors sur une liste. Lorsque vous

that would trigger a concern for the individual as oppose to a country, because of a number, but that is the limit of my knowledge. I can check that.

Senator Carstairs: My final question is: Is it possible for Immigration Canada, that has concerns about illegal immigrants coming from a particular country, let us say, for example, gypsies coming from Romania, that that could factor into your risk engagement process?

Mr. Jolicoeur: As an example, Costa Rica, up to a year ago, was a country in America where people did not require a visa to come to Canada. We had many concerns about people who would come illegally to Canada through Costa Rica. We asked our people to focus on flights coming from Costa Rica. Those flights coming from Costa Rica that carried people with whom we were concerned, in a large proportion of the cases, were flights carrying people who were not Costa Rican. People were going to Costa Rica to find a way to come to Canada and were taking advantage of the fact that there was no visa requirement. Our focus would be on Costa Rica, but not necessarily on Costa Ricans. The focus would be on the path or trajectory more than anything else.

Senator Andreychuk: You said you were involved with risk analysis, but not racial profiling. Is your information for risk analysis purely based on what you get from our intelligence authorities, or do you do your own risk analysis?

Mr. Jolicoeur: The model comes from our organization. We try to understand what others are doing, but the model, the analysis and the algorithms are being built in the organization. Some sources of information or intelligence about one specific person being a terrorist or being a risk for Canada, would come from outside, mainly. That would come mainly from CSIS.

Senator Andreychuk: Would you identify someone as a possible terrorist from your own resources or would that signal that a person is possibly a terrorist threat come from CSIS, the RCMP or any other intelligence sources in Canada?

Mr. Jolicoeur: When we talk about a specific individual that we would put on the lookout list, that would come from outside, mainly from CSIS.

Senator Andreychuk: Therefore, you do not identify possible terrorists within your organization. There is no capacity to do that is there?

Mr. Jolicoeur: I may not go as far as that, but the majority of the cases would come from outside, yes. We do not carry on operations outside CBSA, following people or trying to find out who does what to whom. We are not in that business. We are in the business of managing access to the country. A match between an individual and a typical terrorist or otherwise would come from outside.

obtenez l'information, on en fait le rapprochement par rapport à cette liste, ce qui peut déclencher une mesure à l'égard de cette personne, et non une mesure contre un pays, à cause du nombre; je n'en sais pas plus, mais je peux m'informer davantage.

Le sénateur Carstairs : Pour terminer, est-il possible dans le cas d'Immigration Canada qui est préoccupé au sujet d'immigrants illégaux provenant d'un pays donné, par exemple, les Roms venant de Roumanie, que vous preniez ce facteur en considération dans votre analyse de risque?

M. Jolicoeur : À titre d'exemple, pas plus tard qu'il y a un an, le Costa Rica était un pays d'Amérique où les gens n'avaient pas besoin de visa pour entrer au Canada. Nous nous sommes beaucoup inquiétés au sujet de personnes qui entraient illégalement au Canada par le Costa Rica. Nous avons demandé à notre personnel de faire attention aux vols en provenance du Costa Rica. À bord de ces avions en provenance du Costa Rica, dans une grande proportion des cas, se trouvaient des gens qui n'étaient pas des ressortissants de ce pays. Les gens arrivaient au Costa Rica pour trouver une façon de venir au Canada et profitaient du fait qu'ils n'avaient pas besoin de visa. L'accent est alors mis sur le Costa Rica et non pas nécessairement sur les Costaricains et on s'intéresse plus au chemin emprunté par ces gens qu'à autre chose.

Le sénateur Andreychuk : Vous dites vous occuper d'analyse du risque, et non pas d'établissement de profils raciaux. Votre information pour l'analyse de risque s'appuie-t-elle uniquement sur ce que vous recevez de nos services de renseignement ou faites-vous votre propre analyse de risque?

M. Jolicoeur : Le modèle provient de notre organisation. Nous essayons de comprendre ce que font les autres, mais le modèle, l'analyse et les algorithmes proviennent de l'organisation. Certaines sources d'information ou de renseignement au sujet d'une personne donnée qui serait un terroriste ou un risque pour le Canada, seraient essentiellement externes; il s'agirait surtout du SCRS.

Le sénateur Andreychuk : Pourriez-vous identifier une personne comme terroriste possible à partir de vos propres ressources ou ces renseignements proviendraient-ils du SCRS, de la GRC ou d'autres sources de renseignement au Canada?

M. Jolicoeur : L'information proviendrait de l'extérieur, essentiellement du SCRS, dans le cas d'une personne donnée dont le nom serait inscrit sur la liste de surveillance.

Le sénateur Andreychuk : Par conséquent, vous n'identifiez pas de terroristes éventuels au sein de votre organisation. Vous n'en avez pas la capacité?

M. Jolicoeur : Je n'irais pas jusque là, mais dans la majorité des cas, l'information proviendrait de l'extérieur, effectivement. Nous ne menons pas d'opérations à l'extérieur de l'ASFC et nous ne cherchons pas à suivre les gens pour essayer de savoir qui fait quoi à qui. Cela ne rentre pas dans le cadre de notre mandat. Nous nous occupons de gérer l'accès au pays. Tout rapprochement fait entre une personne et un terroriste type proviendrait de l'extérieur.

Senator Andreychuk: Who defines the threat or risk in Canada? As a Canadian, am I anyone's risk analysis? Am I defined as a possible threat? CSIS will openly say that is what their business is about. The RCMP says they are out there finding things out. Do you do some of this risk analysis and define people as potential terrorists when they may not be on anyone else's list?

Mr. Jolicoeur: I would say that we do but that, but not for terrorists. I stand to be corrected. We do the majority of the analysis if we want to follow a pattern of commercial fraud, smuggling of contraband and so forth. We will do our own analysis.

If someone travels by air to Ottawa, for example, from outside the country, we will not have made the match between the individual and the fact that the individual might be a terrorist. We might have received that information and put it in our system, but the risk analysis that we do on that person goes beyond whether or not that person is a terrorist. We may be interested in drugs, contraband or other details that we would put in the system.

Senator Andreychuk: You do take this information from other sources and put your own stamp on it then, do you?

Mr. Jolicoeur: I would say that.

Senator Andreychuk: Is there anyone within your system who supervises that activity?

Mr. Jolicoeur: The organization is made up of about 12,500 people. Of those 12,500, about 5,000 are front-line officers. They are the persons we see and who take you to the back, if they need to, to ask you questions. These people do not decide on anything that is in the system. They do not decide on the process of selecting randomly or the mandated referral to a secondary level. That is done by a small group that is part of the enforcement branch for which Ms. Deschênes is responsible. That is a small group of officers who are responsible to manage that system. We have a centre somewhere in Ottawa with a group of about 60 people who manage the heart of the system on a day-to-day basis. There is a system of approval to input into the system. There is a management list, which is very important, but that is only open to a small number of employees.

Senator Andreychuk: Would there then be ministerial oversight of this group?

Mr. Jolicoeur: The minister can give direction to the organization.

Senator Andreychuk: Since 2001, there obviously has been a preoccupation at the border and at our airports about terrorists. However, your work for risk analysis goes to, as you indicated, drug, contraband, immigration problems, and so forth. Can you give us a breakdown of how much time you spend on terrorist issues and how much you spend on other key areas?

Le sénateur Andreychuk : Qui, au Canada, définit la menace ou le risque? En tant que Canadienne, suis-je visée par une analyse de risque? Suis-je définie comme une menace possible? Le SCRS va dire ouvertement que c'est son mandat. La GRC va dire qu'elle est là pour faire des enquêtes. Faites-vous une partie de cette analyse de risque et définissez-vous les gens comme d'éventuels terroristes alors qu'ils peuvent ne pas se trouver sur quelque liste que ce soit?

M. Jolicoeur : Je dirais que nous le faisons, mais pas pour les terroristes. Qu'on me corrige, si je me trompe. Nous faisons la plupart de l'analyse dans le cas de fraude commerciale, de contrebande, et cetera. C'est nous qui faisons notre propre analyse.

Si une personne arrive par avion à Ottawa, par exemple, en provenance d'un autre pays, nous n'aurons pas fait le rapprochement entre cette personne et le fait qu'elle puisse être un terroriste. Il se peut que nous ayons reçu cette information et que nous l'ayons entrée dans notre système, mais l'analyse de risque que nous faisons au sujet de cette personne n'a rien à voir au fait qu'elle peut être un terroriste. Nous nous intéressons à la drogue, à la contrebande ou à d'autres détails que nous entrons dans le système.

Le sénateur Andreychuk : Vous obtenez cette information d'autres sources et l'approuvez en quelque sorte, n'est-ce pas?

M. Jolicoeur : C'est ce que je dirais.

Le sénateur Andreychuk : Y a-t-il quelqu'un au sein de votre système qui supervise cette activité?

M. Jolicoeur : L'organisation se compose de près de 12 500 personnes. Sur ce nombre, près de 5 000 sont des agents de première ligne. Ce sont les personnes qui vous amènent à l'arrière, en cas de besoin, pour vous poser des questions. Ces agents ne décident pas de ce qui va se trouver dans le système; ils ne prennent aucune décision quant au processus de choix au hasard ou du renvoi prescrit à un niveau secondaire. Cela se fait par un petit groupe qui fait partie de la direction générale de l'exécution de la loi dont Mme Deschênes est responsable. C'est un petit groupe d'agents qui sont responsables de la gestion de ce système. Nous avons un centre à Ottawa composé d'un groupe de près de 60 personnes qui gèrent quotidiennement le système. Il est prévu un système d'approbation d'entrée de données. Il existe une liste de recommandations qui est fort importante, mais à laquelle n'a accès qu'un petit nombre d'employés.

Le sénateur Andreychuk : Ce groupe relève-t-il du ministre?

M. Jolicoeur : Le ministre peut donner des ordres à l'organisation.

Le sénateur Andreychuk : Depuis 2001, on s'inquiète bien évidemment du terrorisme à la frontière et dans nos aéroports. Toutefois, votre travail en matière d'analyse de risque vise, comme vous l'avez indiqué, la drogue, la contrebande, les problèmes d'immigration, et cetera. Pouvez-vous nous dire combien de temps vous passez aux questions de terrorisme par rapport au temps que vous passez à d'autres domaines clés?

Mr. Jolicoeur: You do not mean me personally, do you?

Senator Andreychuk: I am referring to the organization.

Mr. Jolicoeur: The 5,000 people at the border do not make a difference. However, if you look at the results, they would probably speak to drug seizures as their big success, something that they do regularly in airports and at land borders.

You do not arrest a terrorist every day. It is rare, I would say. From the system's perspective, the lookout is always there. We are always ready to deal with a situation like that, but it does not occur as regularly as the other activities we undertake.

Senator Andreychuk: I have been told that we have been deflected by virtue of what the American system and our own system requires vis-à-vis terrorism. The officers are more preoccupied in identifying those people and the immigration issues that flow from that as opposed to looking for illegal weapons that come into this country in great numbers and cause much of the difficulty in our own country. Would you say that is a fair assessment?

Mr. Jolicoeur: We are telling our officers to think of consequences. What is the consequence of a terrorist coming through without being stopped at the border? What are the consequences of heroin coming through? What are the consequences of tobacco coming through?

Senator Andreychuk: I am more concerned about weapons and guns coming in.

Mr. Jolicoeur: We have just signed an agreement with the Commissioner of Firearms. We have a process in place to stop weapons. We have equipment for that purpose that we did not have before. It is becoming a bigger part of our business. I would not say that it is less important. I do not like saying it, but I have the impression that, if I wanted to bring weapons into the country, I would use other means, but I do not want to elaborate on that.

Senator Andreychuk: I am not sure I understand that. When we were dealing with the gun legislation, we received reports that many guns came through our porous border at that time, and we should be putting our resources and dollars towards strengthening our borders. Are you telling us that guns come in some other way?

Mr. Jolicoeur: You deal with a very large border. Every time you strengthen one place, you invite the ideas to go somewhere else. We have a system in place at the border crossings. We look for guns. With the bigger trucks, for instance, we use our VACIS system and scanning. We have a process in place to deal with that. To what extent we are successful, I do not yet have a way to measure our rate of success.

M. Jolicoeur : Vous ne voulez pas parler de moi personnellement, n'est-ce pas?

Le sénateur Andreychuk : Non, je veux parler de votre organisation.

M. Jolicoeur : Les 5 000 agents à la frontière ne font pas la différence. Toutefois, il suffit d'examiner les résultats pour se rendre vraiment compte que la saisie de drogues vient en première place, puisque c'est quelque chose qui se fait régulièrement dans les aéroports et aux frontières territoriales.

Ce n'est pas tous les jours que l'on arrête un terroriste; je dirais même que c'est rare. Du point de vue du système, la surveillance s'exerce constamment. Nous sommes toujours prêts à traiter d'une situation comme celle-ci, mais elle ne se produit pas aussi régulièrement que les autres activités dont nous sommes responsables.

Le sénateur Andreychuk : On m'a dit que nous avons été réorientés en raison de ce que le système américain et le nôtre exigent à propos du terrorisme. Les agents cherchent davantage à identifier ces personnes et à reconnaître les questions d'immigration qui en découlent au lieu de rechercher les armes illégales qui arrivent dans notre pays en grand nombre et qui créent beaucoup de problèmes au Canada. Pensez-vous que c'est ce qui se passe effectivement?

M. Jolicoeur : Nous demandons à nos agents de penser aux conséquences. Quelle est la conséquence de l'arrivée d'un terroriste qui ne serait pas arrêté à la frontière? Quelles sont les conséquences de l'introduction d'héroïne, ou de tabac au Canada?

Le sénateur Andreychuk : Ce sont les armes et les fusils qui m'inquiètent le plus.

M. Jolicoeur : Nous venons juste de signer un accord avec le commissaire aux armes à feu et nous disposons d'un processus pour arrêter l'introduction des armes à la frontière; nous avons du matériel pour ce faire que nous n'avions pas auparavant. Cela devient un volet plus vaste de notre mandat. Je ne dirais pas que c'est moins important; je n'aime pas le dire, mais j'ai l'impression que si je voulais amener des armes dans le pays, j'utiliserais d'autres moyens, mais je ne veux pas m'étendre sur ce point.

Le sénateur Andreychuk : Je ne suis pas sûre de bien comprendre. Lorsque nous avons travaillé sur la Loi sur les armes à feu, nous avons appris que beaucoup d'armes à feu étaient introduites au Canada à cause de la porosité de notre frontière à l'époque et que nous devons affecter nos ressources et nos fonds à la consolidation de notre frontière. Êtes-vous en train de nous dire que les armes à feu sont introduites d'une autre façon?

M. Jolicoeur : La frontière est très étendue. Chaque fois que vous consolidez un point frontalier, vous invitez les contrebandiers à passer ailleurs. Nous avons un système en place aux passages frontaliers. Nous recherchons les armes à feu. Dans le cas de camions plus gros, par exemple, nous utilisons le système de scanner VACIS. Nous avons un processus en place à cet égard. Je ne dispose pas encore d'un moyen permettant d'évaluer notre taux de réussite.

Senator Joyal: We have not touched on the management of the legislation over FINTRAC and the people who are carrying over \$10,000. I am aware of some cases in the Ontario court based on the Charter of Rights and the fact that the act transfers the onus to the persons to prove that the money that they have is legal. Are there any other cases in relation to other aspects of the act that are presently in the court based on Charter issues?

Mr. Dunbar: I can look into that and get an answer back to you. We are also following those cases. If there are others, I will let you know.

Senator Joyal: One of our major preoccupations is to ensure that your agency works within the Canadian constitutional framework. This is an important issue in relation to section 7 of the Charter. The committee members will want to know where aspects of your operation might run counter to Charter provisions, so we will look forward to getting that report.

The Chairman: Thank you all for coming. These are tough issues, and you have been patient. The committee is most interested in what you are doing. Please do send the information to us. We have a long way to go before we reach our deadline, so in the mists of time, months from now, we may ask you to come back again.

Colleagues, thank you very much. It has been a long day.
The committee adjourned.

Le sénateur Joyal : Nous n'avons pas abordé la question de l'application de la loi en ce qui concerne le CANAFE et les voyageurs qui ont plus de 10 000 \$ sur eux. Je suis au courant de certaines affaires devant la cour de l'Ontario qui s'appuient sur la Charte des droits et sur le fait qu'en vertu de la loi, c'est aux personnes détenant ces fonds que revient la responsabilité de prouver que la possession de cet argent est légale. Existe-t-il d'autres affaires relativement à d'autres aspects de la loi dont est actuellement saisie la cour et qui s'appuient sur la Charte?

M. Dunbar : Je peux me renseigner et vous répondre par la suite. Nous suivons également ces affaires. S'il y en a d'autres, je vous le ferai savoir.

Le sénateur Joyal : Ce qui nous intéresse le plus, entre autres choses, c'est que nous devons nous assurer que votre agence fonctionne dans le cadre constitutionnel du Canada. C'est une question importante en ce qui a trait à l'article 7 de la Charte. Les membres du comité voudront savoir quels aspects de votre organisation pourraient aller à l'encontre des dispositions de la Charte; nous allons donc attendre ce rapport avec impatience.

La présidente : Merci à tous d'être venus. Nous avons abordé des questions difficiles et vous avez fait preuve de beaucoup de patience. Le comité s'intéresse au plus haut point à ce que vous faites. Je vous demande donc de nous envoyer l'information voulue. Comme il nous reste beaucoup de temps avant la date limite qui nous a été fixée, il se peut que d'ici quelques mois nous vous demandions de revenir.

Collègues, merci beaucoup; nous avons eu une longue journée.
La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Morning meeting

Royal Canadian Mounted Police:

Giuliano Zaccardelli, Commissioner;
Wayne Hanniman, Inspector.

Afternoon meeting

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Jennifer Stoddart, Privacy Commissioner;
Raymond D'Aoust, Assistant Privacy Commissioner;

Patricia Kosseim, General Counsel, Legal Services.

Canada Border Services Agency:

Alain Jolicoeur, President;
David Dunbar, Acting Head of Legal Services;
Claudette Deschênes, Vice-President, Enforcement Branch;

Candice Breakwell, Director, Legislative Affairs and Access to
Information and Privacy.

TÉMOINS

Séance du matin

Gendarmerie royale du Canada :

Giuliano Zaccardelli, commissaire;
Wayne Hanniman, inspecteur.

Séance de l'après-midi

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée;
Raymond D'Aoust, commissaire adjoint à la protection de la vie
privée;
Patricia Kosseim, avocate générale, Services juridiques.

Agence des services frontaliers du Canada :

Alain Jolicoeur, président;
David Dunbar, chef des services juridiques par intérim;
Claudette Deschênes, vice-présidente, Direction générale de
l'exécution de la loi;
Candice Breakwell, directrice, Affaires législatives et Accès à
l'information et protection des renseignements personnels.